

**MISE A JOUR DE L'ÉVALUATION A MI-PAROURS
DU DOCUP OBJECTIF 1**

ILE DE LA RÉUNION

RAPPORT FINAL

Décembre 2005



A	INTRODUCTION	4
A.1	RAPPEL DE L'OBJET DE LA PRÉSENTE ÉVALUATION	4
A.2	INVESTIGATIONS EFFECTUÉES, CONTENU ET ORGANISATION DU RAPPORT	5
B	ACTUALISATION DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS	7
B.1	LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS: EFFECTIVE, MAIS SÉLECTIVE EN FONCTION DES LOGIQUES DE LA PROGRAMMATION	7
B.1.1	<i>Rappel des principales conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours.....</i>	<i>7</i>
B.1.2	<i>La prise en compte de l'évaluation à mi-parcours dans la révision à mi-parcours.....</i>	<i>11</i>
B.1.3	<i>Appréciation intermédiaire.....</i>	<i>19</i>
B.2	L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOCUP AU 15 JUIN 2005 ET LES CARACTÉRISTIQUES RÉCENTES DE LA PROGRAMMATION.....	20
B.2.1	<i>L'état d'avancement du DOCUP et les ajustements de juillet 2005</i>	<i>20</i>
B.2.2	<i>Analyse des changements dans la programmation après la RMP depuis janvier 2004</i>	<i>23</i>
C	ANALYSE DES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS	27
C.1	AXE 11 : DÉVELOPPEMENT CRÉATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR.....	27
C.2	AXE 12 : AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE.....	29
C.3	AXE 13 : SERVICES À LA POPULATION.....	31
C.4	AXE 14 : DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES RESSOURCES HUMAINES.....	32
C.5	AXE 15 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE	33
C.6	AXE 16 : DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PÊCHE ET AQUACULTURE.....	35
D	ANALYSE DES EFFETS DU DOCUP SUR L'EMPLOI	36
D.1	UNE PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DE L'EMPLOI POUR LA RÉUNION.....	36
D.2	DONNÉES DE CONTEXTE CONCERNANT L'EMPLOI.....	40
D.2.1	<i>Évolution de l'emploi par branche et par statut sur 1994-2004.....</i>	<i>40</i>
D.2.2	<i>Une croissance « naturelle » forte de la population active qui vient aggraver une situation de chômage déjà difficile</i>	<i>45</i>
D.2.3	<i>Une situation structurellement difficile qu'aggravent des événements récents</i>	<i>49</i>
D.3	APPROCHE QUANTITATIVE DE L'IMPACT DU DOCUP SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS.....	51
D.3.1	<i>Méthode générale d'analyse quantitative</i>	<i>51</i>
D.3.2	<i>Estimation des emplois de réalisation.....</i>	<i>52</i>
D.3.3	<i>Estimation des emplois directs</i>	<i>57</i>
D.3.4	<i>Emplois dans les structures de recherche, de soutien, d'accompagnement et d'assistance technique</i> <i>68</i>	
D.3.5	<i>Principales conclusions concernant les emplois créés ou soutenus grâce au DOCUP</i>	<i>69</i>
D.4	PERSPECTIVES COMPLÉMENTAIRES SUR L'EMPLOI ET LE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITE	69
D.4.1	<i>Effets multiplicateurs et effets d'entraînement.....</i>	<i>70</i>
D.4.2	<i>La dimension de renforcement de l'employabilité.....</i>	<i>76</i>
E	CONTRIBUTION DU DOCUP AU DÉVELOPPEMENT DES TIC.....	78
E.1	PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE COHERENTE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES TIC	78
	<i>La stratégie mise au point par les partenaires du développement public du développement des TIC à La Réunion relève de ces trois dimensions :.....</i>	<i>80</i>
E.2	LES RÉSEAUX ET L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE.....	80
E.2.1	<i>Téléphonie mobile</i>	<i>80</i>
E.2.2	<i>La couverture à haut débit.....</i>	<i>81</i>
E.2.3	<i>La contribution du DOCUP au développement des réseaux : caractérisation</i>	<i>88</i>
E.2.4	<i>Le développement de l'offre de services TIC et l'équipement informatique et en capacités de communication électronique des entreprises.....</i>	<i>89</i>
E.3	LES SERVICES ET L'ÉCONOMIE DES RÉSEAUX	91

E.3.1	Les réseaux publics spécialisés.....	91
E.3.2	Services TIC ou adossés aux TIC.....	95
E.3.3	Production de contenus et services multimédia.....	96
E.4	L'APPROPRIATION ET LES USAGES.....	97
E.4.1	L'avancée du PRAI et le câblage des collèges et lycées.....	97
E.4.2	Les services publics de proximité.....	98
E.5	ANALYSE SYSTÉMATIQUE DE LA CONTRIBUTION DU DOCUP.....	100
E.5.1	Dépenses du DOCUP concernant le développement des TIC.....	100
E.6	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES D'APPROFONDISSEMENT CONCERNANT L'IMPACT DU DOCUP SUR LE DEVELOPPEMENT DES TIC.....	102
F	LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES DU DOM LA REUNION DANS LE DOCUP....	103
F.1.1	Une réserve sur la méthodologie proposée: l'ensemble du DOCUP tient compte des spécificités de La Réunion.....	103
F.1.2	Rappel des trois spécificités retenues pour La Réunion.....	103
F.1.3	La prise en compte des spécificités axe par axe.....	106
F.1.4	Les approfondissements : les études de cas.....	114
G	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	135
G.1	PRISE EN COMPTE DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS, RÉVISION À MI-PARCOURS ET ÉTAT D'AVANCEMENT.....	135
G.2	CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS SUR LA CONTRIBUTION DU DOCUP À L'EMPLOI DURABLE...	135
G.3	CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS SUR LA CONTRIBUTION DU DOCUP AU DEVELOPPEMENT DES TIC	137
G.4	CONCLUSION SUR LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES DU DOM LA REUNION	139
G.5	CONCLUSION FINALE : A PROPOS DE LA COHERENCE ET DU PARTENARIAT	143
H	ANNEXES.....	145
H.1	ANNEXE 1 : PERSONNES RENCONTRÉES.....	145
H.2	ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES MESURES REPÉRÉES LORS DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS.....	148
H.3	ANNEXE 3 : EMPLOIS DE RÉALISATIONS.....	150
H.4	ANNEXE 4 : NOMENCLATURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS.....	154
H.5	ANNEXE 5 : TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS.....	154
H.6	ANNEXE 6 : GLOSSAIRE	156
H.7	ANNEXE 7 : FICHÉ DE PRÉSENTATION DE LA RÉUNION	158

A Introduction

A.1 Rappel de l'objet de la présente évaluation

Le présent document constitue **le rapport de mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP Objectif 1 pour l'île de La Réunion**, confiée à AMNYOS en mai 2005.

Cette évaluation a un triple objectif :

1. Actualiser l'évaluation à mi-parcours

Cette tâche comporte plusieurs volets :

- l'analyse de la prise en compte des recommandations de l'évaluateur intermédiaire dans la révision à mi-parcours,
- l'analyse des effets de la révision à mi-parcours dans le choix de projets, à mettre en particulier en relation avec les conclusions et les recommandations de l'évaluation à mi-parcours,
- la mise à jour, à la date la plus récente possible, des indicateurs associés au DOCUP en termes de réalisations, de résultats et d'impact.

2. Approfondir l'analyse des effets du DOCUP sur le développement équilibré et durable de La Réunion

En complément de l'évaluation à mi-parcours, qui était largement centrée sur la pertinence du DOCUP et l'efficacité des procédures, cette action d'évaluation se penche en priorité, sans pour autant renoncer à une vision globale, sur les effets du DOCUP en termes de résultats et d'impact.

Cette analyse se focalise sur différentes dimensions :

- la création d'emplois : il s'agit de repérer quantitativement et qualitativement la contribution du DOCUP au maintien et à la création brute et nette d'emplois sur le territoire de La Réunion et d'analyser ses effets en matière de renforcement de l'employabilité et de placement des résidents (notamment en organisant la formation et la mobilité qualifiantes),
- le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), sur trois niveaux :
 - les réseaux,
 - les services proposés,
 - l'appropriation et les usages.
- la prise en compte de la spécificité du DOM La Réunion, à travers plusieurs dimensions :

- un développement contraint par une forte pression démographique sur un espace utile réduit,
- un aménagement du territoire contraint par les caractéristiques géophysiques (relief et insularité, risques naturels, érosion),
- une situation de dépendance économique, liée à l'ultrapériphéricité et au déséquilibre des échanges commerciaux avec la métropole et les pays de l'Océan indien.

3. **S'appuyer sur un bilan de la période de programmation en cours 2000-2006 pour émettre des recommandations utiles pour la prochaine période de programmation 2007-2013.**

L'évaluation menée s'appuie sur l'analyse des effets pour porter une appréciation globale sur la pertinence de la stratégie développée, en particulier :

- par l'analyse des ajustements effectués et encore possibles en fin de programmation : elle doit émettre un diagnostic sur la probabilité de réalisation des objectifs physiques et financiers,
- à travers l'analyse des réalisations, des résultats et des effets : elle doit proposer aux partenaires du DOCUP une contribution évaluative au débat sur la réactualisation de la stratégie, à travers des recommandations globales, sectorielles ou ponctuelles, pour la période de programmation 2007-2013, dont la préparation est en cours.

Dans la mesure où la présente évaluation ne s'appuie que sur l'analyse de la programmation effectuée jusqu'à juillet 2005, et sur l'analyse des réalisations et résultats disponibles à cette date concernant les actions en cours, il convient de rappeler que seule l'évaluation ex post pourra rendre compte des réalisations, résultats et impacts obtenus de façon globale.

En conséquence la présente analyse ne peut pas intégrer les éventuelles modifications ou accélérations de la programmation et les réalisations intervenues en fin de période de programmation et d'exécution du DOCUP.

A.2 Investigations effectuées, contenu et organisation du rapport

Le présent rapport rend compte des travaux effectués par l'équipe d'AMNYOS entre mai et novembre 2005.

Ces travaux ont été présentés de façon synthétique au cours de deux sessions du Comité National de Suivi en juillet 2005 et en novembre 2005 (réunions techniques et séances plénières).

Les investigations ont été menées en deux phases :

- **1^e phase : mai 2005 – août 2005 : analyse de l'évolution du programme suite à l'évaluation à mi-parcours et à la révision à mi-parcours, premiers éléments sur les réalisations et sur l'emploi.**

- Cadrage avec la cellule AGILE des travaux à effectuer et présentation aux partenaires : État, Région, Département,
 - Collecte et analyse documentaires et statistiques finalisées,
 - Cadrage et exploitation des traitements statistiques à partir de l'exploitation de la base de données PRESAGE,
 - Entretiens finalisés de collecte d'information, de recueil d'avis et de points de vue des acteurs sur les processus en cours, ciblés sur la mise en oeuvre du DOCUP et ses effets : plus de 25 entretiens et réunions de travail ont été tenus entre mai et juillet 2005, auprès des responsables en région,
 - Réunions de travail spécifiques concernant les TIC, l'activité et l'emploi des secteurs du tourisme, de l'artisanat, du bâtiment et des travaux publics, de la pêche,
 - Exploitation et mise en forme des résultats concernant le maintien et la création d'emplois,
 - Présentation en CNS le 8 juillet 2005,
 - Envoi du rapport intermédiaire.
- **2^e phase : septembre 2005 – novembre 2005 : compléments d'analyse, notamment sur les technologies de l'information et de la communication, sur les spécificités des DOM et formulation des conclusions.**
 - Entretiens complémentaires sur la mise en oeuvre du DOCUP avec certains services instructeurs,
 - Entretiens complémentaires sur l'emploi,
 - Entretiens ciblés sur les TIC et les spécificités des DOM (dont trois études de cas),
 - Adaptation de la batterie d'indicateurs,
 - Formulation des conclusions et recommandations,
 - Présentation en CNS en novembre 2005.

La liste des personnes rencontrées figure en annexe 1.

Conformément au cahier des charges, le présent rapport adoptera le plan suivant :

- Actualisation de l'évaluation à mi-parcours,
- Étude des réalisations et des résultats axe par axe,
- Analyse des effets sur l'emploi et l'employabilité,
- Analyse des effets sur le développement des TIC,
- Prise en compte des spécificités des DOM,
- Conclusions et préconisations.

B Actualisation de l'évaluation à mi-parcours

L'actualisation de l'évaluation à mi-parcours comprend plusieurs dimensions :

- **La prise en compte de l'apport de l'évaluation à mi-parcours.**

Il est nécessaire de rappeler les principales recommandations de l'évaluation à mi-parcours pour analyser les dimensions qui ont été prises en compte dans la révision à mi-parcours.

- **L'appréciation de la mise en œuvre de la révision à mi-parcours à travers les projets programmés entre le 1er janvier 2004 et le 30 mai 2005.**

B.1 La prise en compte des recommandations de l'évaluation à mi-parcours: effective, mais sélective en fonction des logiques de la programmation

B.1.1 Rappel des principales conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours

Les conclusions de l'évaluation à mi-parcours ont été déposées en décembre 2003. De ce fait, plusieurs grands projets ou dossiers d'importance n'étaient pas engagés ou étaient à peine en cours de programmation.

Il en résulte qu'il est nécessaire de relativiser les propositions émises par l'évaluateur intermédiaire en fonction des événements survenus depuis cette date et d'actualiser, au vu du rapport d'avancement pour 2004 (et pour les projets engagés jusqu'au CLS de mai 2005) présenté en CNS le 8 juillet 2005, les conclusions de cette évaluation.

Les conclusions et recommandations de l'évaluateur intermédiaire portent sur quatre domaines :

- La pertinence et la cohérence de la stratégie du DOCUP, et la conformité des réalisations par rapport à la stratégie,
- Un ensemble de constats et de recommandations pour chacune des priorités du DOCUP,
- Un ensemble de recommandations décliné par fonds,
- Des préconisations sur la mise en œuvre et la gestion.

B.1.1.1 Pertinence et cohérence de la stratégie, état d'avancement et conformité, typologie d'avancement des projets

L'évaluateur intermédiaire a confirmé l'actualité du diagnostic et de la stratégie du DOCUP, estimant notamment que des premiers résultats avaient été atteints en matière d'emploi, de développement des TIC, de traitement des déchets, de

qualification des ressources humaines, mais que des efforts restaient à fournir en matière d'égalité des chances et sur les aspects environnementaux. Il remarque qu'aucun événement majeur exogène n'est venu remettre en cause la stratégie initialement définie en 1999. Il remarque cependant qu'il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur les orientations des choix à opérer pour faire face aux grands enjeux des années à venir, notamment en matière de développement durable et de démographie.

L'évaluateur estime satisfaisante la cohérence du DOCUP avec les autres politiques publiques mais attire l'attention sur les risques liés aux incertitudes et aux modifications du contexte (octroi de mer, PAC, PCP).

L'évaluateur note un démarrage lent de la mise en oeuvre, mais estime que la majorité des actions était "en ligne" dès mai 2003. De ce fait, il a préconisé un certain nombre d'ajustements financiers qui sont analysés infra.

L'évaluateur a proposé la restructuration du DOCUP, notamment par la fusion de certains axes et par la diminution du nombre de sous-mesures.

Analysant les mesures "sous programmées" en 2003, l'évaluateur intermédiaire pointe trois types d'enjeux stratégiques :

- Les grands projets structurants (essentiellement FEDER : à titre d'exemple équipements littoraux et portuaires, aménagement des zones d'activité, route des Tamarins, équipements éducatifs, mobilisation de l'eau et réseaux d'irrigation) pour lesquels d'importants moyens doivent être mobilisés. Il préconise l'accélération des études préalables quand elles sont nécessaires (par exemple pour le TCSP), une accélération de la programmation et éventuellement un redéploiement de moyens en faveur des mesures de ce type les plus avancées en programmation.
- Les projets de moindre envergure impliquant la mobilisation d'acteurs multiples (prime à la création des TPE, énergies respectueuses de l'environnement, endiguements) pour lesquels, sauf effort particulier, les réalisations pourraient être inférieures à la programmation en fin de parcours.
- Un ensemble de projets diversifiés comportant des aléas ou incertitudes à lever (mobilisation de l'eau, TCSP, usine d'incinération des déchets, fonds d'aide à la localisation d'entreprises, voiries rurales d'exploitation).

Et en ce qui concerne les mesures "sur programmées", deux principaux enjeux :

- Un ensemble d'actions fixées dès le diagnostic ou le démarrage avec les acteurs et partenaires, ce qui a permis un démarrage rapide de la programmation (fonds de garantie des prêts bancaires, aménagements fonciers et habitat rural, pôles de compétence en agronomie), ne nécessitant pas nécessairement un réabondement,
- Un ensemble d'actions qui justifierait un réajustement à la hausse (actions concernant les priorités stratégiques du programme et déjà fortement

programmées (comme l'innovation en matière de TIC, l'aide aux hôtels et restaurants classés, le soutien aux infrastructures touristiques, la qualification des jeunes, les métiers de l'image et des nouvelles technologies), ou relevant de grands projets structurants dont les coûts de réalisation dépasseront les prévisions (infrastructures routières, programme sectoriel BTP tourisme).

B.1.1.2 Les analyses et recommandations par priorité

Elles sont synthétisées dans le tableau suivant selon quatre dimensions:

Dimension	Recommandations
Favoriser un développement créateur d'emploi	Favoriser l'attraction de nouveaux investisseurs Amplifier l'animation, pour les TPE notamment Éviter des restrictions sur les mesures ayant un impact direct sur la création d'emplois Intensifier la promotion des activités touristiques
Aménagement équilibré et durable du territoire	Diversifier le réseau de transport collectif (études) Rénover et restructurer les cadres urbains Développer les actions concernant la ressource en eau Améliorer la protection environnementale (point faible) Développer les énergies renouvelables
Promotion des ressources humaines, cohésion sociale, et valorisation de l'identité réunionnaise, égalité des chances	Dynamique FSE à maintenir Améliorer la dimension d'égalité des chances Évaluer les résultats en matière de développement des ressources humaines Valoriser l'identité réunionnaise dans une diversité d'actions
Ouvrir les horizons de La Réunion	Progrès lents nécessitant des investissements élevés Politique de la mobilité à développer Soutenir le développement universitaire et de la recherche Incertitude sur les résultats en matière de promotion de l'export et de la coopération

B.1.1.3 Les préconisations par fonds

Ce sont principalement les suivantes :

B.1.1.3.1 FEDER

L'évaluateur propose le renforcement du FEDER et émet trois recommandations principales:

- Assurer un équilibre entre les mesures de développement économique et les mesures d'aménagement du territoire,

- Accélérer et améliorer la mise en oeuvre des mesures environnementales, des mesures d'aide aux entreprises, des actions de structuration du secteur touristique, des mesures de réhabilitation/restructuration urbaine,
- Réviser le système de suivi des réalisations et résultats, en particulier auprès des bénéficiaires ultimes.

B.1.1.3.2 FSE

L'évaluateur propose le maintien du FSE et de:

- Simplifier la construction des axes en fusionnant certaines sous-mesures
- Améliorer le dispositif d'animation,
- Négocier l'allègement des contraintes réglementaires pour le financement des structures relais,
- Améliorer les indicateurs.

B.1.1.3.3 FEOGA

L'évaluateur propose une légère reprise et une restructuration du FEOGA :

- Par le réaménagement des dotations et reprises faibles, ne devant pas remettre en question les grands travaux structurants,
- En avançant sur les actions environnementales,
- En améliorant les procédures et délais,
- En remédiant aux défaillances des opérateurs de travaux,
- En facilitant l'assistance technique, notamment aux communes.

B.1.1.3.4 IFOP

L'évaluateur suggère une légère reprise de l'IFOP et une restructuration :

- Par le réaménagement des dotations et reprises faibles au profit du FEDER,
- Par l'amélioration des conditions de mises en oeuvre de l' IFOP, en particulier pour l'équipement des ports de pêche, pour la transformation et la commercialisation des produits, pour la promotion des produits et l'amélioration des débouchés.

B.1.1.4 La mise en oeuvre et la gestion

L'évaluateur souligne la qualité de l'organisation partenariale de la gestion autour de la cellule AGILE, qu'il juge globalement satisfaisante, et formule quelques propositions d'amélioration :

- veiller à la diminution des délais d'études,
- continuer et renforcer l'effort d'assistance et d'animation,
- accélérer les déclarations de dépenses.

En revanche, il est plus critique en ce qui concerne le système d'indicateurs, et propose de :

- Réviser les indicateurs physiques de réalisation et de suivi (grille de tri à fournir aux gestionnaires),
- Mieux renseigner les indicateurs de priorités transversales ou, à défaut, de préparer une évaluation ex post,
- Mettre en place une liste limitée d'indicateurs destinée à traduire en quelques chiffres les principaux résultats du DOCUP (cf. infra),
- Accélérer la réalisation de la définition et de la mise en place de quelques outils complémentaires (« état des lieux de la situation des hommes et des femmes », inventaire des zones d'activité, schéma des formations à moyen et long terme dans le cadre du PRDF »).

B.1.2 La prise en compte de l'évaluation à mi-parcours dans la révision à mi-parcours

La révision à mi-parcours (désignée ci-dessous par le sigle RMP) a été présentée lors de La Réunion du CNS du 24 octobre 2003. Du fait que cette réunion s'est déroulée pendant l'élaboration des propositions de révision à mi-parcours, elle a pu bénéficier d'un processus de travail actif avec les instances commanditaires.

Dans ce contexte, il est clair que l'interactivité entre les évaluateurs et les représentants des partenaires chargés de cette révision, a été effective et positive. Ce point explique en partie une assez grande convergence entre les propositions de l'évaluateur et la prise en compte des recommandations dans la RMP.

L'examen du Complément de Programmation révisé (sur la base de la version du document approuvée en CNS de novembre 2004) fait significativement apparaître:

- Une nouvelle structure du DOCUP,
- Une simplification du DOCUP
- Une prise en compte effective, mais sélective et différenciée selon les fonds, des recommandations de l'évaluation à mi-parcours,
- En conséquence, une restructuration plurifonds du DOCUP et de son complément de programmation (il est à noter que ce type d'opérations ne sera plus possible pour la période 2007-2013).

B.1.2.1 Une nouvelle structure du DOCUP

La RMP a donné lieu au passage de la nomenclature initiale du DOCUP à une nomenclature plus lisible et transparente *ceteris paribus*.

- **L'axe 11 "Développement créateur d'emplois durables et ouverture vers l'extérieur"** regroupe, hors "simplification" :

- l'ensemble de l'ancien axe A "Développement économique créateur d'emplois durables", à l'exclusion de la mesure A7 "Investissements liés aux publics en difficulté",
- deux mesures de l'ancien axe E " Ouverture de La Réunion vers l'extérieur" : E3 (Export) et E4 (Coopération).

Il regroupe ainsi les moyens de soutien directs ou intervenant sur l'environnement direct des activités économiques, hors pêche,

- **L'axe 12 "Aménagement équilibré du territoire"** regroupe, "hors simplification", des interventions d'aménagement autrefois dispersées :
 - l'ensemble de l'ancien axe B "Politique volontariste d'aménagement du territoire" -Infrastructures routières, aménagement des villes, bourgs, et service associés
 - l'ensemble de l'axe C" Gestion préventive et durable des ressources naturelles" – Gestion des ressources en eau (partie FEDER), gestion, sensibilisation à la préservation, et valorisation de l'environnement, FRAFU primaire, gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et amélioration de la qualité de l'air, protection et prévention contre les risques naturels,
 - et, pour partie, l'ancien axe E pour les aéroports et le port de commerce.
- **L'axe 13 "Services à la population"** regroupe donc les aides aux actions de l'ancien axe A pour les publics en difficulté, mais est principalement constitué des actions d'investissement en faveur de l'éducation, de la formation et de la recherche, en incluant désormais en supplément les équipement sanitaires,
- **L'axe 14 "Développement du marché du travail et des ressources humaines"** regroupe désormais l'ensemble des actions aidées par le FSE :
 - l'ancien axe G- Insertion et lutte contre l'exclusion,
 - l'ancien axe H- Formation et apprentissage tout au long de la vie,
 - l'ancien axe I- Accompagnement et ingénierie (actions diverses concernant le développement de l'esprit d'entreprise, les actions sur les système de formation et d'insertion et la création de centres de ressources, les actions individualisées et innovantes de formation, en particulier TICE, l'assistance technique FSE et la subvention globale FSE pour de petites actions).
- **L'axe 15 " Soutien au développement rural durable"** regroupe les aides du FEOGA sur les axes J – Aménagement et développement rural, et K – Structures d'exploitation et productions agricoles.
- **L'axe 16 "Développement de la pêche et de l'aquaculture"** reste inchangé dans la nomenclature et regroupe l'ensemble des actions aidées par l'IFOP.

Le DOCUP ainsi rationalisé sur 6 axes présente une meilleure cohérence et lisibilité pour les acteurs. Il représente un compromis entre :

- Une simplification du suivi du programme fonds par fonds, (aucun des nouveaux axes ne mixe plusieurs fonds structurels, ce qui facilite la gestion par fonds),
- la volonté de cohérence entre les diverses composantes du développement.

Cependant, certaines actions relevant du même secteur d'activités sont réparties entre plusieurs axes : c'est par exemple le cas pour le développement du tourisme et des formations de professionnels du tourisme, le développement des pôles technologiques et actions de développement des ressources humaines associées ou encore la mobilisation conjointe du FEDER et du FEOGA sur la question de la ressource en eau.

Comme dans le précédent DOCUP, la cohérence de la programmation plurifonds reste aux mains des partenaires instructeurs et décideurs : il n'y a pas de programmation conjointe du FEDER, du FSE et du FEOGA explicite sur des dossiers uniques, mais **des complémentarités programmées** par les instances de gestion (exemple de l'alimentation en eau), ce qui est d'ailleurs conforme au principe de la spécificité des objectifs des différents fonds.

B.1.2.2 Une simplification du DOCUP

Certaines mesures ont été regroupées pour un meilleur diagnostic, une meilleure circulation de l'information et une gestion plus efficace.

Par ailleurs la simplification a exclu du DOCUP des actions dont la gestion est trop complexe ou éloignée des procédures habituelles pour être prise en compte dans la gestion des fonds européens. Leur mise en œuvre se révélait relativement peu efficace du point de vue de l'organisation.

On notera que cette simplification a été appelée de ses vœux par l'évaluateur intermédiaire qui n'a pourtant pas fait de propositions précises à cet égard.

Cette simplification s'est faite en fonction de deux principes établis en liaison avec la Commission :

- Le principe de continuité : les interventions concernées sont prises en charge hors DOCUP, et notamment dans le CPER,
- Le principe de réversibilité : il n'y aura pas de suppression absolue des sous-mesures concernées, un ajustement au sein du DOCUP révisé restant possible.

La simplification mise en place a eu un impact limité. Même si elle ne concerne que 1,6% du montant total du DOCUP, elle rationalise ou regroupe de façon significative, du point de vue de la transparence et de la lisibilité du DOCUP et du

point de vue de l'efficacité de la gestion, un nombre significatif de dispositifs (essentiellement pour le FEDER et FSE, l'IFOP n'a pas été concerné).

Elle apparaît comme motivée par trois objectifs :

- **Accroître la sécurité de consommation des crédits**, en évitant les actions trop complexes à mettre en œuvre avec les procédures du DOCUP (40% de l'impact financier de la simplification),
- **Simplifier la situation pour le bénéficiaire** (souvent en cas de financements croisés, impact financier 35%)
- **Accroître la sécurité de gestion** (ou plutôt l'efficacité organisationnelle de la gestion, en évitant les projets à complexité administrative de gestion trop grande, impact financier 25%).

Cette simplification, d'impact limité, a le mérite d'avoir répondu dans les faits aux commentaires de nombre d'opérateurs à propos de la mobilisation des fonds européens sur de petits projets, à savoir la permanence de procédures de constitution de dossiers et de gestion trop complexes par rapport aux montants engagés. Ces commentaires étaient convergents avec la perception des services instructeurs et gestionnaires.

B.1.2.3 Une prise en compte effective, mais sélective et différenciée, selon les fonds, des recommandations de l'évaluation à mi-parcours

L'examen de la prise en compte des recommandations de l'évaluation à mi-parcours, fonds par fonds, fait apparaître une prise en compte assez substantielle des recommandations de l'évaluation à mi-parcours.

B.1.2.3.1 FEDER

L'analyse s'effectue mesure par mesure (voire sous-mesure par sous-mesure lorsque c'est pertinent). On ne rend pas compte ici des recommandations de maintien à l'identique de la programmation, par l'évaluateur intermédiaire, lorsqu'elles ont été suivies d'effets.

Parmi les propositions de la RMP qui avaient été formulées par l'évaluateur intermédiaire, figurent des propositions :

- **Des propositions d'ajustement à la baisse confirmées dans la RMP** : OPARCAT, soutien à la création et à la modernisation des PME, TCSP (études et AMO, maintenues, mais sans travaux dans la période de programmation), gestion intégrée de l'environnement, gestion des déchets (abandon ou report des travaux sur l'incinérateur mais abondement à la hausse des projets de collecte sélective), investissement sur le pôle d'excellence de la formation professionnelle, investissements sur l'aéroport reportés, coopération régionale.
- **Des propositions d'ajustement à la hausse confirmées dans la RMP** (abondement en faveur du port de pêche, proposé par l'évaluateur mais avec prudence, renforcement des projets d'aménagement touristique;

intégration des TIC (essentiellement au bénéfice des réseaux mutualisés), effort important sur le grand projet "Route des Tamarins", effort supplémentaire significatif au bénéfice du projet de mobilisation de l'eau, effort supplémentaire sur le FRAFU, les infrastructures de recherche, le port Est,

- **Des propositions de maintien de l'effort, malgré quelques doutes ou réserves émises par l'évaluateur** : Maison des Civilisations, Actions d'investissements au bénéfice de publics en difficulté d'insertion ou handicapés,
- **Des propositions infirmées dans la RMP** : ajustement à la baisse, au lieu du maintien proposé des crédits, sur la prévention et la protection contre les risques naturels, baisse des soutiens à l'export.

L'examen de cette prise en compte dans la RMP fait apparaître **une grande convergence**, qui témoigne d'un travail interactif, **entre les recommandations de l'évaluateur intermédiaire et la RMP** en ce qui concerne le FEDER.

B.1.2.3.2 FSE

De façon parallèle à l'analyse faite à propos du FEDER nous distinguons :

- **Des propositions d'ajustement à la baisse confirmées dans la RMP** : baisse des aides à l'insertion en attente de précision sur la capacité de l'ADI à être organisme intermédiaire (actions renvoyées hors DOCUP), formation des emplois jeunes, égalité des chances, recherche et développement de l'enseignement supérieur, abondements CIF et EDDF, réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres par les SIFE, dispositif EDEN de subvention globale,
- **Des propositions d'ajustement à la hausse confirmées dans la RMP** : actions de préqualification, lutte contre l'illettrisme, mobilité des demandeurs d'emploi, accompagnement des mutations sectorielles, apprentissage,
- **Des propositions de maintien de l'effort** malgré quelques doutes ou réserves émises par l'évaluateur : développement de l'esprit d'entreprise,
- **Des propositions infirmées dans la RMP** : actions sur les systèmes et structures, soutien aux PLIE qui n'augmente pas (animation).

Dans un contexte spécifique à La Réunion de forte programmation et de forte réalisation des actions aidées par le FSE, on constate que les **ajustements effectués par la RMP ne remettent en question ni la stratégie ni les équilibres globaux et sont plutôt des ajustements effectués à la marge**, pour tenir compte de la complémentarité avec les dispositifs publics ou de la croissance attendue de certains dispositifs (préqualification, apprentissage).

On note cependant que la RMP a mis en réserve deux mesures spécifiques liées à l'égalité des chances en se préservant la possibilité d'ajustements finaux en fin de programme.

Par ailleurs, le dispositif de subvention globale, prévu réglementairement et auquel la Commission Européenne attache une importance de principe, n'atteint pas son efficacité financière (mesure 14.16).

B.1.2.3.3 FEOGA

De façon parallèle, on distingue :

- **Des propositions d'ajustement à la baisse confirmées dans la RMP** : gestion intégrée des Hauts, dispositifs d'aide aux agriculteurs en difficulté, aide aux plantations de canne, aide aux filières de diversification,
- **Des propositions d'ajustement à la hausse confirmées dans la RMP** : aménagements fonciers, aménagements forestiers, appui technique agricole, pôles de compétence en agronomie tropicale, agriculture durable,
- **Des propositions de maintien de l'effort**, malgré quelques doutes ou réserves émises par l'évaluateur : irrigation (légère hausse) avec une démarche volontariste,
- Aucune proposition de l'évaluateur intermédiaire n'a été infirmée dans la RMP.

L'analyse concernant le FEOGA montre que la RMP est très largement conforme aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours. Les ajustements concernent essentiellement les aides aux exploitations sous diverses formes et la gestion intégrée des Hauts, alors que l'aménagement (hors foncier) qui repose sur des organisations collectives plus structurées, s'ajuste à la hausse. On doit noter **que la consommation des crédits FEOGA est en partie dépendante des réalisations concernant l'irrigation de l'Ouest, qui est donc un enjeu clef de la programmation.**

B.1.2.3.4 IFOP

De façon identique, on distingue :

- **Des propositions d'ajustement à la baisse confirmée dans la RMP** : protection des ressources aquatiques (peu de programmation et de réalisations au moment de la RMP), aquaculture,
- **Des propositions d'ajustement à la hausse confirmées dans la RMP** : transformation et commercialisation,
- **Une proposition de maintien de l'effort**, malgré quelques doutes ou réserves émises par l'évaluateur : maintien de la réserve, en fonction du contexte sur la flottille, à lever aussi vite que possible,
- **Une proposition plus volontariste que la recommandation** : abondement des actions innovatrices, des actions mises en oeuvre par les professionnels, et de l'assistance technique.

On doit noter que l'annexe au rapport de propositions pour la RMP énonce lui-même, alors qu'il est proposé un très léger ajustement à la baisse de la mesure qui concerne l'équipement des ports de pêche, **un "possible échec" en matière d'équipements portuaires de pêche** du fait "du défaut de structuration de la profession" et de "l'inertie de la demande".

B.1.2.3.5 Priorités transversales communautaires

La RMP se situe, du point de vue des priorités communautaires :

- **En hausse en matière de développement des TIC**, à partir d'une programmation plus importante sur les réseaux et moindre sur le centre de veille sur les usages des TIC et sur les projets concernant les relations administrations –usagers,
- **En hausse en matière de développement de la recherche** (mais hausse très liée à la programmation du cyclotron pour les recherches médicales) et les programmes de recherche expérimentale dans le domaine agricole,
- **En baisse en matière d'environnement**, malgré un effort supplémentaire en faveur de la gestion des déchets ménagers et des réseaux d'assainissement et d'eau potable (FRAFU primaire), en lien avec le report ou l'abandon des travaux sur l'incinérateur Nord Est et le retard des opérations d'endiguement, comme de restauration des terrains de montagne,
- **En hausse en faveur de l'égalité des chances**, en particulier par l'abondement des aides pour la mobilité au service de la construction de parcours professionnels, les APP, l'école de puériculture, les microprojets en zone rurale pour les conjoints d'exploitants agricoles. On doit rappeler sur ce thème que l'enjeu signifié par la Commission est également d'intégrer la problématique de l'égalité des chances dans l'ensemble de la

programmation ("mainstreaming") ; sur ce thème la RMP n'a pas, à notre connaissance, proposé d'avancées significatives.

B.1.2.3.6 Outils mis en place allant dans le sens des recommandations de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluateur à mi parcours avait pointé trois types d'outils complémentaires à mettre en place. Des démarches ont été lancées concernant les thématiques mentionnées :

- L'égalité des chances hommes femmes : un travail prospectif a été lancé au sein d'un groupe de travail ad hoc.
- Un inventaire des zones d'activités : l'AGORAH a mis en place un outil consultable par Internet pour répertorier les zones d'activités présentant des disponibilités immédiates. Par ailleurs, diverses études ont aussi été menées sur les zones d'activités, notamment un inventaire des projets en cours.
- Le PRDF : le processus en est à sa phase finale. La consultation s'est déroulée sous la forme d'ateliers thématiques.

B.1.2.4 Un ajustement des procédures de gestion

Deux étapes clés font l'objet d'une attention toute particulière.

- **Le passage de la programmation au conventionnement :**

Au cours de chaque CLS, un tableau établi par chaque service instructeur pointe les dossiers qui ont été programmés depuis plus de trois mois mais pas encore conventionnés.

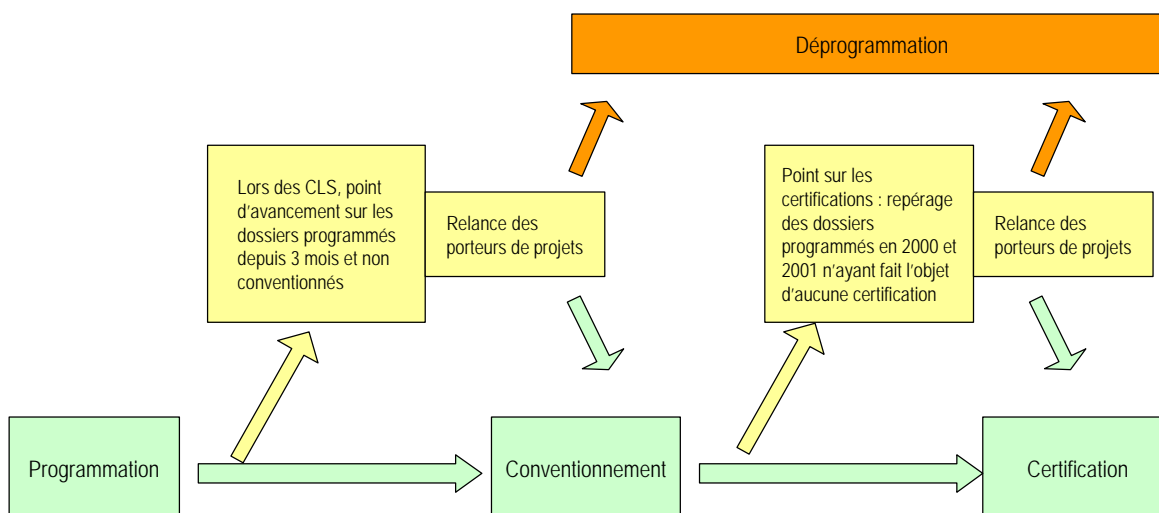
Chaque service instructeur commente l'avancement du conventionnement. Les dossiers qui n'avancent pas, malgré les relances, sont signalés. Un trop grand retard peut éventuellement entraîner une déprogrammation.

- **La certification**

Les dossiers, programmés et conventionnés avant 2002 et n'ayant fait l'objet d'aucune déclaration de dépenses, sont identifiés par les services instructeurs. Un état des lieux est présenté au moment de chaque CLS.

Les services instructeurs relancent les porteurs de projets pour connaître l'avancement du projet. Les projets présentant de trop grandes difficultés de certification sont déprogrammés.

Au moment de cette étape clé de la procédure, les mairies et les EPCI sont appuyés par un chargé de mission mis à la disposition par les partenaires du programme. Sa fonction principale est d'assister les services administratifs et techniques des collectivités locales pour la certification des dépenses. En effet, le nombre de projets portés par ces collectivités et les montants engagés sont élevés.



Au total il apparaît, que l'intégration des propositions de l'évaluateur à mi-parcours a été largement effectuée, soit parce qu'elle était convergente avec le point de vue des partenaires, soit parce qu'elle a été prise en considération au moment de l'élaboration des propositions de RMP.

B.1.3 Appréciation intermédiaire

On notera à cet égard, que tant les partenaires du CNS approuvant la RMP que l'évaluateur à mi-parcours, ont intégré de façon pragmatique plusieurs objectifs :

- **La conformité à la stratégie initiale** proposant une attention partagée et équilibrée entre les Axes se référant au développement de l'économie, à l'aménagement, au développement des services à la population et des ressources humaines, au développement et à la valorisation des ressources propres agricoles et de la pêche, au développement harmonieux et préservant l'environnement des espaces ruraux et urbains,
- **L'attention portée à l'efficacité de la dépense**, secteur par secteur, fonds par fonds, et mesure par mesure (voire sous-mesure par sous-mesure), pour éviter les sous-réalisations et assurer des réalisations et résultats spécifiques,
- **La nécessité d'une programmation fine (notamment en ce qui concerne les ajustements de fin de période de programmation) d'opérations aboutissant à des réalisations suffisamment rapides** conduisant, sous réserve de la pertinence et de l'efficacité de la dépense, à viser l'objectif d'une absorption quasi-intégrale des crédits afin d'utiliser au mieux les fonds mis à disposition par l'Union Européenne. Cet objectif est bien présent, notamment en fin de parcours où il prend une importance particulière, pour le choix de l'allocation des moyens disponibles restants.

B.2 L'état d'avancement du DOCUP au 15 juin 2005 et les caractéristiques récentes de la programmation

B.2.1 L'état d'avancement du DOCUP et les ajustements de juillet 2005

Le rapport présenté au CNS du 8 juillet 2005 fait état des données suivantes :

B.2.1.1 FEDER

La programmation du FEDER à hauteur de 60% de la maquette, fait apparaître un état d'avancement de la programmation globalement satisfaisant, à condition de lever rapidement plusieurs incertitudes concernant :

- L'accord définitif (intervenu à l'été 2005) de la Commission européenne sur le grand projet "Route des Tamarins" qui, à lui seul, représente une partie importante des dépenses restant à justifier pour éviter le dégageant d'office en décembre 2005 (en cas de programmation de ce grand projet le taux de programmation s'établira à 70%),
- La mise en oeuvre des redéploiements, au demeurant limités, proposés et acceptés par le Comité de suivi du 8 juillet 2005.
- Ces ajustements s'effectuent axe par axe et concernent principalement :

Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables	Ajustements à la baisse des investissements dans le domaine des TIC (réorientation des stratégies d'investissement des EPCI) et de crédits d'ingénierie financière ou de la mesure export, au bénéfice de l'immobilier d'entreprise et de l'investissement industriel, d'une part, de développement touristique, d'autre part. Un effort sensible est consenti pour le projet global de la darse de pêche, qui bénéficie d'ajustements positifs de crédits. On note le report avec demande d'inscription prioritaire sur la période 2007-2013, du fait d'un contexte de planning de réalisation de travaux très tendu, de la darse de grande plaisance du Port, de la cale de Saint Philippe et du port de Vincendo.
Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire :	Les ajustements proposés à la baisse concernent les études du TCSP, les études sur les mouvements de terrain (appel d'offres infructueux), les projets d'incinérateurs, au bénéfice des crédits concernant les routes (en particulier la route des Tamarins) et l'accompagnement des travaux du transfert Est-ouest pour la mobilisation de l'eau.
Axe 13 : Services à la population	Il n'y a aucune modification notable.

L'examen de ces ajustements fait apparaître :

- Le caractère **quantitativement limité** des ajustements proposés,
- Une poursuite, voire un accroissement de l'effort en faveur de grands projets d'aménagement, mais de façon sélective :

- les deux projets de la route des Tamarins et de la mobilisation de l'eau sont considérés comme structurants et sont maintenus,
- les appuis financiers aux équipements portuaires de la darse de plaisance et au TCSP, sont différés et reportés sur la future période de programmation.

Cet ajustement confirme le caractère stratégique des deux grands projets en question, caractère rappelé par l'évaluation à mi-parcours et déjà traduit dans la révision à mi parcours.

- **Une légère accélération des cofinancements** concernant l'immobilier d'entreprise, l'investissement industriel, comme les actions de développement touristique. Cette accélération semble d'abord liée à la forte demande sur les sous-mesures correspondantes,
- Une baisse des investissements dans le domaine des TIC qui s'inscrit en tendance inverse des recommandations de l'évaluateur intermédiaire, mais qui ne remet pas fondamentalement en cause la stratégie de développement des TIC (cf. partie E de ce rapport).

Globalement, les ajustements proposés en juillet 2005 renforcent la logique de la RMP en mettant l'accent sur deux points positifs et deux points plus négatifs :

Les points positifs sont :

- la réaffirmation de la nécessité de suivre le rythme de programmation concernant les deux grands projets structurants (Route des Tamarins et mobilisation de l'eau),
- la poursuite de l'accompagnement des investissements industriels et touristiques,

Les points négatifs concernent :

- la difficulté de matérialisation des perspectives au demeurant multiples concernant les équipements portuaires de plaisance,
- les échecs ou reports d'actions liées à l'environnement (comme d'ailleurs à la restructuration des bourgs) qui marquent relativement le pas.

Le taux de certification des dépenses du FEDER (chiffres arrêtés au 15 juin 2005) est de 31%, en progression de 12 points par rapport à mars 2004. Il est inférieur à la moyenne de ce taux pour l'ensemble du DOCUP (40%), ce qui souligne la nécessité de remontées des déclarations de dépense.

B.2.1.2 FSE

Le FSE apparaît comme particulièrement en avance par rapport aux autres fonds en matière de programmation et affiche **un taux de programmation de 89%** au 15 juin 2005, en progression de 17 points par rapport à mars 2004. Cette tendance laisse augurer une consommation intégrale de l'enveloppe prévue sans difficulté majeure ; à cet égard, la transition pour l'année 2007 doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

Le taux de certification est de 55% ce qui est cohérent avec l'importance relative du taux de programmation.

Les principaux ajustements à la baisse concernent les actions sur les systèmes et structures d'insertion et de formation, les chantiers d'insertion et l'aide au dispositif de mobilité.

Les principaux ajustements à la hausse concernent :

- les programmes sectoriels de formation qualifiante : + 10,871 millions d'euros (notamment services, agriculture, pêche, animation et sport),
- l'apprentissage : + 3,155 millions d'euros (métiers, commerces et services, restauration, agriculture).

Ces ajustements vont dans le même sens que la RMP et soulignent la **mobilisation croissante du DOCUP au service des formations qualifiantes dans les secteurs dominants de l'économie réunionnaise** (sauf le bâtiment déjà doté).

B.2.1.3 FEOGA

L'état d'avancement du FEOGA apparaît comme plutôt en cohérence avec la programmation, affichant un taux de programmation au 15 juin 2005 de 67%, en progression notable de 22 points par rapport à mars 2004. Le taux de certification est de 41% en nette progression.

Le rythme de mise en oeuvre de la mesure de **maîtrise de l'eau** apparaît comme une des clefs les plus importantes de la programmation du FEOGA. Cette clef n'est cependant pas exclusive, compte tenu de la diversité des mesures, notamment des sous-mesures concernant la gestion de la forêt et la filière bois, l'aménagement du territoire rural, la consolidation des filières alimentaires canne-sucre-rhum, et les pôles de compétence en agronomie tropicale.

Les principaux ajustements à la baisse portent sur les aides aux exploitations agricoles et à la mise en place des réseaux d'irrigation (report d'opérations vers la période 2007-2013).

Les principaux ajustements à la hausse portent sur les investissements de stockage, de conditionnement et de transformation de la filière agro-alimentaire (+ 12,6 millions d'euros) et sur l'aménagement et l'entretien de la forêt publique.

On note que **l'irrigation de l'Ouest reste un enjeu majeur**, mais comme l'avait souligné l'évaluateur intermédiaire, **le rythme des opérations ne suit pas la programmation initiale**. La nécessité d'un **soutien accru à la filière agro-alimentaire** n'était pas aussi manifeste dans la RMP, et ne figurait pas comme priorité dans les recommandations de l'évaluation à mi-parcours. On verra, à défaut de données précises sur l'adaptation économique des produits aux marchés réunionnais et extérieurs que **ce soutien est au moins crucial pour l'emploi dans la filière**.

En complément, il est proposé un ajustement technique qui élargit les conditions d'éligibilité à l'aide des exploitations agricoles (viabilité des exploitations,

adaptation du revenu minimum départemental, approche par ratios, capacités professionnelles, plafonds d'investissement).

B.2.1.4 IFOP

L'IFOP affichait au 15 juin 2005 un taux de programmation de 59%, soit le taux le plus faible des quatre fonds. Ce taux de programmation peut cependant évoluer rapidement avec l'investissement accru dans la modernisation de la flottille.

Le taux de certification des dépenses était de 38%, donc relativement plus favorable.

Les ajustements à la baisse concernent la protection et le développement des ressources aquatiques en raison de difficultés d'identification de maîtrise d'ouvrage, notamment sur les études d'implantation de récifs et surtout les actions innovatrices (études et expérimentations sur les techniques de pêche).

L'action qui bénéficie d'un ajustement à la hausse **concerne le renouvellement et la modernisation de la flottille**, mais dans les limites de la réglementation actuelle (Cf. négociations en cours) : elle est la conséquence des impératifs liés à la réglementation européenne et la programmation effectuée sur cette mesure a bien été effective.

B.2.2 Analyse des changements dans la programmation après la RMP depuis janvier 2004

B.2.2.1 Montants programmés avant et après le 1^{er} janvier 2004

Les calculs qui suivent s'appuient la base de données fournie par AGILE, arrêtée en mai 2005.

La comparaison des montants programmés avant et après 2004 rend compte de plusieurs phénomènes :

B.2.2.1.1 Une programmation qui s'accélère et avance à des rythmes différenciés suivant les fonds

Le tableau suivant permet d'analyser les montants programmés de 2000 à 2003 et de les comparer aux montants programmés après le 1^{er} janvier 2004.

Axe	Nombre de projets			Coût total programmé DOCUP		
	Avant 2004	Après 2004	Total 2000-mai 2005	Avant 2004	Après 2004	Total 2000-mai 2005
11	903	304	1207	215 148 098	109 470 977	324 619 075
12	362	206	568	326 935 742	291 785 432	618 721 175
13	63	10	73	71 493 928	42 244 347	113 738 275
14	491	165	656	405 108 069	140 009 505	545 117 574
15	522	248	770	283 623 688	171 196 702	454 820 390
16	180	73	253	13 314 836	4 250 924	17 565 759
Total	2 521	1 006	3 527	1 315 624 362	758 957 887	2 074 582 249

Il apparaît que la période de 17 mois, après le 1^{er} janvier 2004, traduit une accélération manifeste de la programmation, particulièrement sensible pour l'axe 12 « Aménagement équilibré du territoire », notamment, mais non exclusivement, en liaison avec les grands projets structurants d'aménagement passant de la phase « études » à la phase « travaux ». On note une accélération sensible également pour le FEOGA (Axe 15).

Il n'y a pas d'accélération pour le FSE, dont la logique de programmation annuelle établie est suffisante pour garantir un taux suffisant de programmation.

Il n'y en pas non plus d'accélération pour l'IFOP pour les montants programmés malgré une croissance relative du nombre de projets pris en compte.

Si l'on ramène à une année courante de programmation les données ci-dessus on obtient une comparaison des moyennes annuelles des montants programmés par axe avant et après le 1^{er} janvier 2004 que présente le tableau suivant.

Moyennes annuelles des montants programmés

Axe	Avant 2004	Après 2004	Total 2000-mai 2005
11	61 470 885	72 980 651	64 923 815
12	93 410 212	194 523 622	123 744 235
13	20 426 837	28 162 898	22 747 655
14	115 745 162	93 339 670	109 023 515
15	81 035 340	114 131 135	90 964 078
16	3 804 239	2 833 949	3 513 152
Total	375 892 675	505 971 925	414 916 450

Une analyse au niveau des mesures (la liste ci-dessous est établie en tenant compte de la comparaison : total du montant programmé avant 2004 divisé par 3,5 années, à comparer au total du montant programmé après 2004 divisé par 1,5) permet de préciser les évolutions :

- Parmi les mesures dont la programmation a fortement augmenté :
 - 11.03 (et plus particulièrement 11.03.03) : les bâtiments d'accueil dans les zones d'activités
 - 12.01 : études TCSP
 - 12.10 (et plus particulièrement 12.10.01) : l'extension du port
 - 13.03 (et plus particulièrement 13.03.01) : l'université (1^e urgence)
 - 15.02 (et plus particulièrement 15.02.01) : les retenues d'eau
 - 15.09 (et plus particulièrement 15.09.02) : l'investissement dans les IAA,
- Parmi les mesures dont la programmation a diminué :
 - 11.01 : fonds de garantie déjà programmé en début de période
 - 11.02 : sous mesure 11.02.01 (appui aux investissements) et 11.02.07 (prime régionale à la modernisation): le rythme est ralenti. Les autres sous mesures sont sorties du DOCUP et prises en charge généralement par le CPER

- 13.02 : collèges –lycées : pratiquement rien de programmé depuis 2004

B.2.2.1.2 Une croissance de l'importance financière du projet moyen

Le tableau qui suit décrit axe par axe la moyenne par dossier programmé.

<i>moyenne par dossier programmé</i>		
Axe	Avant 2004	Après 2004
11	238 259	360 102
12	903 137	1 416 434
13	1 134 824	4 224 435
14	825 067	848 542
15	543 340	690 309
16	73 971	58 232
Total	521 598	754 431

Sur l'ensemble du DOCUP, on note une moyenne des coûts totaux des projets beaucoup plus importante au cours de la période récente (+ 45% environ). Cette hausse est particulièrement spectaculaire pour les projets de l'axe 13 « Services à la population ». Seuls les projets aidés par l'IFOP voient leur coût total moyen diminuer.

Compte tenu des hétérogénéités d'évolutions internes aux axes, voire aux mesures, dans les projets, seule une analyse détaillée pourrait permettre de comprendre si cette évolution est liée aux types de projets aidés ou relève de la mise en oeuvre d'une nouvelle logique de gestion.

B.2.2.2 Mise en relation avec l'évaluation à mi-parcours

L'analyse est effectuée à travers deux tableaux complets que l'on trouvera en annexe 2 :

- Le premier repère les mesures jugées « sous consommées » par l'évaluateur intermédiaire.
- Le second repère de façon parallèle les mesures considérées par l'évaluateur intermédiaire comme « surconsommées » et analyse l'évolution de la programmation entre la période 2000-2003 et depuis le 1^{er} janvier 2004. Les commentaires d'AMNYOS figurent dans la dernière colonne. Il n'apparaît pas de divergence entre les recommandations de l'évaluateur intermédiaire et l'évolution relative de la programmation,

La programmation d'après 2004 confirme le ralentissement des projets TCSP, incinération des déchets, fonds de localisation, travaux d'aménagement à maîtrise d'ouvrage communale.

Parallèlement, des efforts significatifs ont été faits pour maintenir à bon niveau la programmation pour des dossiers sur lesquels s'était portée l'attention de

l'évaluateur, recommandant la vigilance, notamment la route des Tamarins, le projet de port de commerce, la mobilisation de l'eau et l'irrigation, l'équipement et le câblage des lycées et collèges.

C Analyse des réalisations et résultats

Les indicateurs vont être présentés axe par axe. Dans un même tableau figurent les indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts. Une analyse accompagnera chacun des tableaux.

Le choix des indicateurs résulte d'un travail mené au cours de l'évaluation, en partenariat avec la cellule Agile. Certains indicateurs, initialement prévus dans le DOCUP, ont été abandonnés ; d'autres conservés. De nouveaux indicateurs ont été ajoutés, pour apporter un éclairage complémentaire.

C.1 Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur

Axe 11: Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur		Valeurs actuelles (dernière valeur connue en novembre 2005)	Valeur cible ou de référence
Réalizations du DOCUP	Montants d'investissements soutenus	267,1 M€	1994-1999 :177Meuros
	Projets de création d'entreprise soutenus	180	en fin de parcours : 250
	Nombre d'entreprises aidées	884	à mi-parcours : 300
Résultats (DOCUP plus autres politiques et effets de l'environnement)	Industrie agroalimentaire (Taux de croissance Valeur ajoutée)	2,4% / an	4% / an
	Tourisme (id)	9% / an	9%/an
	Services (id)	9% / an	11% / an
Impact (du DOCUP et de facteurs exogènes)	Emplois du secteur de l'artisanat	31143 (2004)	26790 (2000)
	Taux de couverture export/import	7%	8,3% (2000)
	Valeur des marchandises exportées	120 M€	en fin de parcours : 152 M€

Le DOCUP a mis à disposition des acteurs économiques des moyens conséquents pour appuyer leur développement.

Le montant des investissements soutenus atteint 267 millions d'euros en mai 2005 soit d'ores et déjà 50% de plus que lors de la programmation précédente, alors qu'il reste plus de 18 mois de programmation.

Par ailleurs, l'objectif du nombre d'entreprises bénéficiaires était de 300 à mi-parcours. A la vue des résultats en décembre 2003 (indicateurs renseignés pour la réserve de performance), l'objectif est largement dépassé.

Les mesures d'appui à la création d'entreprises suivent un rythme de programmation conforme aux prévisions. L'objectif quantitatif devrait être atteint en fin de programmation.

En terme de résultats, le développement économique reste soutenu depuis 2000, notamment dans le secteur des IAA, du tourisme et des services.

Les deux premiers secteurs ont été aidés dans leur phase d'investissement et ont aussi bénéficié d'actions structurantes. La croissance du secteur des services accompagne une double tendance : la croissance démographique de l'île et la part en augmentation de la consommation de services dans le budget des ménages.

Le volume d'emploi dans l'artisanat augmente depuis 2000 (+16% en 4 ans).

Le montant des exportations augmente depuis 2000, mais moins vite que le montant des importations. Par conséquent, le taux de couverture a diminué depuis le début de programmation.

C.2 Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire

Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire		Valeurs actuelles (dernière valeur connue en novembre 2005)	valeur cible ou de référence
Réalizations du DOCUP	Kilomètres de linéaires construits,	51 km	à mi-parcours : 31 km
	Montant investissements programmés ports et aéroports	104 Meuros	112 Meuros (cible)
	Nombre d'installations aidées collecte sélective et traitement des déchets	19 déchetteries, 3 centres de tris, 3 PFT compostage	6 déchetteries, 2 centres tris, 2 PFT Compostage
Résultats (DOCUP plus autres politiques et effets de l'environnement)	Population couverte par la collecte sélective	100%	à mi parcours : 42%
	Evolution des trafics aériens : passagers et marchandises	+ 8,1 % en 4 ans pour les passagers (1999-2003)	+ 7%/an (cible)
		+ 9,4 % en 4 ans pour le fret (1999-2003)	
Evolution des trafics maritimes : total des marchandises	+ 5,1 % en 4 ans (1999-2003)	+ 7%/an (cible)	
Impact (du DOCUP et de facteurs exogènes)	L'impact est global, les dépenses programmées participent à expliquer la valeur repérée des indicateurs d'autres axes		

L'axe 12 concerne tout particulièrement les équipements structurants pour le territoire réunionnais.

Les réalisations suivent globalement le rythme prévu :

- Pour les routes, le nombre de kilomètres construits à mi-parcours se situait au-dessus des objectifs,
- Les investissements sur "les portes d'entrée" de La Réunion (port et aéroports) se situent au niveau des objectifs fixés en début de programmation.
- L'équipement des filières de traitement des déchets dépasse les objectifs, que ce soit pour les déchetteries, les centres de tris ou les plateformes de compostage.

En terme de résultats, toute la population de l'île est désormais couverte par la collecte sélective. Les collectivités locales en charge de cette compétence ont notamment acquis des bacs roulants permettant le tri après collecte.

L'évolution des trafics portuaire et aéroportuaire est positive, mais reste en deçà des niveaux prévus en début de programmation. Les travaux en cours au Port pourraient donner un nouvel élan au trafic maritime de marchandises.

De façon plus générale, les projets réalisés dans cet axe ont eu des impacts sur l'ensemble de la vie économique, sociale et environnementale de l'île.

En particulier, outre les évolutions des trafics entrant et sortant de l'île (par le port principal et les aéroports), les travaux routiers ont permis une amélioration globale des conditions de circulation, que ce soit en milieu urbain (boulevard Sud de Saint Denis), par la mise en place de déviations (Sainte Marie) ou d'aménagement des accès (à l'aéroport de Gillot par exemple).

Il est à noter que l'amélioration des conditions devrait engendrer à terme une augmentation du trafic de voitures individuelles et à partir de là une nécessité de nouveaux aménagements routiers.

C.3 Axe 13 : Services à la population

Axe 13 : Services à la population		Valeurs actuelles (dernière valeur connue en novembre 2005)	valeur cible ou de référence
Réalizations du DOCUP	Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur : Surface supplémentaire	5 nouveaux pour 14 432m ²	en fin de parcours : 18 000 m ² supplémentaires
	Nombre d'établissements d'enseignement secondaire	3 nouveaux + 6 extensions + 11 réhabilitations	en fin de parcours : 11 nouveaux + 15 remis à niveau
Résultats (DOCUP plus autres politiques et effets de l'environnement)	Nombre d'étudiants	16 841	en fin de parcours : 17 500
	Augmentation capacité dans les collèges	1775	en fin de parcours : 3500
	Augmentation capacité dans les lycées	1763	en fin de parcours : 5400
	Nombre de places concernées par les travaux dans les établissements secondaires	16009	à mi-parcours : 12 000
Impact (du DOCUP et de facteurs exogènes)	Taux d'accès d'une génération à la terminale	58,1% (2003)	1998 : 54%
			en fin de parcours : 60%
	Nombre moyen d'élèves par collège	778	en 1998/1999 : 1000
			en fin de parcours : 750
	Nombre moyen d'élèves par lycée	874	en 1998/1999 : 850
			en fin de parcours : 1000

Pour accompagner la croissance des effectifs, des élèves dans le secondaire et des étudiants, des efforts considérables ont été réalisés :

- Cinq nouveaux bâtiments universitaires ont été construits. La surface supplémentaire devrait se situer au niveau des prévisions en fin de parcours. Cette augmentation accompagne l'augmentation continue du nombre d'étudiants dans l'île.
- En ce qui concerne les collèges et les lycées, le nombre de bâtiments nouveaux reste en dessous des objectifs : il y a un décalage des réalisations sur la fin du programme. Il faut noter que la croissance des capacités d'accueil s'est également faite par l'extension des établissements existants. Au total, le nombre d'élèves par établissement atteint des niveaux satisfaisants. L'impact en terme de taux d'accès d'une génération à la terminale est positif : la barre des 60% pourrait être atteinte en 2006 (rappel : en 2003, le taux national est de 69%).

C.4 Axe 14 : Développement du marché du travail et des ressources humaines

Axe 14 Développement du marché du travail et des ressources humaines		Valeurs actuelles (dernière valeur connue en novembre 2005)	Valeurs cibles ou de référence
Réalizations du DOCUP	Nombre de bénéficiaires	48 000	à mi-parcours : 25000
	Nombre d'heures stagiaires	25 millions	à mi-parcours : 18 millions
Résultats (DOCUP plus autres politiques et effets de l'environnement)	Nombre de demandeurs d'emploi en formation / nombre de chômeurs BIT	11%	en fin de parcours : 10%
	Flux de mobilité aidée	6250	4600 (2001)
	Taux de placement AFPA	49%(2004)	45,3% (2001)
Impact (du DOCUP et de facteurs exogènes)	Taux de création d'entreprises par les femmes	25%	26,4%(1998)
	Taux de placement apprentis en contrats non aidés	34%	26%(2000)

Les réalisations des mesures liées au FSE sont au-dessus des objectifs fixés à mi-parcours.

Les résultats sont encourageants :

- L'accès des demandeurs d'emplois aux formations dépasse les 10%, qui était la valeur "cible" pour cette période de programmation.
- Le nombre de bénéficiaires de la politique de mobilité a augmenté de 35% depuis 2001.
- Le taux de placement, suite aux formations de l'AFPA, atteint 49%, contre 45% 3 ans auparavant.

En terme d'impact, le taux de création d'entreprises par les femmes recule malgré les mesures spécifiques menées dans le cadre du DOCUP.

En revanche, le taux de placement des apprentis en contrats non aidés connaît une progression importante, passant de 26% en 2000 à 34% en 2004.

C.5 Axe 15 : Soutien au développement rural durable

Axe 15 Soutien au développement rural durable		Valeurs actuelles (dernière valeur connue en novembre 2005)	Valeur cible ou de référence
Réalizations du DOCUP	Nombre d'installations aidées	335	en fin de parcours : 80
	Surface de canne replantée soutenue (en ha)	9000 (2004)	en fin de parcours : 21600
	Investissements de soutien dans les filières de diversification	92M€	en fin de parcours : 152 M€
	Montant des investissements aidés (IAA)	63 M€ (11,02 instruit par DAF + 15,09,02)	en fin de parcours : 61M€
Résultats (DOCUP plus autres politiques et effets de l'environnement)	SAU :	43 000 ha	43962 ha (2000)
	Production de canne en t par an	1 989 000 t	en fin de parcours : 2 300 000 t
	Rendement canne	75,6 t / ha	73,6t/ha (1999)
	Production des filières	lait : 22,5 millions de litres (2003)	20,40 millions (2003)
		viande de porc : 10 300 t (2003)	13 millions (2003)
		volaille : 13 700 t	17 100 t (2003)
VA des IAA	209M€ (2002)	245M€ (2002)	
Impact (du DOCUP et de facteurs exogènes)	Surface moyenne d'une exploitation :	5,8 ha	en fin de parcours : 4,5 ha
	Nombre d'emplois de production agricole	10 809 UTA	en fin de parcours : 16130
	Emplois salariés IAA	5 182 (2003)	en fin de parcours : 4000

Le nombre d'installations aidées est largement supérieur aux objectifs fixés.

De même, le montant des investissements aidés dans l'industrie agroalimentaire dépasse d'ores et déjà les valeurs cibles de fin de parcours.

En ce qui concerne les filières de diversification, le rythme de programmation est légèrement inférieur au niveau prévu.

En revanche, le nombre d'hectares de canne à sucre replanté soutenu par le DOCUP est en retrait par rapport aux objectifs.

En terme de résultats, l'objectif affiché en début de programmation de maintenir la SAU au niveau de l'année 2000 semblait très ambitieux. Avec un recul limité de la SAU en 4 ans, le potentiel agricole réunionnais semble préservé.

Le rendement à l'hectare pour la culture de la canne à sucre progresse sensiblement. Cette progression est due à l'effort conjoint de la recherche variétale et de l'amélioration des conditions de production (irrigation, mécanisation, amélioration des terres). Cependant, le niveau de production est légèrement inférieur aux objectifs fixés en début de programmation.

Les filières de diversification connaissent des résultats divers. La filière lait atteint des niveaux de production qui dépassent les prévisions, alors que les productions de viande se situent en deçà des objectifs.

La valeur ajoutée produite par les IAA est légèrement en dessous des projections faites en début de programmation.

Les restructurations des exploitations agricoles ont été plus rapides que prévu. Ainsi, la surface moyenne d'une exploitation est de 5,8 ha alors qu'on prévoyait 4,8 ha en fin de période. Parallèlement, le nombre d'UTA diminue d'avantage que prévu, notamment en raison de la diminution du nombre d'exploitations.

Les industries agroalimentaires constituent une filière pourvoyeuse d'emplois dans l'île.

C.6 Axe 16 : Développement de la filière pêche et aquaculture

Axe 16 Développement de la filière pêche et aquaculture		Valeurs actuelles (dernière valeur connue en novembre 2005)	Valeur cible
Réalizations du DOCUP	Navires aidés	157	20 à 25 pour 2000 et 2001
	Projets aidés dans l'aquaculture	11	en fin de parcours : 60
Résultats (DOCUP plus autres politiques et effets de l'environnement)	Quantités pêchées	6980 t en 2003	1999 : 5812 t
	Valeur des quantités pêchées	32,5M€ en 2002	24, 8 Meuros
	Production aquaculture	128, 7 tonnes (2004)	Objectif DOCUP : 430 tonnes
Impact (du DOCUP et de facteurs exogènes)	Nombre d'emplois (pêche)	petite pêche et pêche côtière : 521	en fin de parcours : 557
		pêche au large : 66	en fin de parcours : 84
		grande pêche : 199	en fin de parcours : 106
		aquaculture : 29	en fin de parcours : 100

La pêche représentait une filière en développement lors de la précédente programmation. Elle atteint une phase de consolidation.

Le nombre de navires aidés est très largement au-dessus des objectifs. L'aide concerne la construction, la rénovation ou la remotorisation.

Les quantités pêchées ont augmenté de plus de 15% en 4 ans. La valeur de ces quantités progresse dans des proportions plus élevées (+33% sur la même période).

En termes d'emploi, les niveaux actuels sont satisfaisants, puisqu'au total (sur les trois types de pêche) on atteint 786 emplois, pour un objectif de 747 emplois en fin de période.

En revanche, il semble que les objectifs pour l'aquaculture aient été trop ambitieux en début de programmation. La filière continue à se structurer, mais peu de projets ont pour l'instant émergé, en tout cas beaucoup moins que ce qui était prévu. Il est donc logique que les niveaux de production et d'emploi soient également en retard.

D Analyse des effets du DOCUP sur l'emploi

Dans cette partie, les analyses ont été menées conformément à la méthodologie proposée par le cahier des charges et suivie par AMNYOS, concernant l'analyse des effets du DOCUP sur l'emploi.

Compte tenu de la problématique esquissée ci-dessous, que l'on doit dans cette phase intermédiaire considérer comme une base de discussion proposée par l'évaluateur plutôt que comme une problématique achevée, la deuxième partie présentera :

- En premier lieu, une introduction à la problématique générale de l'emploi à La Réunion,
- En deuxième lieu, les données d'évolution du contexte de l'emploi qui permettent de fournir un référentiel à l'évaluation pour donner des éléments comparatifs en matière d'emplois liés au DOCUP,
- En troisième lieu, une tentative de chiffrage, selon une méthodologie adaptée au contexte réunionnais, des emplois induits par le DOCUP: emplois directs, emplois de réalisation, emplois dans les structures.
- En dernier lieu, une première réflexion sur les emplois induits par des effets de multiplication de la dépense et par l'amélioration de l'environnement des entreprises, et un aperçu de pistes de travail concernant l'amélioration de la qualification et de l'employabilité des publics cibles, fondées notamment sur des examens sectoriels ou thématiques.

D.1 Une problématique générale de l'emploi pour La Réunion

Avant de préciser quelques attendus méthodologiques et de rappeler la méthode utilisée, il convient d'emblée de rappeler que l'évolution de l'emploi est le résultat d'un ensemble de facteurs complexes échappant à toute vision trop mécanique d'une adéquation à trouver entre l'offre d'emploi et la demande.

L'évolution de l'emploi est d'abord à mettre en relation avec **le taux d'activité et le taux de chômage** : plus ce dernier est élevé, plus la question de la croissance de l'emploi devient cruciale.

A La Réunion, l'arrivée massive de jeunes et de femmes souhaitant trouver du travail ou y retourner après des périodes d'interruption pèse sur le marché de l'emploi :

- La question de la démographie de la population active est structurante par rapport à l'évolution de l'emploi,
- L'existence d'un chômage à un taux très élevé indique un nombre très important de chômeurs, dont certains sont des chômeurs de longue durée, souvent bénéficiaires du RMI.

La création d'emplois est à mettre en relation avec **la capacité des branches de l'économie, y compris le secteur public au sens large, de proposer des emplois à des candidats disposant des compétences adéquates.** Cette capacité dépend des décisions des acteurs privés et publics.

Pour les acteurs privés et une partie des acteurs publics (qui sont des acteurs économiques), la création d'emplois résulte de décisions tenant compte de la demande qui leur est adressée à court terme, mais aussi de leurs anticipations de moyen et long terme et de leur situation de trésorerie. En outre la création d'emplois ne se matérialise que si des personnalités aux compétences et qualifications requises sont disponibles sur le marché du travail, dans des conditions de travail de droit et de fait acceptables par les deux parties.

Le DOCUP crée directement une demande par les commandes qu'il engendre, notamment dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et de la formation. Parallèlement, il contribue aussi à renforcer l'offre de qualification utile pour l'économie.

Il améliore par ailleurs les **conditions d'environnement des entreprises et de la vie économique en général**, en fournissant un support amélioré pour les activités économiques. Le DOCUP produit des **effets positifs externes aux entreprises** (technologiques, commerciaux, en termes d'infrastructures nécessaires au développement) permettant des **gains de productivité et de compétitivité** des entreprises industrielles, des exploitations agricoles, du tourisme et des services.

Ce dernier point met l'accent sur l'importance de la production des qualifications nécessaires, globalement mais aussi dans la répartition sectorielle et par niveaux d'études.

L'existence de ressources humaines qualifiées exerce en retour des effets directs de révélation des capacités de création d'emplois au niveau des activités économiques et, globalement, par un effet d'attractivité lié à la densité des ressources humaines disponibles.

En fonction d'une logique différente, **la création d'emplois dans le secteur non marchand ou associatif s'effectue en fonction des capacités budgétaires des acteurs publics.**

Le DOCUP soutient ainsi des emplois, soit dans les structures publiques d'appui et d'accompagnement des acteurs économiques, soit pour la gestion des programmes de développement et de mise en œuvre de services publics.

Ainsi, par exemple, nombre d'actions de recherche et de soutien au développement de la filière agro-alimentaire à travers des organismes publics ou parapublics sont aidées par le FEOGA.

Autre exemple : l'AFPA Réunion utilise de façon suffisamment significative les fonds du FSE pour la mise en place d'une offre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, pour que l'on puisse penser que, sans ces ressources,

son offre et ses prestations devraient - sauf à trouver des ressources alternatives - être réduites.

De même de nombreuses interventions pour l'insertion, notamment les actions des PLIE, seraient vraisemblablement à réexaminer assez fortement en cas de disparition du soutien du FSE.

La politique de l'emploi ne peut se réduire, par ailleurs, au soutien à la création d'emplois ; elle est également ciblée, en ce qui concerne la stratégie communautaire de Lisbonne et le Livre blanc sur la formation tout au long de la vie, sur **la prise en compte des publics éloignés de l'emploi pour des raisons conjoncturelles ou plus structurelles.**

De ce fait, la question de l'intervention au service des publics éloignés de l'emploi, constitue une préoccupation particulière de la politique de l'emploi. A cet égard, on doit distinguer trois types de publics cibles :

- les jeunes n'ayant pas encore travaillé, qui cherchent une première insertion professionnelle,
- les salariés qualifiés ou porteurs de compétences acquises tout au long de la vie, qui sont dans une problématique de chômage frictionnel ou de reconversion sectorielle,
- les publics très éloignés de l'emploi pour lesquels les actions en amont de remotivation et de requalification sont essentielles pour permettre un nouveau départ.

En ce qui concerne La Réunion, la politique de l'emploi s'exerce dans **un cadre économique très spécifique marqué :**

- **par le déséquilibre des échanges extérieurs de la région Réunion avec la métropole et son environnement international,**
- **par l'importance relative des dépenses publiques effectuées au titre des transferts nationaux ou communautaires.**

Il en résulte, du point de vue du marché de l'emploi quelques caractéristiques structurantes :

- **Un poids important des effets des dépenses publiques dans le soutien et la création d'emplois au niveau régional, autant via la commande et les effets multiplicateurs sectoriels** (notamment BTP, secteur de la formation, tourisme) que par **la contribution à la qualification des demandeurs d'emploi et des jeunes se portant sur la marché du travail local,**
- En même temps, une limite à l'effet multiplicateur de la dépense publique par le jeu de la commande extérieure liée à l'approvisionnement en énergie mais aussi en biens intermédiaires et de consommation du fait de la très faible couverture des échanges,

- Toute politique de l'emploi ne pourra pas occulter ces facteurs de contexte économique. Il en résulte que la politique publique de l'emploi et de la qualification ne peut à elle seule prétendre trouver la solution aux problèmes rencontrés, que l'on va quantifier ci-dessous. C'est l'ensemble des politiques publiques du DOCUP qui doit contribuer à une dynamique de développement générateur d'emplois nets durables.

Malgré l'apport substantiel et indispensable du DOCUP à la création d'emplois en région, la gestion de la situation du marché de l'emploi se complexifie d'année en année. La solution repose sur la construction progressive :

- D'une dynamique équilibrée de développement durable assise sur la croissance des activités locales et la "reconquête du marché intérieur", l'élargissement des marchés et la reconquête de marchés extérieurs,
- D'une organisation de la mobilité vers des emplois externes assortie de facilités de retour en région pour améliorer les qualifications des entreprises et créer de nouvelles activités.

D.2 Données de contexte concernant l'emploi

La situation de l'emploi à La Réunion est caractérisée par une croissance exceptionnelle de la population active, supérieure à la capacité régionale de création d'emplois, dans un contexte de fort taux de chômage et de réduction relative des emplois aidés. Les tensions sur le marché de l'emploi sont donc élevées.

D.2.1 Évolution de l'emploi par branche et par statut sur 1994-2004.

D.2.1.1 Une croissance de l'activité tirée par les services

Concernant l'activité sur la longue période de dix années précédant 2004, le facteur le plus remarquable est une **croissance forte de l'activité**, avec des taux de croissance positifs depuis 1994. La période 1997-1999 apparaît comme particulièrement favorable, avec pour les années 1998 et 1999, qui peuvent servir de base de référence pour la période précédant le DOCUP 2000-2006, des taux de croissance particulièrement élevés : plus de 4% en 1998 et plus de 6% en 1999. De 1993 à 2000, le taux moyen de croissance du PIB est selon l'INSEE de 5,3% par an en valeur courante et de 3,3% en termes réels. En 2001, le taux de croissance est de + 5,5% et en 2002 il est de + 3,8%.

Évolution du PIB - Optique des ressources

Unité : millions d'euros	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Evolution (%) 2002/2001
Valeur ajoutée marchande	4 252	4 500	4 800	5 082	5 511	5 883	+ 6,8
+ Valeur ajoutée non marchande	2 624	2 750	2 949	3 111	3 315	3 507	+ 5,8
+ (Impôts - subventions) sur produits	627	675	739	757	838	875	+ 4,5
- Consommations intermédiaires de SIFIM (*)	276	276	284	308	347	343	- 1,2
= Produit Intérieur Brut	7 228	7 649	8 205	8 641	9 317	9 923	+ 6,5
Évolution du PIB en termes réels (**) en %	+ 5,7	+ 4,6	+ 6,4	+ 3,3	+ 5,5	+ 3,8	

Source : INSEE

(*) SIFIM : Services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Leurs consommations intermédiaires sont à déduire afin d'éviter un double compte.

(**) Pour obtenir des évolutions en termes réels, on déflate par l'indice moyen annuel des prix à la consommation. A titre d'exemple, la croissance du PIB de La Réunion de 6,5% en valeur courante, en 2002, a été de 3,8% en termes réels, compte tenu de l'évolution des prix de 2,7%.

Les statistiques du PIB réunionnais sont connues avec plusieurs années de retard et que dans ces conditions il est difficile de se faire une idée précise de l'évolution récente du taux de croissance du PIB régional, notamment en ce qui concerne la contribution des différentes branches à ce taux de croissance.

Les données concernant l'évolution des branches viennent cependant compléter les données 1994-2000 pour situer les caractéristiques de l'économie réunionnaise en structure et en évolution :

- **En structure** : la valeur ajoutée est principalement tertiaire. En 2000, selon le Tableau de l'économie régionale- édition 2005-2006 - publié par l'INSEE qui ne donne pas de chiffres plus récents la valeur ajoutée des services était de 24,8% de la valeur ajoutée totale pour les services d'éducation, de santé, et d'action sociale ; de 12,9% pour les services d 'administration publique, de 24,6% pour les autres services (y compris hôtellerie et restauration) ; de 9,6% pour les commerces. La même année, l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentaient ensemble 2,0%, l'industrie agro-alimentaire 2,2%, l'industrie 3,6%.
- **En évolution** : entre 2001 et 2002, si la valeur ajoutée agricole diminue de 9,2%, l'ensemble des autres secteurs de l'économie est en croissance : tandis que la valeur ajoutée de l'industrie croît de 7,5%, les services se situent à 8,2% et le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale montre une croissance remarquable à 9,2%.

Les informations sectorielles disponibles confirment cette évolution de longue durée pour la période plus récente, avec quelques nuances : la croissance soutenue de l'activité tertiaire est attestée par les chiffres sectoriels, même si certaines années un ralentissement se fait sentir, mais elle semble en particulier tirée par la croissance de l'activité de services aux entreprises et, de façon plus nette, par l'investissement en logement des ménages.

Ces évolutions se traduisent au niveau de l'emploi pour lequel on possède des données disparates mais plus récentes.

D.2.1.2 Une capacité de création d'emplois importante et différenciée selon les branches

Le Tableau 1 indique la répartition de l'emploi entre 1999 et 2003.

Tableau 1 : Estimation d'emploi salarié et non salarié au 31 décembre					
	1999	2000	2001	2002	2003
Salariés	159 415	167 546	175 025	202 280	183 361
Agriculture	2 920	3 106	3 153	3 111	3 067
Industrie	12 296	12 769	13 321	13 008	13 363
Construction	9 149	9 682	10 296	10 482	11 368
Tertiaire	135 050	141 989	148 255	154 036	155 563
Non salariés	21 267	21 347	21 743	21 643	22 274
Ensemble	180 582	188 893	196 768	202 280	205 635

Source : INSEE, estimations d'emploi

Ce tableau, établi pour trois années de croissance économique relativement importante, fait apparaître :

- La capacité globale de création d'emplois de l'économie réunionnaise se ralentit depuis 2001 : elle a été d'environ 8 000 emplois par an pendant la période 1999-2001, elle est désormais de 3 000.
- La stabilisation des effectifs du secteur agricole,
- Une légère hausse des effectifs de l'industrie,
- Mais surtout une croissance de l'emploi qui est tirée par les services et, dans une moindre mesure, mais de façon sensible dans le secteur de la construction.

Les données globales disponibles confirment que de 1999 à 2004 le nombre d'actifs salariés a cru significativement, passant de 173 677 actifs à 203 181 actifs soit 5 900 actifs salariés supplémentaires par an.

Dans le même temps, les experts estiment que les 21 500 emplois indépendants sont restés stables en nombre pendant les mêmes années, comme ils l'étaient restés entre 1999 et 2001 (mouvement d'intégration d'indépendants dans des sociétés, compensée par la création dynamique d'activités indépendantes dans le commerce, les services et l'artisanat).

Ceci situe **un référentiel de capacité de création d'emplois annuelle pour l'économie réunionnaise de l'ordre de 5 900 emplois par an pour la période du DOCUP**, sachant que la création d'emplois a sans doute été plus vigoureuse en début de période de l'actuel DOCUP qu'en 2003 et 2004 (selon le bilan économique 2004 de l'INSEE, environ 5 200 créations d'emplois salariés dans le seul secteur marchand, 3 800 en 2003, 3 000 en 2004 ; dans le même temps la faiblesse de la création d'emplois dans la fonction publique et le recul des emplois aidés non marchands a accru les tensions sur le marché de l'emploi .

Le tableau 2 ci-dessous permet de rendre compte de la dynamique de création d'emplois salariés.

Ce tableau fait apparaître une capacité différenciée de création d'emplois suivant les secteurs d'activité.

Entre 1999 et 2003, les principaux secteurs créateurs d'emploi salariés sont les services aux entreprises : 5 011, et les commerces : 4 685, suivis par un autre groupe : construction : 2 309, éducation, santé, action sociale : 1 831, services aux particuliers : 1 353, transports 1 224, et administration 1 064. La contribution des autres secteurs est nettement plus faible, voire négative (biens intermédiaires, automobile).

Tableau 2 - Répartition de l'emploi salarié et des établissements par secteurs d'activités au sein de la zone éligible (pour les établissements qui cotisent à l'UNEDIC)

NES 16 - niveau 1		Nombre d'établissements		Nombre d'emplois salariés						Variation du nombre d'emplois entre 1999 et 2003
				Hommes		Femmes		Total		
		1999	2003	1999	2003	1999	2003	1999	2003	
EA	Agriculture, sylviculture, pêche	667	711	2 598	2 653	231	241	2 829	2 894	65
EB	Industries agricoles et alimentaires	456	450	3 766	3 941	1 212	1 241	4 978	5 182	204
EC	Industrie des biens de consommation	289	315	1 501	1 620	607	673	2 108	2 293	185
ED	Industrie automobile	23	21	123	112	13	21	136	133	-3
EE	Industries des biens d'équipement	242	347	1 802	2 306	234	309	2 036	2 615	579
EF	Industries des biens intermédiaires	11	356	3 202	3 145	407	440	3 609	3 585	-24
EG	Energie	152	21	405	575	65	112	470	687	217
EH	Construction	574	1 908	9 321	11 503	633	760	9 954	12 263	2 309
EJ	Commerce	310	3 914	13 875	16 406	8 943	11 097	22 818	27 503	4 685
EK	Transports	79	618	4 179	5 154	1 042	1 291	5 221	6 445	1 224
EL	Activités financières	100	311	1 342	1 392	1 826	2 161	3 168	3 553	385
EM	Activités immobilières	10	569	1 274	1 408	688	948	1 962	2 356	394
EN	Services aux entreprises	641	1 485	6 823	9 892	3 681	5 623	10 504	15 515	5 011
EP	Services aux particuliers	328	1 762	4 588	5 177	3 081	3 845	7 669	9 022	1 353
EQ	Éducation, santé, action sociale	42	1 881	3 339	3 939	7 854	9 085	11 193	13 024	1 831
ER	Administration	856	823	4 261	4 257	3 359	4 427	7 620	8 684	1 064
Total		15 249	15 492	62 399	73 480	33 876	42 274	96 275	115 754	19 479

Source : UNEDIC, fichier UNISTATIS

On note pendant la même période une assez importante stabilité de la structure des emplois selon les CSP. En termes d'équilibre entre l'emploi féminin et l'emploi masculin, on remarque une légère évolution : la proportion des femmes dans les actifs, tous secteurs confondus, progresse de 35,19% en 1999 à 36,49 % en 2003.

Le « Tableau 4 » du référentiel fait apparaître la répartition par CSP et par secteurs pour une année de référence : 1999.

Tableau 3 : CSP en 1999 de l'ensemble des actifs

source : recensement 1999

CSP		Activité économique					
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire hors com	Commerce	Total
Agriculteurs	Agriculteurs	6 614	0	0	0	0	6 614
Commerçants et Artisans	Artisans	93	1 401	1 889	1 572	635	5 590
	Commerçants	22	122	32	2 420	3 779	6 375
Ingénieurs et cadres	Chefs d'entreprise	7	194	160	371	351	1 083
	Prof. libérales	1	16	10	2 072	272	2 371
	Cadres fonction publique.	8	169	4	9 421	154	9 756
	Cadres d'entreprise	31	449	222	1 844	460	3 006
Employés techniciens et agents de maîtrise	Prof. intermédiaires.	38	132	11	24 382	331	24 894
	Prof. intermédiaires. d'entreprise	66	970	164	3 618	2 678	7 496
	Techniciens	72	498	218	1 891	313	2 992
	Contremaîtres	56	559	444	575	231	1 865
	Employés fonction publique	71	84	31	29 770	320	30 276
	Employés d'entreprise.	105	1 039	401	8 398	1 978	11 921
	Employés du commerce	14	506	11	477	7 149	8 157
Personnels de services aux particuliers	17	90	17	12 239	129	12 492	
Manœuvre et ouvriers	Ouvriers qualifiés	414	4 345	3 385	9 349	3 610	21 103
	Ouvriers non qualifiés.	205	2 791	3 996	6 188	2 221	15 401
	Ouvriers agricoles	1 728	59	8	443	47	2 285
Total		9 562	13 424	11 003	115 030	24 658	173 677

Tableau n°4 - Catégories socio-professionnelles de l'ensemble des actifs	1999		2004	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteurs	6 614	3,8%	7 288	3,6%
Commerçants et Artisans	11 965	6,9%	14 873	7,3%
Ingénieurs et cadres	16 216	9,3%	18 594	9,2%
Employés techniciens et agents de maîtrise	100 093	57,6%	115 634	56,9%
Manœuvre et ouvriers	38 789	22,3%	46 792	23,0%
TOTAL	173 677	100%	203 181	100%

En regroupant les emplois par grandes catégories, cette structure fait apparaître une proportion d'agriculteurs de 3,8%, de chefs d'entreprise et cadres de 6,7%, de professions intermédiaires, techniciens et employés de 57,6% et d'ouvriers de 22,3%.

On notera que cet exercice de calcul de croisement entre les branches et les CSP, proposé par l'assistance technique national à l'ensemble des régions françaises, est ici d'une pertinence relative compte tenu :

- d'une part, des structures spécifiques de l'économie réunionnaise,
- d'autre part des CSP, qui sont, comme dans les autres DOM, atypiques si on les compare aux structures observées dans les régions de la métropole.

D.2.2 Une croissance « naturelle » forte de la population active qui vient aggraver une situation de chômage déjà difficile

D.2.2.1 Une croissance naturelle de la population active

La démographie de La Réunion est spécifique : la population active s'accroît rapidement sous l'effet de la pression démographique et de changements des comportements (accroissement du taux d'activité notamment des femmes, décélération de la tendance à l'allongement de la durée des études).

De 1990 à 1999, la population active s'est accrue de 7 250 personnes par an.

Selon les chiffres de l'INSEE, la population active serait passée de 269.427 personnes en 1999 à 302 566 personnes en 2003, soit une augmentation en 4 ans de 33 139 ou 8 285 par an supérieure à celle observée entre 1990 et 1999, de 12,2%, à comparer à la croissance de la population active de 4,8% en métropole pendant le même temps. Cependant les séries statistiques semblent manquer de continuité car, en l'absence d'élément fondamental d'explication, les trois quarts de cette hausse seraient dus uniquement aux années 2000 et 2001.

L'estimation que propose AMNYOS compte tenu de la stabilité de la pression démographique, de la stabilisation en légère croissance du taux d'activité féminine, de l'effet réel d'allongement de la durée des études qui a pu se faire sentir en 2000 et 2001, mais qui ne semble pas avoir des effets du même type pour la période récente, est d'un accroissement moyen de la population active sur la période du DOCUP **d'environ 7500 personnes par an**. Ce rythme ne devrait pas diminuer dans les prochaines années, si l'on prend en compte l'évolution démographique et des comportements d'activité.

D.2.2.2 Un chômage structurel élevé et permanent

Le chômage au sens du BIT serait pour 2004 de 102 478 personnes.

Le chômage reste donc très important même si selon les séries de l'ANPE il est en diminution dans la période récente, contrairement aux séries déterminées au sens du BIT.

Le chômage au sens de l'indicateur de Demandes d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) repose sur les chiffres des inscrits à l'ANPE. L'indicateur qui s'en rapproche le plus est celui des DEFM cumulées des catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite :

- Catégorie 1 : personnes sans emploi, disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein,
- Catégorie 1, 2, 3 hors activité réduite : personnes sans emploi, disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée, à temps plein ou à temps partiel ou à la recherche d'un emploi à durée limitée, en excluant ceux qui ont au cours du mois écoulé travaillé à temps partiel moins de 78 heures.

Le chômage au sens du BIT s'appuie sur l'enquête annuelle emploi réalisée auprès de 5500 ménages, selon un modèle commun défini par EUROSTAT. Selon la définition du BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler qui répond simultanément à trois critères :

- être en recherche effective d'emploi au cours du dernier mois,
- être sans travail c'est-à-dire n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, dans la semaine de référence,
- être disponible pour travailler dans un délai de deux semaines.

▪ Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Tableau n°3bis - Demandeurs d'emploi : nombre, sexe et âge	TOTAL		HOMMES		FEMMES	
	1999	2004	1999	2004	1999	2004
15-24 ans	22 698	17 967	10 656	9 040	12 042	8 927
25-49 ans	77 072	64 176	38 708	31 481	38 364	32 695
plus de 50 ans	7 697	8 016	4 450	4 398	3 247	3 618
TOTAL	107 467	90 159	53 814	44 919	53 653	45 240

En 2004, le nombre de DEFM est de 90 159.

La part d'hommes est de 49,8%. Par ailleurs, les chômeurs longue durée représentent 40% des effectifs.

Entre 1999 et 2004, le nombre total de chômeurs aurait considérablement baissé.

Notamment, en ce qui concerne les jeunes, la proportion des 15-24 dans l'ensemble des chômeurs passant de 21,2% à 19,9%.

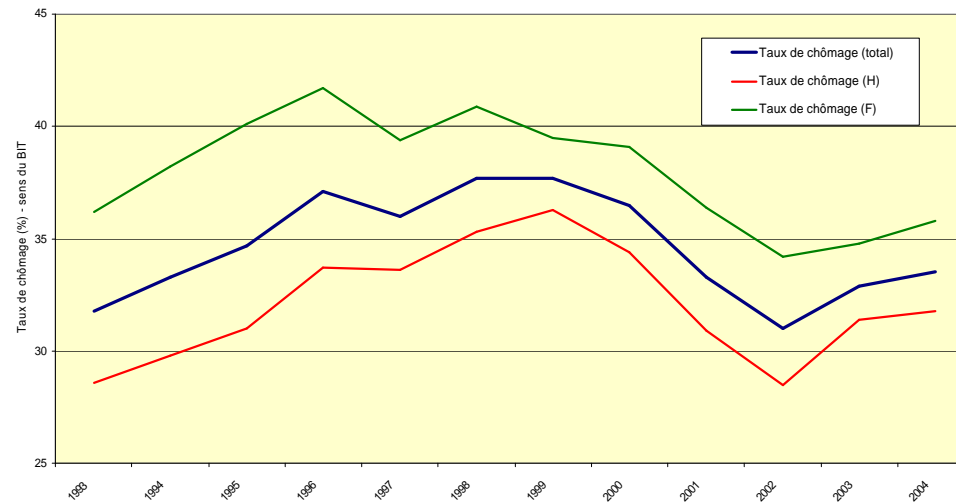
▪ Chômage au sens du BIT

En 2004, le nombre de chômeurs seraient de 102 478, soit un taux de chômage de 33,5%

La part d'hommes serait de 54% parmi ces chômeurs.

Chômage au sens BIT à La Réunion

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chômeurs	73 808	79 159	84 510	96 092	94 713	101 169	101 574	103 789	98 434	92 761	99 504	102 478
Hommes	38 472	41 337	44 201	49 687	50 828	53 832	54 708	54 388	51 287	47 547	53 427	55 327
Femmes	35 336	37 823	40 310	46 405	43 885	47 338	46 866	49 400	47 147	45 214	46 077	47 151
Taux de chômage (%)	31,8	33,3	34,7	37,1	36	37,7	37,7	36,5	33,3	31	32,9	33,5
Hommes (%)	28,6	29,8	31	33,7	33,6	35,3	36,3	34,4	30,9	28,5	31,4	31,8
Femmes (%)	36,2	38,2	40,1	41,7	39,4	40,9	39,5	39,1	36,4	34,2	34,8	35,8



Ces deux indicateurs de mesure du chômage présentent de larges différences à deux niveaux :

- **Au niveau du chômage**, très inférieur au sens des DEFM catégories 1, 2, et 3 hors activité réduite, qui seraient en nombre de l'ordre de 90 000, alors que les chômeurs au sens du BIT seraient de l'ordre de 102 000 (les chiffres DEFM étaient supérieurs à ceux au sens du BIT dans la période 1996-2002, et les tendances se seraient inversées en 2002),
- **Au niveau de l'évolution récente**. En effet, au sens du BIT le chômage aurait cru de 10 000 personnes environ entre 2002 et 2004, alors que le chiffre au sens des DEFM aurait diminué de 10 000 personnes dans la même période, particulièrement pour les DEFM de catégorie 1.

Selon l'INSEE, la différence, hormis la différence de mode de collecte des statistiques, provient essentiellement du fait qu'un nombre important de chômeurs au sens du BIT (particulièrement des jeunes) ne trouvent pas d'intérêt à s'inscrire à l'ANPE (13 733 en 2004 soit 13,4% des chômeurs BIT).

On peut donc dire que le taux de chômage est très important (de l'ordre de 30%) :

- **Au moins deux fois et demi supérieur à celui de la métropole en comptabilisant les DEFM,**
- **Trois fois supérieur à celui de la métropole si on saisit le chômage au sens du BIT.**

L'évolution récente de court terme au sens du BIT n'est pas, à nos yeux, établie : il faudra attendre les résultats de l'enquête annuelle emploi 2005 pour connaître le sens de l'inflexion à la hausse observée en 2003 et 2004 au sens du BIT alors qu'au sens des DEFM l'évolution semble inverse.

Dans notre approche les chiffres au sens du BIT serviront de référence et les chiffres des DEFM seront uniquement utilisés de façon complémentaire à des fins d'analyse.

En ce qui concerne la répartition entre catégories socioprofessionnelles des demandeurs d'emploi :

Tableau n°4bis - Catégories socioprofessionnelles des demandeurs d'emploi	TOTAL		HOMMES		FEMMES	
	1999	2004	1999	2004	1999	2004
Manceuvre et ouvriers	33 488	23 109	31 726	21 527	1 762	1 582
Employés techniciens et agents de maîtrise	70 415	64 798	20 124	22 060	50 291	42 738
Ingénieurs et cadres	917	1 407	650	943	267	464
Non précisé	2 647	845	1 314	389	1 333	456
TOTAL	107 467	90 159	53 814	44 919	53 653	45 240

Source : ANPE

Ce tableau et le tableau 4 déjà présenté permettent de constater :

- Une relative stabilité de la répartition des actifs entre les grandes catégories, avec, ce qui est contraire aux tendances nationales, un léger accroissement des actifs de la catégorie « manœuvres et ouvriers » ; et un accroissement en nombre et en proportion des actifs des commerçants et artisans,
- Une diminution relative de la part des manœuvres et ouvriers au chômage entre 1999 et 2004, mais qui reste en proportion des chômeurs plus importante que dans la moyenne des manœuvres et ouvriers dans les actifs,
- Une structure différente des DEFM et des actifs entre les CSP en 2004, qui s'explique d'abord par le faible nombre de chômeurs dans la catégorie commerçants-artisans et agriculteurs,
- Un chômage des cadres encore faible (1,5% du total) mais en forte croissance.

D.2.3 Une situation structurellement difficile qu'aggravent des événements récents

Si l'on rapproche les différents éléments évoqués ci-dessus, on doit remarquer que la situation en matière d'emploi de l'économie réunionnaise semble structurellement difficile à maîtriser :

- Le rythme potentiel de création nette d'emplois de 5 000 emplois par an environ ne semble pas suffisant pour absorber une variation annuelle de population active d'environ 7 500 personnes supplémentaires. **Le déficit se situe à 2 500 emplois environ**, ce qui constitue aussi un objectif structurel pour les politiques économiques de l'emploi et de la mobilité dans les années qui viennent.

Par ailleurs, le **contexte international** de renchérissement de l'énergie, de compétitivité accrue sur un grand nombre de produits, et d'évolution des relations commerciales internationales est susceptible d'introduire des difficultés nouvelles pour l'économie réunionnaise et d'affecter la capacité de création d'emplois.

A l'inverse, on note une reprise de l'investissement productif observée en 2003 et 2004, notamment suite à la loi de programmation sur l'Outre-Mer de 2002, mais on ne dispose pas de l'information suffisante pour en établir les effets sur l'emploi.

- En outre plusieurs facteurs complexifient la situation, dont le plus important pour La Réunion est la diminution relative **des emplois aidés** (environ 20 000 emplois type CIA, CES, CEJ, CEC sont aidés en 2004, on ne parle donc pas ici des emplois ayant bénéficié de la prime à l'emploi aidée par le DOCUP). Selon les chiffres publiés par l'INSEE dans le TER 2005-2006, et les chiffres de la DTEFP pour 2004, les évolutions sont en effet les suivantes :

Évolution des emplois aidés entre 2001 et 2004

Type de contrats aidés	Nombre 2001	Nombre 2004	Évolution 2001-2004
Contrats en alternance			
Apprentissage, nouveaux contrats	2604	3138	+534
Contrats de qualification, nouveaux contrats	997	1381	+ 384
Contrats d'adaptation	5	79	+72
Contrats d'orientation	424	548	+124
Exonération à l'embauche			
Premier salarié	191	-	-191
Abattement salariés temps partiel	176	-	-176
Contrats de retour à l'emploi et d'accès à l'emploi	2276	2377+1824	+1925
Contrats emploi solidarité, nouveaux contrats et avenants	29962	22423	-5739
Contrats d'emploi consolidés, nouveaux contrats et avenants	5798	1197	-4601
Contrats d'insertion par l'activité	12019	10773(2003)	- 1246
Apprentissage secteur public	48	68(2003)	+20
Contrats emploi ville	77	-	-77
Contrats emploi jeunes	1062	304	-758
Insertion par l'économique			
Associations intermédiaires	2612	4812	+1800 env.
Entreprises d'insertion	414 (2002)		
Emplois familiaux	539(1999)	312 (2002)	-227
Aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise	709	701 (PIJ)	+2

La croissance des CAE, CRE, des contrats en alternance et des postes en insertion ne compense pas sur 2001- 2004 la baisse importante des contrats CES et CEC, et la quasi disparition des contrats emploi jeunes.

Cette observation ne prend évidemment pas en considération la mutation actuelle des contrats aidés, notamment à travers le contrat d'avenir, le contrat nouvelles embauches, et les dispositions de la loi de programmation de la cohésion sociale en faveur de l'apprentissage.

D.3 Approche quantitative de l'impact du DOCUP sur la création d'emplois

D.3.1 Méthode générale d'analyse quantitative

Conformément à la méthodologie proposée par le cahier des charges et adaptée au contexte local, l'impact quantitatif du DOCUP sur la création d'emplois est mesurée à travers plusieurs catégories d'emplois induits par la dépense aidée, qui seront mesurés en équivalents plein temps.

D.3.1.1 Les emplois de réalisation du programme (travaux et organismes de formation et d'insertion)

Ce sont les emplois directement induits par les dépenses consenties au titre du DOCUP par :

- Les travaux d'équipement, de construction et d'aménagement liés à ces dépenses.
- Les dépenses en programmes de formation et d'insertion.

Ils se mesurent en appliquant des ratios déterminés à l'avance entre la dépense réalisée et l'emploi ainsi stabilisé ou créé dans les entreprises maîtres d'oeuvre ou sous-traitantes du maître d'oeuvre :

- Pour les emplois de réalisation de travaux :
 - Dans un premier temps, on repère les projets programmés dans le cadre du DOCUP,
 - On choisit les taux à appliquer selon la nature des travaux et la taille des entreprises concernées,
 - Puis on applique ces ratios pour quantifier en équivalents plein temps les emplois directement soutenus par le DOCUP.
- Pour les emplois de réalisation d'actions de formation et d'insertion, la diversité des types d'actions a nécessité des modes de collecte différenciés : collecte directe auprès des organismes bénéficiaires ou des financeurs, calcul du nombre de formateurs à partir du nombre d'heures de formation (sur la base d'un ratio), étude des dossiers d'instructions...

D.3.1.2 Les emplois directs créés et maintenus (FEDER, FEOGA, FSE et IFOP)

L'estimation repose sur l'exploitation des données de la base PRESAGE pour les opérations individuelles financées sur le FEDER, le FEOGA et l'IFOP, à l'exclusion des opérations collectives qui seront étudiées lors de l'approfondissement qualitatif.

A chaque projet est affecté par le responsable du projet une estimation des emplois qui seront créés ou maintenus grâce au projet. Il s'agit donc d'une

base déclarative ex ante, ce qui situe une limite de l'analyse. Par ailleurs, on doit s'efforcer d'éviter les doubles comptes (plusieurs projets pour un même maître d'ouvrage et dans le cas d'un projet réalisé en plusieurs phases).

D.3.1.3 Les autres emplois directement soutenus par le DOCUP

Il a été retenu de quantifier à part les emplois de soutien aux structures de recherche, d'études, d'assistance technique, d'accompagnement des projets par des structures dédiées dans le cadre de projets spécifiquement liés à l'exécution du DOCUP.

D.3.2 Estimation des emplois de réalisation

D.3.2.1 Emplois de réalisation liés aux travaux

1. Typologie des travaux soutenus par le DOCUP et repérage des projets correspondants

Afin de tenir compte des différences quant à la nature des travaux :

- Bâtiment
- Travaux publics
- Études et ingénierie,

et des différences de productivité du travail, en ce qui concerne le bâtiment et les travaux publics entre :

- petites entreprises (moins de 10 salariés)
- entreprises moyennes et grandes (plus de 10 salariés)

AMNYOS a repéré les dépenses du DOCUP mesure par mesure FEDER ou FEOGA concernées, en distinguant bâtiment et TP selon la taille des entreprises. Cette base de calcul est établie grâce aux deux tableaux ci-dessous qui concernent respectivement les entreprises de moins et de plus de 10 salariés.

L'élaboration de cette base de travail a été effectuée lors d'une réunion de travail spécifique avec des professionnels du secteur BTP.

Ces tableaux font apparaître axe par axe, mesure par mesure, sous-mesure par sous-mesure, la base de calcul avant application des ratios.

- **Coût en euros et nombre de projets**

Le détail par axe et mesure se trouve en annexe 3:

Entreprises de moins de 10 salariés :

	Bâtiment	TP	Total
Montant total du programme	8 394 319	56 756 003	65 150 322
Nombre de projets	80	89	169

Ces entreprises de taille modeste ont essentiellement travaillé sur des projets dont le financement était relativement peu élevé.

Il s'agit notamment des gîtes, de rénovations des maisons créoles, des bâtiments d'élevage ainsi que les travaux d'aménagement en milieu rural.

Entreprises de plus de 10 salariés

	Bâtiment	TP	Total
Montant total du programme	209 842 885	573 660 726	783 503 611
Nombre de projets	110	292	402

Les moyennes et grandes entreprises ont travaillé sur des projets dont le financement moyen est relativement plus élevé que pour les petites entreprises (1,9 millions d'euros contre 100 000 euros environ pour les petites entreprises du bâtiment).

N. B. Ces projets sont menés par des entreprises qui en sous-traitent une partie aux petites entreprises. Ce chiffre a été estimé par les professionnels comme étant en moyenne égal à 20% en moyenne du chiffre d'affaires : il sera pris en compte dans le calcul des emplois.

Études

	Montant des études
Montant total du programme	47 252 587
Nombre de projets	158

Les études ont été isolées dans le traitement des données : elles sont une catégorie à part, avec une productivité supposée égale quelle que soit la taille de l'entreprise.

2. Ratios

Il n'a pas été possible, dans le calcul des ratios, de distinguer les Travaux Publics et le Bâtiment, car cette distinction n'existe pas dans les statistiques de l'emploi.

En revanche on a tenu compte de la taille des entreprises.

Après examen des propositions formulées par l'assistance technique nationale, on les a adaptées au contexte réunionnais, en utilisant les données de la Cellule Économique du Bâtiment (CER-BTP), puis on a soumis à un échantillon de professionnels les valeurs suivantes pour validation :

type d'entreprises	Estimation de la productivité moyenne
Entreprises de moins de 10 salariés	55 000 euros par actif
Entreprises de plus de 10 salariés	77 000 euros par actif
Études	75 000 euros par actif

3. Calcul des emplois de réalisation

a. Entreprises de moins de 10 salariés

Pour le secteur bâtiment, le montant pris en compte est :

- le montant identifié ci-dessus : 8 394 319 euros,
- la sous-traitance des entreprises du bâtiment ayant bénéficié des commandes liées au DOCUP (20% du montant pour les bâtiments des entreprises de + de 10 salariés) soit 41 968 577 euros supplémentaires.

Les montants pris en compte et le calcul des emplois correspondants figure dans le tableau suivant :

Montants totaux programmés			Emplois
bâtiment (y compris sous- traitance)	Travaux Publics	Total	
50 362 896	56 756 003	107 118 899	2 145

Soit un total de 2 145 emplois de réalisation (équivalents plein temps entre le démarrage du DOCUP et mai 2005 soit sur 4,5 ans) pour les entreprises de moins de 10 salariés.

b. Entreprises de plus de 10 salariés

Les montants ci-dessous pour le secteur du Bâtiment sont ceux du tableau établi ci-dessus pour les dépenses concernées, diminués de la part de la sous-traitance.

• Emplois de réalisation dans les secteurs Bâtiment et Travaux publics (TP)

Montants totaux programmés			Emplois
Bâtiment	Travaux Publics	Total	
167 874 308	573 660 726	741 535 034	9 630

Soit un total de 9 630 emplois de réalisation (équivalents plein temps entre le démarrage du DOCUP et mai 2005 soit sur 4,5 ans) pour les entreprises de plus de 10 salariés.

c. Études et ingénierie

• Emplois de réalisation dans les secteurs Bâtiment et Travaux publics (TP)

Un calcul du même ordre s'effectue à partir du tableau suivant

Montants	Emplois
47 252 587	630

Soit un total de 630 emplois de réalisation (équivalents plein temps entre le démarrage du DOCUP et mai 2005 soit sur 4,5 ans) pour les études et l'ingénierie.

4. Récapitulatif des emplois liés à la réalisation de travaux

Le tableau suivant récapitule les résultats précédents :

	Montants concernés	Emplois de réalisation
Études	47 252 587	630
Entreprises de plus de 10 salariés	741 535 034	9 630
Entreprises de moins de 10 salariés	107 118 899	2 142
Total	895 906 521	12 402

Soit un total général de 12 402 emplois de réalisation (équivalents plein temps entre le démarrage du DOCUP et mai 2005 soit sur 4,5 ans).

Ce montant correspond, si les équivalents plein temps (et donc les commandes correspondantes) avaient été répartis uniformément dans le temps, à un nombre d'emplois permanents induits tout au long du DOCUP de 2 756 emplois.

Ce montant est considérable et il est à rapprocher :

- du nombre d'emplois nets créés chaque année par l'économie réunionnaise (5 900 environ)
- et surtout du nombre moyen des emplois du secteur « Construction » de l'économie réunionnaise, soit 12 000 emplois environ (10 296 selon l'INSEE en 2001, environ 14 000 selon l'Observatoire du BTP en 2005).

On peut donc considérer que 23% des emplois du secteur BTP sont directement dépendants des travaux issus du DOCUP.

En terme de volume d'activité, en ne prenant en compte que les bâtiments non résidentiels et les Travaux Publics, le cumul pour les années 2000 à 2005 s'élève à environ 2,9 milliards d'euros.

Le montant des travaux programmés sur le DOCUP représente 850 millions d'euros sur la même période, soit près de 30%.

La construction de bâtiments résidentiels possède une dynamique propre indépendante du DOCUP et fondée sur la construction immobilière sociale et privée.

D.3.2.2 Organismes de formation et d'insertion

Les prestations de formation et d'insertion sont confiées à des organismes. Ainsi, les financements FSE soutiennent l'activité de ce secteur.

Le mode de calcul est différent de celui utilisé pour estimer les emplois liés à la réalisation de travaux.

Dans un premier temps, plusieurs méthodes ont été employées pour calculer le nombre de postes de formateurs :

- À partir du nombre d'heures de face à face pédagogiques dans les organismes de formation, un ratio moyen de 800 heures par an pour un poste à temps complet a été défini pour obtenir le nombre d'équivalent temps plein.
- Pour l'AFPAR, le nombre de formateurs en poste a été directement recueilli.
- Pour le secteur de l'apprentissage, le Conseil régional a procédé à une estimation.
- De même, le nombre de permanents travaillant au sein du CARIF OREF a été estimé par la cellule Agile,
- Pour les 5 PLIE (St Pierre, St Louis, Le Port, La Possession et St Paul), l'étude des dossiers d'instruction en CLS a permis une estimation du nombre de postes d'accompagnement et de coordination.
- Pour le RSMA, les APP et les MFR, une étude approfondie des dossiers d'instruction, couplée avec des ratios adaptés, a fourni une approximation du nombre de postes de formateurs.

Dans un second temps, pour estimer le nombre de postes administratifs, on a pris, comme base de calcul, la moyenne de 1 poste administratif pour 5 postes de formateurs (sauf pour les PLIE et le CARIF - OREF).

Avec les données disponibles, on couvre environ 80% des dépenses FSE (hors politique de mobilité).

On trouve pour les organismes de formation 475 postes de formateurs :

- 170 formateurs au total pour les mesures suivantes 14.01.05, 14.02.01, 14.02.05, 14.03.01, 14.03.04, 14.05.01, 14.05.06, 14.05.03, 14.06.01, toute la mesure 14.08 sauf 14.08.02 et 14.08.03, 14.10.02 et 14.11.02.
- 105 formateurs pour l'AFPAR.
- 200 formateurs pour l'apprentissage.

Pour les PLIE, 30 postes de permanents sont mentionnés dans les dossiers d'instruction. Pour le CARIF OREF, la cellule Agile a fourni une estimation de 30 postes.

Pour les MFR, le complément de programmation du DOCUP indique 586 000 heures stagiaires. Avec un effectif moyen de 20 élèves, on obtient 29 000 heures de face à face. Avec le ratio de 800 heures par an et par formateurs, on trouve 35 postes de formateurs.

Pour le RSMA, le complément de programmation indique 520 000 heures stagiaires. Avec un effectif moyen de 15 jeunes, on trouve 35 000 heures de face à face, soit l'équivalent de 43 postes de formateurs.

Pour les APP (au nombre de 15), on suppose une moyenne de 2 postes par site, soit 30 postes. Un autre mode d'estimation donne un ordre de grandeur convergent : les dépenses éligibles (frais de formation, coûts pédagogiques) s'élèvent à 1,8 million d'euros par an. Avec une moyenne de 50 000 euros par poste, on trouve une approximation de 36 postes.

Aux 475 postes de formateurs, il faut ajouter 95 personnels administratifs (ratio 1 pour 5)

Au total, on trouve donc 750 postes financés annuellement par le FSE (hors PRE, plan animation emploi et politique de mobilité).

D.3.2.3 Total annuel des emplois de réalisation

Emplois liés aux réalisations de travaux (par an)	2 750
Emplois liés aux programmes de formation et d'insertion (par an)	750
TOTAL ANNUEL des emplois de réalisation	3 500

D.3.3 Estimation des emplois directs

Cette estimation, comme indiqué ci-dessus exploite la base de PRESAGE pour indiquer le nombre d'emplois créés attendus en association avec projet ou le nombre d'emplois que le projet a contribué à consolider (mesures 11, 12, 14, 15 et 16).

Le dénombrement est ici agrégé par secteur d'activité concerné et par mesure du DOCUP pour les emplois créés puis pour les emplois consolidés.

D.3.3.1 Emplois créés

Les entreprises sont identifiées par le code NES 16, en utilisant en tant que de besoin les tables de correspondance avec la NAF, et les codes NES 85 ou 114. L'utilisation de cette nomenclature simplifiée est destinée à percevoir l'impact sectoriel des dépenses du DOCUP.

La nomenclature à utiliser pour lire les tableaux suivants figure dans l'annexe 4.

EMPLOIS CREEES PAR SECTEUR

	NES	Nombre d'opérations	Dépenses éligibles	Nombre d'emplois attendus	Ratio
EA Agriculture, sylviculture, pêche	01	116	4 587 749	50	91 755
	02	1	1 687 565	0	
	05	169	6 847 454	21	326 069
Total Agriculture, sylviculture, pêche		286	13 122 768	71	184 828
EB Industries agricoles et alimentaires	15	142	86 810 032	279	311 147
EC Industrie des biens de consommation	18	1	4 583	1	4 583
	19	2	11 746	1	11 746
	20	9	1 173 878	8	146 735
	22	34	12 118 804	33	367 236
	24	7	357 782	16	22 361
	29	3	488 364	24	20 348
	34	1	60 748	0	
Total Industrie des biens de consommation		81	16 215 706	101	160 552
EE Industries des biens d'équipement	28	44	9 817 337	65	151 036
	29	6	379 238	1	379 238
	31	6	571 414	21	27 210
	33	7	224 182	6	37 364
	35	1	30 360	1	30 360
Total Industries des biens d'équipement		64	11 022 530	94	117 261
EF Industries des biens intermédiaires	14	3	181 959	3	60 653
	17	10	1 236 442	6	206 074
	20	13	1 601 438	2	800 719
	21	7	2 906 441	4	726 610
	24	2	1 522 249	0	
	25	9	4 380 739	19	230 565
	26	16	8 615 494	40	215 387
	27	1	253 542	0	
	28	3	243 942	5	48 788
	31	12	813 296	8	101 662
37	2	65 901	1	65 901	
Total Industries des biens intermédiaires		78	21 821 444	88	247 971
EH Construction	45	15	1 142 239	23	49 663
EJ Commerce	50	39	2 219 943	40	55 499
	51	2	218 180	4	54 545
	52	76	4 894 701	88	55 622
Total Commerce		117	7 332 824	132	55 552
EK Transports	63	1	50 621	0	
EM Activités immobilières	70	1	302 543	0	
EN Services aux entreprises	64	11	1 807 937	20	90 397
	72	28	4 197 995	96	43 729
	74	42	3 884 116	67	57 972
Total Services aux entreprises		81	9 890 048	183	54 044
EP Services aux particuliers	55	91	40 782 638	370	110 223
	92	29	3 235 376	38	85 141
	93	17	700 061	31	22 583
Total Services aux particuliers		137	44 718 074	439	101 863
Total (vide)		30	2 121 110	29	73 142
Total		1051	215 333 380	1449	148 608

Ce tableau, qui concerne la seule création d'emplois, montre que :

- **Les dépenses considérées sont de l'ordre de 215 millions d'euros.** Les secteurs ayant été exclus correspondent : aux mesures génératrices de travaux (pour ne pas faire de double emploi avec le calcul des emplois de réalisation) et aux dépenses venant soutenir des postes administratifs de soutien ou de gestion,
- **Le nombre d'emplois total attendus pour être créés est de 1 449**, sur 4,5 années de programmation soit environ 322 emplois par an ou 5,5% de la création annuelle nette d'emplois estimée de l'économie réunionnaise,
- Les secteurs qui bénéficient le plus de la création d'emplois sont les **industries agricoles et alimentaires (EB)** et les **services aux particuliers (EP)** et parmi ceux-ci principalement les hôtels et restaurants,
- L'impact est non négligeable sur **l'industrie des biens de consommation, et l'industrie des biens d'équipement, le commerce et les services aux entreprises**,
- **L'impact est plus réduit sur le secteur primaire, sur l'administration, et nul ou quasi nul sur les secteurs des transports et de la construction** (dans ce dernier cas il s'agit de projets ne relevant pas de ce secteur non éligible mais d'entreprises enregistrées sous nomenclature de ce secteur).

Les ratios de la dernière colonne sont mentionnés à titre indicatif et doivent être interprétés avec prudence : en aucun cas ils ne veulent dire que pour créer un emploi dans le secteur correspondant il faut consentir une dépense égale au ratio.

Ils ont été obtenus en divisant les montants éligibles des dépenses par le nombre d'emplois attendus.

Il s'agit donc d'un indicateur de création d'emplois associés aux dépenses du DOCUP ; dès lors il est très variable et dépend du rapport entre les dépenses en travail, en capital et en achats intermédiaires dans la fonction de production du secteur ou de l'entreprise. Il est donc naturellement élevé pour les secteurs des biens d'équipement ou des biens intermédiaires, et nettement plus faible pour les secteurs des services aux particuliers ou des commerces.

Le tableau ci-dessous indique de façon détaillée le nombre d'emplois créés et attendus selon les axes, les mesures et les secteurs concernés.

On constate sans surprise que les deux tiers de la création d'emplois attendue sont liés à la mesure 11 « Développement créateur d'emplois durables et ouverture vers l'extérieur ».

NES		axe 11						axe14	axe 15			axe 16					Total
		02	04	06	08	09	Total	07*	03	09	Total	02	04	05	08	Total	
EA	Agriculture, sylviculture, pêche	3					3		20	27	47	19		0	2	21	71
EB	Industries agricoles et alimentaires	147		5	0	2	154	22	1	86	87		0	16		16	279
EC	Industrie des biens de consommation	70		9	0		79	22									101
EE	Industries des biens d'équipement	66		5	3		74	20									94
EF	Industries des biens intermédiaires	65		13	0	1	79	9									88
EH	Construction	13		4			17	6									23
EJ	Commerce	93		2	0	3	98	31		3	3						132
EN	Services aux entreprises	69		6	101	4	180	3									183
EP	Services aux particuliers	51	303	1	5	1	361	78									439
ER	Administration				10		10										10
(vide)		1		7		1	9	20									29
Total		578	303	52	119	12	1064	211	21	116	137	19	0	16	2	37	1449

**Il s'agit ici de la sous-mesure 14 07 04 « Prime Régionale à l'emploi » de la mesure 14 07 « Développement des compétences dans les entreprises » : elle n'intervient donc que pour 14, 5% des emplois attendus.*

D.3.3.2 Le Plan animation-emploi

Le Conseil Régional porte ce plan "Animation Emploi" depuis le début de la programmation. Ce dispositif concerne le secteur de l'animation, avec un double objectif :

- Former et qualifier les personnels actuellement en poste.
- Soutenir la création de postes permanents et durables.

Le FSE est mobilisé pour financer des postes de façon dégressive sur 3 ans. Les bénéficiaires sont des associations loi 1901 dans les secteurs sportifs et socio-éducatifs. Les animateurs doivent être âgés de plus de 26 ans et détenteurs d'un diplôme de niveau V minimum.

En 2001, 34 postes dans 29 associations ont été financés.

En 2002, 22 postes dans 18 associations ont été financés.

Pour les années 2003 et 2004, il ne s'agit que de renouvellements de postes.

Au total, 56 postes auraient donc été créés.

D.3.3.3 Emplois consolidés

De façon identique, nous pouvons identifier dans le tableau ci-dessous les caractéristiques des emplois déclarés comme consolidés par les projets du DOCUP.

On utilise la nomenclature figurant en annexe 4.

Le tableau ci-dessous peut être lu par ligne ou par colonne :

- Par ligne, il fait apparaître le nombre d'emplois consolidés par secteur d'activité au sens de la NES :
 - Le total des emplois déclarés comme consolidables par les responsables de projets s'élève à 3 412 soit un peu plus que deux fois plus le nombre d'emplois créés,
 - Mais la dynamique est assez différente de celle de la création d'emplois, car ce sont les IAA qui pèsent pour plus de la moitié soit 2 059 emplois dans le total,
 - Le secteur agriculture, sylviculture et pêche vient ensuite en tête des cinq secteurs qui consolident l'emploi grâce au DOCUP, les quatre autres étant : les industries des biens de consommation, les industries des biens d'équipement, les services aux entreprises et les services aux particuliers (entre 150 et 300 emplois),
 - En revanche, l'impact sur l'emploi du DOCUP est faible en termes d'emplois consolidés sur les industries des biens intermédiaires, et quasi nul sur les secteurs des transports, de la construction, des

activités immobilières et de l'administration (ce qui est logique, car ces secteurs ne sont pas directement concernés par le DOCUP).

- En colonne, le tableau permet d'explicitier la contribution des différents axes du DOCUP à la consolidation d'emplois :
 - Les deux axes principalement concernés sont :
 - l'axe 11 (FEDER) principalement pour les emplois industriels,
 - l'axe 15 (FEOGA) principalement pour les emplois agricoles et dans les IAA,
 - La contribution de l'axe 16 (IFOP) est significative pour le secteur pêche.

NES		axe 11						axe 15			axe 16					Total
		02	04	06	08	09	Total	03	09	Total	02	04	05	08	Total	
EA	Agriculture, sylviculture, pêche	1					1	112	5	117	170		0	5	175	293
EB	Industries agricoles et alimentaires	393		0	0	0	393	5	1659	1664		2	0		2	2059
EC	Industrie des biens de consommation	184		0	48		232									232
EE	Industries des biens d'équipement	209		0	3		212									212
EF	Industries des biens intermédiaires	86		0	0	0	86									86
EJ	Commerce	152		0	0	0	152	3	2	5			6		6	163
EK	Transports												10		10	10
EN	Services aux entreprises	108		0	53	0	161									161
EP	Services aux particuliers	18	117	0	48	0	183									183
(vide)		13		0		0	13									13
Total		1164	117	0	152	0	1433	120	1666	1786	170	2	16	5	193	3412

D.3.3.4 Analyse du poids du DOCUP dans les dynamiques sectorielles

Ce paragraphe a pour objet de rapprocher les calculs effectués ci-dessus des dynamiques sectorielles de l'activité et surtout de la création d'emplois.

Pour ce faire, on a réalisé un tableau qui met en relation les emplois créés, consolidés, l'emploi en 2003 et l'évolution de l'emploi entre 1999 et 2003 pour chacun de secteurs.

Les chiffres concernant les secteurs de la construction et des activités immobilières ne sont pas révélateurs, on doit rappeler ici qu'il s'agit d'aides à des projets impliquant des entreprises enregistrées dans les secteurs de la construction mais pour des travaux d'aménagement éligibles ne relevant pas des activités immobilières, celles-ci étant par principe non éligibles.

La colonne « ratio » est un calcul effectué en divisant le montant des aides accordées au titre du DOCUP par la somme des emplois créés et consolidés. Il s'agit donc d'un indicateur dont l'interprétation doit être faite avec prudence : il indique des montants par secteurs d'aide européenne ramenés à l'emploi créé ou consolidé. Une différence entre secteurs reflète les caractéristiques sectorielles des projets, plus capitalistiques pour l'industrie, plus consommateurs en travail, pour les services. Un intérêt certain sera cependant de rapprocher ce ratio des aides consenties à l'industrie au titre des aides nationales ou régionales pour étudier la cohérence générale et par secteur.

Ce tableau révèle :

- **Une forte dépendance des secteurs agricoles et des IAA par rapport au DOCUP** : le montant des emplois créés attendus dans l'agriculture, sylviculture, pêche et dans les IAA est supérieur à la création d'emplois pour cette branche pendant la période, ce qui n'est pas contradictoire puisque certains emplois disparaissent simultanément dans d'autres entreprises du même secteur. Les chiffres de consolidation des emplois pour les IAA permettent de percevoir la portée fondamentale du DOCUP dans le soutien au secteur (sans compter l'appui à la recherche et aux transferts de technologie en amont).
- **Une contribution non négligeable du DOCUP à la création d'emplois dans certains secteurs industriels** (consommation, équipement) d'une part, et dans le secteur des services aux particuliers (essentiellement concerné le secteur des hôtels, cafés et restaurants), d'autre part (près d'un emploi sur trois créés serait aidé),
- **Une contribution positive d'importance marginale** à un secteur en régression du point de vue des emplois : **le secteur des industries de biens intermédiaires**,

- **Une contribution marginale au secteur du commerce pris globalement,** mais d'autant plus significative qu'elle ne concerne que le commerce des Hauts pour des raisons d'éligibilité liées à l'aménagement du territoire,
- Pas ou peu de contribution directe aux secteurs des transports, de l'administration, de la construction.

Tableau : rapprochement des dynamiques de branches et des emplois créés et consolidés par le DOCUP

Secteurs	Aides DOCUP	Emplois créés	Emplois consolidés	Emplois créés ou consolidés	Ratio	Emplois salariés 2003	Variation 1999-2003
Agriculture, sylviculture, pêche	13 122 768	71	293	364	36 052	2 894	65
IAA	86 810 032	279	2059	2 338	37130	5 182	204
Industries des biens de consommation	16 215 706	101	232	333	48 696	2 293	185
Industrie des biens d'équipement	11022530	94	212	306	36 021	2 615	579
Construction	1 142 239	23	0	23	49 663	12 263	2 309
Industrie des biens intermédiaires	21 821 444	88	86	174	125 411	3 585	-24
Commerce	7 332 824	132	163	295	24 857	27 503	4 685
Transports	50621	0	10	10	5 062	6 445	1 224
Activités immobilières	302 543	0	0	0		2 356	394
Services aux entreprises	9 890 048	183	161	344	28 750	15 515	5 011
Services aux particuliers	44 718 074	439	183	622	71 894	9 022	1 353
Administration	783 439	10	0	10	78 343	8 684	1 064
Divers non codés	2 221 110	29	13	42	50 503		
Total	215 333 380	1449	3412	4 861	44 298	115 754	19 479

L'examen de la liste des projets créateurs d'emplois fait apparaître pour les projets déclarant devoir créer plus de six emplois :

- 18 projets de création d'unités de production, principalement dans les domaines des matériaux de construction et dans la production de boissons pour la consommation locale,
- 13 projets d'hôtellerie et/ou restauration,
- 8 projets dans les secteurs des TIC ou de la production multimédia,
- 7 projets concernant les IAA.

D.3.3.5 Emplois par catégories de maître d'ouvrage

Les emplois créés peuvent être répartis par catégories de maître d'ouvrage.

Le tableau qui suit présente la répartition des emplois créés ou consolidés selon les catégories de maîtrise d'ouvrage des projets aidés.

Les sociétés commerciales entrent comme maîtres d'ouvrage pour 72% environ des emplois créés comme des emplois consolidés, et les personnes physiques pour environ 9% des emplois créés comme des emplois consolidés. 7% des emplois consolidés le sont dans des sociétés coopératives agricoles.

ESTIMATION DES EMPLOIS DIRECTS CREEES ET CONSOLIDES PAR CATEGORIES DE MAITRE D'OUVRAGE

		Nombre d'opérations	Dépenses totales éligibles	Nombre d'emplois attendus (créés)	Nombre d'emplois attendus (consolidés)
Personne morale Privée	Sans précision (code 1)	29	27 009 480	243	404
	Société commerciale (code 2)	610	166 800 826	1 041	2 456
	Association loi 1901 (code 3)	27	1 275 977	11	0
	Société coopérative agricole (code 4)	10	6 397 842	12	232
	Groupement d'intérêt économique (code 5)	5	3 242 505	19	15
	Organisme mutualiste (code 6)	1	49 253	0	0
	Personne physique avec siret (code 8)	79	3 288 154	63	50
Personne physique	Personne physique (code 1)	290	7 089 235	60	255
Total		1051	215 153 271	1 449	3 412

D.3.4 Emplois dans les structures de recherche, de soutien, d'accompagnement et d'assistance technique

La troisième composante regroupe des emplois qui sont soutenus ou consolidés par le DOCUP, au service de la réalisation de ses objectifs.

Il ne s'agit à proprement parler :

- ni d'emplois de réalisation car n'intervenant pas de façon directe sur la mise en oeuvre des opérations,
- ni d'emplois directs créés car les structures correspondantes ne déclarent généralement pas de créations d'emplois opération par opération.

On peut estimer plutôt qu'il s'agit d'emplois soutenus et consolidés dans des structures intermédiaires d'intervention facilitant la mise en oeuvre de la stratégie du DOCUP.

Cependant les dépenses correspondantes sont de nature différente selon leur objet :

- Dépense de soutien aux infrastructures de recherche et de transfert de technologie,
- Appui aux structures d'assistance et d'accompagnement des acteurs et porteurs de projet,
- Assistance technique directement liée à la gestion et à la mise en oeuvre du DOCUP.

D.3.4.1 Dépenses de recherche et d'encadrement

Les données fournies en ce qui concerne le FEDER, le FEOGA et l'IFOP mixent les fonctions de recherche et d'encadrement.

Elles font apparaître des aides :

- à des organismes dont la fonction principale est la recherche, avec parfois une fonction annexe de transfert de technologies,
- à d'autres organismes qui font de l'encadrement, avec parfois une participation à des recherches appliquées.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les emplois correspondants aux programmes clairement identifiés. C'est donc une estimation minimale.

Fonds	Equivalents temps plein
FEDER	24
FEOGA	455,5
IFOP	8,5
TOTAL	488

D.3.4.2 Dépenses d'assistance technique explicitement mentionnées dans le DOCUP.

Selon les chiffres fournis par la cellule AGILE, les emplois de l'assistance technique soutenus par le DOCUP sont au nombre de :

- 25 pour le FEDER,
- 3 pour le FEOGA,
- 2 pour l'IFOP,
- 2 pour le FSE,

soit un total de 32 emplois.

D.3.5 Principales conclusions concernant les emplois créés ou soutenus grâce au DOCUP

Emplois créés à mi-2005 (total)	5 550
Emplois directs créés à mi-2005	1 500
Emplois de réalisation liés à la commande de travaux	2 750
Emplois de réalisation liés à la commande de formation et à l'insertion	750
Emplois dans les structures de recherche et d'accompagnement du développement	550
+ Emplois consolidés à mi-2005	3 400

La contribution du DOCUP à la création d'emplois est significative, de l'ordre de 5 550 emplois à la mi-2005,

- D'abord par les emplois de réalisation liés à la commande de travaux et de formation,
- Ensuite par l'appui à la création d'emplois directs dans les secteurs économiques (1 500 emplois créés environ à mi-2005 et 3 400 consolidés). Cette création est sélective conformément à la stratégie du programme (ex. Agriculture et IAA, industries de biens de consommation, commerce des Hauts, hôtellerie, services aux particuliers, TIC) et significative dans ces secteurs. D'autres secteurs possèdent des dynamiques propres et/ou ne sont pas éligibles,
- Enfin, par une contribution considérable aux structures de recherche et d'encadrement pour l'appui au développement (550 emplois environ) notamment par le FEOGA (les emplois soutenus à ce titre représentent 6% des effectifs du secteur agricole et agro-alimentaire environ).

D.4 Perspectives complémentaires sur l'emploi et le renforcement de l'employabilité

Dans cette sous-partie, sont regroupés quelques éléments d'analyse complémentaires concernant :

- L'effet multiplicateur de la dépense du DOCUP et les effets de soutien de dynamiques sectorielles,
- L'effet de certaines dépenses du DOCUP en termes d'amélioration de la qualification et de l'employabilité de la population active.

D.4.1 Effets multiplicateurs et effets d'entraînement

D.4.1.1 Prendre en compte les effets multiplicateurs de la dépense du DOCUP

Les dépenses publiques engendrées par le DOCUP, notamment les dépenses en grands travaux, n'ont pas pour seul effet d'engendrer des commandes auprès des entreprises et organismes bénéficiant de ces commandes et les rendant ainsi plus à même de consolider ou de créer des emplois.

Les revenus distribués par les entreprises et organismes économiques se traduisent en dépenses des entreprises (commandes de biens intermédiaires) et des ménages (dépenses courantes diminuées de l'épargne). Cet effet multiplicateur de la dépense se traduit, dans la durée, par un effet cumulé de commandes au secteur productif susceptibles de créer un revenu et donc des emplois.

L'efficacité de l'effet multiplicateur dépend généralement :

- Du taux d'imposition sur les entreprises et les ménages : plus il est élevé, plus le multiplicateur est faible,
- Du taux d'épargne de entreprises et surtout des ménages : plus il est élevé, plus le multiplicateur est faible,
- Du rapport des échanges extérieurs au produit régional : plus il est élevé, plus le multiplicateur est faible.

Du point de vue des deux premiers effets réducteurs du multiplicateur, il est clair que la situation de La Réunion est favorable.

La dépendance de l'économie réunionnaise du point de vue des échanges extérieurs, démontre clairement une situation moins favorable: le taux de couverture était en 2004 de 7,56% et le rapport du solde des échanges au produit régional étant de l'ordre de 1/3 en 2001.

Compte tenu de la complexité de la structure des interactions économiques reliant les différents agrégats macroéconomiques, et des transferts financiers des entreprises et des ménages entre La Réunion et la métropole, le calcul précis de l'effet multiplicateur ne pourrait s'effectuer qu'à travers la construction d'un modèle macroéconomique de l'économie réunionnaise au moins simplifié. Celui-ci est annoncé par l'INSEE pour fin 2006.

L'effet multiplicateur de la dépense du DOCUP, même s'il est réduit du fait de la dépendance de l'économie réunionnaise, existe et est bien réel, puisque les fonds européens constitue un apport extérieur qui ne provient pas de prélèvements sur la

valeur ajoutée réunionnaise. En métropole, on estime que la dépense qui permet de créer un emploi direct génère aussi environ 0,8 emploi par effet de multiplication indirect induit.

L'intérêt de cette approche est, notamment, de montrer que l'effet bénéfique sur l'économie réunionnaise de la dépense du DOCUP dépend, en particulier, des améliorations possibles de la balance commerciale régionale

D.4.1.2 Prendre en compte les effets de soutien aux dynamiques d'entreprises ou sectorielles

Au-delà des effets directs du DOCUP en termes d'emplois de réalisation ou d'emplois directs créés ou consolidés, plusieurs mesures du DOCUP renforcent des dynamiques sectorielles.

Plusieurs catégories de mesures sont concernées :

- Les mesures améliorant l'environnement physique et financier des entreprises ont un impact indirect sur l'emploi.
 - La mesure 11.01. « Ingénierie financière » permet aux entreprises d'investir dans des projets susceptibles de consolider ou de créer des emplois. Les emplois concernés n'ont pas été pris en compte dans les analyses ci-dessus. Cette mesure est programmée à un niveau satisfaisant. Pour analyser ce point il est nécessaire de disposer de données sur les entreprises et projets bénéficiant des aides financières correspondantes.
 - La mesure 11.03 « Zones d'activités » est également bien programmée et a fait l'objet d'un ajustement positif en juillet 2005. Offrir des capacités de localisation à des entreprises soit extérieures soit locales pour améliorer leur environnement physique est susceptible d'améliorer leur croissance et d'induire des créations d'emplois. Pour obtenir les données correspondantes sans doute faudrait-il coopérer avec les gestionnaires des zones et repérer les entreprises en forte croissance.
 - D'autres mesures d'amélioration de l'environnement des entreprises ont un rôle moins direct mais certain : par exemple les investissements routiers, facilitant le transport de marchandises, et les investissements en TIC, améliorant la capacité de communication et en conséquence la productivité ou la capacité commerciale. L'analyse ne peut en être faite ici de façon détaillée en termes de conséquences sur l'emploi : les effets de ces améliorations de l'environnement des entreprises constituent un, mais un seul, des déterminants de l'activité et de la capacité de consolidation et de création d'emplois.
- Les mesures permettant de renforcer des dynamiques sectorielles

Ceci concerne un grand nombre de mesures du DOCUP intervenant sur le développement des activités locales. On a calculé plus haut le nombre d'emplois consolidés ou créés par des projets aidés, *ex ante* selon les responsables de projets. Mais plusieurs projets s'attachent à renforcer des dynamiques sectorielles :

- en créant des infrastructures spécifiques (exemple des ports de pêche et de plaisance),
- en appuyant la modernisation des filières par la recherche (exemple des IAA),
- en permettant de mettre à disposition une ressource humaine qualifiée dans l'ensemble des secteurs clefs de l'économie réunionnaise, à travers l'intervention du FSE, notamment l'apprentissage et les autres formations en alternance, les formations qualifiantes, le RSMA, etc.

Ce dernier point est extrêmement important, car la capacité de création d'emplois nécessite la disponibilité d'une main d'oeuvre répondant à la demande des entreprises.

D.4.1.3 Permettre la disponibilité d'une main d'oeuvre répondant à la demande des entreprises réunionnaises

Les documents du séminaire de lancement du PRDF d'août 2004 et les contributions associées permettent d'énoncer quelques hypothèses concernant les qualifications demandées par les entreprises.

La capacité de réponse du DOCUP aux besoins de qualification du secteur a été étudiée non globalement mais par domaines, lors de quatre tables rondes qui ont réuni des spécialistes et des responsables d'entreprise : quelques hypothèses de travail ont alors été tracées en coordination avec l'analyse de documents collectés qui avaient été élaborés notamment à propos de l'élaboration du PRDF.

D.4.1.3.1 Quelques données résultant des travaux préparatoires au PRDF

L'économie réunionnaise possède quelques spécialités clefs : agriculture et industries agroalimentaires spécifiques dont l'industrie de la canne à sucre, le bâtiment et les travaux publics, la pêche et l'artisanat, le tourisme, les commerces et les services à la population. Comme il a été énoncé plus haut, il s'agit d'une économie principalement tertiaire et active en matière immobilière, et hors IAA et TIC une large part de l'industrie locale est d'ailleurs tournée vers la production de matériaux pour le bâtiment.

Il en résulte que la demande de qualification des entreprises, si elle est diversifiée en niveaux, reste assez spécialisée et prévisible selon les métiers malgré des demandes de spécialités parfois pointues.

En 2003, les offres d'emploi principales (hors CES et CIA) ont été selon l'ANPE les ouvriers du BTP (1 200 offres), nettoyeur de locaux (près de 700 offres), secrétaire (500 offres), serveur (400 offres), manutentionnaire (400 offres), cuisinier (plus de 300 offres), chauffeur (plus de 200 offres), agent de sécurité (près de 200 offres), employés de libre-service, employé de ménage à domicile, employé polyvalent de restauration (environ 150 offres pour chacune de ces trois catégories).

Selon l'ANPE, pour aucun de ces métiers il n'y a de pénurie quantitative manifeste de main d'œuvre car, pour tous, les DEFM de catégories 1, 2, 3 fléchées par métiers, tant pour une offre demandant une qualification que ne le demandant pas, sont très supérieures aux offres. Par exemple, il y a 5 000 à 6 000 demandes pour être ouvriers du BTP face aux 1 000 offres, et le rapport est de 1 à 10 pour les nettoyeurs de locaux ; il reste de 1 à 2 environ pour les cuisiniers qualifiés.

Parmi les métiers les plus courants, le seul métier « en tension » serait celui de serveur (une offre pour une demande). Mais la situation est plus complexe pour trois raisons principales :

- Les niveaux des qualifications demandées sont parfois plus importants que les diplômes, expériences ou qualifications détenues par les demandeurs d'emploi.
- Le marché de l'emploi n'est pas unifié sur l'ensemble de l'île, comme le montre le découpage en trois zones d'emploi qui fait apparaître le caractère local des marchés du travail, en particulier la zone Sud autour de Saint-Pierre.
- Et surtout, la difficulté de mise en adéquation, réelle selon l'ANPE, des conditions dans lesquels les demandeurs d'emploi souhaitent être employés, avec les conditions proposées pour exercer l'emploi. Par exemple, il y a une demande d'emploi excédentaire par rapport à l'offre d'infirmières, mais le taux de placement n'est que de 50% ; dans ces conditions l'ANPE « aurait du mal à analyser le marché du travail » (cf. « Le marché de l'emploi », J.-P. Turcotti, contribution à l'élaboration du PRDF, actes du séminaire des 25 et 26 août 2004).

Le DOCUP appuie massivement le développement des formations qualifiantes et de l'apprentissage dans les secteurs dominants de l'économie réunionnaise ; **il contribue donc à fluidifier le marché du travail et à lutter contre les inadéquations relevées ci-dessus.**

On peut cependant faire l'hypothèse complémentaire, et peut-être plus déterminante, qu'une large part des formations aidées par le DOCUP contribue à répondre à la demande de qualification d'une large partie des jeunes souhaitant avoir la possibilité d'exercer un métier, de préférence localement ou, à défaut en métropole, ce qui souligne l'enjeu de la mobilité éducative.

D.4.1.3.2 Compléments sectoriels

Les entretiens et réunions sectoriels tenus à propos de la formation ont souligné, non seulement le besoin de former pour le recrutement de personnels nouveaux, mais aussi

de développer la formation des salariés : certains parlent même d'un "combat" à mener avec ou contre les branches... Cette formation permanente concernerait autant une hausse globale du niveau de qualification que la nécessité de consolider la maîtrise des savoirs de base.

Dans le secteur BTP, il existerait des métiers en tension, ce qui ne voudrait pas dire que tous les métiers du BTP sont dans ce cas.

Les métiers à pourvoir sont notamment dans l'encadrement intermédiaire : chef d'équipe, conducteur de travaux.

La main d'œuvre serait vieillissante. Une part importante (non quantifiée) de la main d'œuvre est constituée par les anciens ouvriers agricoles, dont les effectifs ont baissé suite à la mécanisation. Le vieillissement est d'autant plus crucial que ce sont des métiers « physiques » où le poids des ans a un impact sur l'efficacité. Il apparaît notamment que le facteur savoir être prend de l'importance pour les employeurs : de nombreux travaux sont menés en milieu occupé, ce qui nécessite des bonnes relations avec les habitants et/ou usagers (dans les établissements scolaires par exemple). Mais les métiers du BTP en général souffrent d'une mauvaise image, malgré des conditions de travail qui s'améliorent et des salaires jugés attractifs par les professionnels.

Le secteur bénéficie des formations en apprentissage (le CFA de Saint André tourné vers le bâtiment forme 550 apprentis en effectif moyen) et de trois types de dispositifs de formation professionnelle (2004) :

- Programme annuel : CAP tailleur de pierre, serrurier métallier, peintre décoratrice (le féminin utilisé dans l'intitulé de cette formation indique la priorité accordée au public féminin) et enduiseur façadier (entre 14 et 16 places pour chacune des sections)
- Plate forme permanente : 4 plate formes réparties sur l'île, avec 50 places chacune et un système d'entrées/sorties souple.
- Actions spécifiques pour le chantier de la route des Tamarins : 14 actions à destination de 210 demandeurs d'emplois. Il est à noter que le chantier ayant pris du retard, des jeunes formés ont trouvé un poste ailleurs que sur la route des Tamarins.

Dans le secteur de la pêche, il apparaît que dans un contexte de modernisation de la flottille et de développement de l'exploitation, la population en emploi est relativement âgée. L'étude d'Ithaque en 2004 fait apparaître que 70% des marins sont immatriculés à La Réunion, mais que 30% viennent d'un autre quartier et notamment de Bretagne (notamment capitaines de pêche et ouvriers qualifiés avec brevets machine).

La capacité de naviguer exige souvent des pré-requis importants (titres de formation, durées de navigation). La croissance rapide du secteur n'a pas encore permis à la formation de suivre les rythmes et de monter en puissance suffisamment rapidement. Par ailleurs, la profession marque peu d'appétence pour la formation (notamment petite pêche). L'importance de l'activité à La Réunion et l'attractivité du métier justifient un

effort de formation de jeunes dans ce domaine. Ithaque propose de mettre en place un brevet spécifique de navigation pour la petite pêche. Les besoins sont donc d'abord quantitatifs et ensuite qualitatifs (notamment commandement).

La sous-mesure 14.08.05 du DOCUP propose un programme annuel de soutien à la formation dans le secteur de la pêche qui comprend, d'une part, les formations de base (certificat d'initiative nautique et formation de matelot de base) et, d'autre part, les formations au commandement (certificat de capacité, brevet de patron de petite navigation, brevet de patron de pêche) proposées par l'EAM. L'objectif reste ambitieux, compte tenu du fait que pour le programme 2003 un certain nombre de formations n'ont pas pu être mises en place faute de candidats. Cette situation ponctuelle, si elle se reproduit, conduirait à s'interroger sur l'attractivité de la filière ou au moins de certains métiers pour les jeunes et sur l'appétence en formation des plus âgés ou des chefs d'entreprise concernés.

Le secteur du tourisme constitue une activité centrale de l'économie réunionnaise : en 2003, environ 430 000 touristes ont été accueillis ; les dépenses des touristes venant de l'extérieur représentent un montant de 311 millions d'euros supérieur aux recettes des exportations régionales. Le secteur employait environ 10 000 personnes, dont 4 000 dans les cafés, hôtels et restaurants, 2 200 en activités de loisir, 450 en agences de voyage, 230 en location de voitures.

Le développement du secteur du tourisme à La Réunion, marqué par une spécificité de tourisme de randonnée, de découverte et de loisirs sportifs, s'effectue dans un contexte de transformations de la clientèle :

1° une relative stagnation du tourisme depuis 2001, qui a elle-même plusieurs causes :

- Le ralentissement relatif en 2001-2003 de la croissance mondiale,
- l'effet 11 septembre sur le transport aérien,
- la concurrence croissante d'autres destinations "exotiques " essentiellement la montée en puissance de Cuba, de la Thaïlande, mais aussi de l'île Maurice tout proche, qui reçoit à elle seule plus de touristes que La Réunion. Or La Réunion est une destination lointaine et chère. Il en résulte que La Réunion doit trouver une spécificité et une attractivité supérieures pour compenser un contexte peu favorable,

2° la prise de conscience de la capacité de développement du secteur sur des bases propres pour la population de l'île : 1 million d'habitants en 2027 selon les projections, soit une capacité de développement de tourisme de proximité importante, compte tenu des habitudes des réunionnais très habitués aux sorties en famille de courte durée. Le marché intérieur réunionnais du tourisme est un marché d'avenir.

Le programme de formation aidé par le DOCUP a été mis en œuvre à l'initiative du Conseil régional, désormais seule instance publique compétente dans le développement touristique. Il repose sur une politique volontariste de la qualification des personnels et des cadres de l'hôtellerie-restauration s'adaptant progressivement aux besoins de la profession, laquelle est fortement demanderesse de qualifications dans la gestion de

l'hôtellerie, l'accueil, les métiers de bouche. Les formations sont dispensées, en formation initiale, par le lycée hôtelier et en apprentissage et en formation permanente par le CENTHOR géré par la CCI. 7,5 millions d'euros ont été engagés entre 2000 et 2004.

Le programme 2004 décline quatre actions de formations des personnels d'exécution (agent polyvalent de restauration « cuisines de l'Océan indien, cuisine restaurant, cuisine desserts de restaurants, sommellerie), trois actions de formation d'encadrement intermédiaire (Institut de Promotion Commerciale et hôtelière, télébilletterie, et services voyages, accueil et réception).

Selon les professionnels consultés par AMNYOS :

- La formation est un point crucial pour faire face à la concurrence (notamment mauricienne), en particulier pour renforcer l'efficacité (productivité) et le savoir être dans la relation aux clients,
- En termes de qualité des ressources humaines, les professionnels sont satisfaits du niveau des personnes issues du système de formation. Ce niveau est reconnu par l'extérieur, car certains diplômés sont recrutés par des établissements hors Réunion à leur sortie. Selon les professionnels, les apprentis ou les élèves qui sortent de l'école hôtelière trouvent facilement un travail.
- En termes de quantité des effectifs disponibles, l'effectif formé serait encore en deçà des besoins de la profession, sans que l'on sache clairement si c'est le nombre de places en formation qui est insuffisant, ou si c'est le mode de recrutement dans cette filière qui est à l'origine de la difficulté de recruter. Pour améliorer l'attractivité de la filière, la profession propose des salaires en hausse, de nourrir le personnel et une 6^e semaine de congés payés.

Le programme de formation apparaît comme complémentaire des aides du DOCUP en faveur du secteur de l'hôtellerie-restauration. D'autres efforts plus ponctuels sont effectués dans les domaines de l'animation sportive et culturelle, mais sans que l'on puisse discerner encore le même niveau de coordination et de cohérence entre le développement des activités et la mise en service de formations adaptées.

D'autres secteurs présentent des caractéristiques de développement des ressources humaines centrales pour le développement harmonieux de secteurs d'activités importants de l'économie réunionnaise, en particulier le secteur de l'artisanat.

D.4.2 La dimension de renforcement de l'employabilité

Dans « Une double transition presque réussie », ouvrage conjoint publié en octobre 2004 par l'INSEE, l'AFD, l'IEDOM et le CEROM, on peut lire que la croissance forte de l'économie réunionnaise « peut être considérée comme une réussite pleine et entière à une réserve près, mais quelle réserve : la transition réunionnaise n'a mis en mouvement

que les deux tiers de la population active et a privé le reste d'une participation active aux transformations en cours ».

Ce point de vue, un peu isolé de son contexte ici, car situé à la conclusion d'un ouvrage très positif sur l'évolution récente, a le mérite de rappeler la nécessité sociale d'agir aussi sur le renforcement de l'employabilité des personnes éloignées du marché de l'emploi.

Ce renforcement passe par quelques leviers sur lequel agit le DOCUP :

- La dimension de motivation et de renforcement de projets personnels et professionnels,
- La dimension de formation (mise à niveau en matière de savoirs de base y compris l'apprentissage des TIC, c'est-à-dire l'ensemble des savoirs nécessaire pour être autonome dans la société de la connaissance ; formations préqualifiantes et qualifiantes).
- La dimension d'amélioration des conditions d'accès à l'emploi pour des populations en difficulté (santé, logement, etc.).

Des développements précédents, nous induisons cinq conclusions spécifiques concernant la contribution du DOCUP à l'emploi :

- **On note une contribution significative directe du DOCUP à la création d'emplois.**
- **La création d'emplois directs est sélective et déterminante dans les secteurs éligibles**
- **Il existe aussi un apport de créations d'emplois à travers un effet de création de revenu, mais non quantifiable (effet multiplicateur)**
- **Le DOCUP a aussi un impact indirect :**
 - **Par effet de soutien de dynamiques sectorielles et globales**
 - **Par effets positifs d'autres mesures (éducation et apprentissage, Zones d'activité, formations à la création d'entreprises, etc.)**
 - **Pour introduire une dimension de préparation à l'emploi et de renforcement de l'employabilité (notamment formations qualifiantes et mobilité).**
- **Mais il subsiste deux préoccupations sur lesquelles le DOCUP n'a pas de prise directe :**
 - Un effectif qui reste considérable de **chômeurs de longue durée et de personnes éloignées de l'emploi**, qui pose la question de **l'inclusion sociale**,
 - **Une baisse relative récente des emplois aidés** au moins sous certaines formes (CES/ CEC, CRE/CAE, CEJ) malgré le maintien relatif d'autres formes d'aides à l'emploi, et sans que l'on puisse prévoir l'effet des changements récents dans la panoplie des aides à l'emploi.

E Contribution du DOCUP au développement des TIC

Cette troisième partie a pour objet de présenter les éléments d'appréciation demandés par le cahier des charges de l'évaluation concernant les thématiques des TIC.

La contribution du DOCUP au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sera ici étudiée sur la base des éléments recueillis :

- lors d'une réunion de travail avec les partenaires du DOCUP,
- à partir des traitements de données issues de la base PRESAGE conformément à la méthodologie proposée par le cahier des charges,
- au cours d'une série d'entretiens auprès des acteurs porteurs du développement du secteur.

E.1 Principe de développement d'une stratégie cohérente en matière de développement des TIC

Les TIC se développent aujourd'hui selon trois logiques interactives :

▪ La logique des équipements et réseaux

Cette première logique concerne principalement les équipements et réseaux qui permettent de mettre à la disposition des entreprises et des particuliers un réseau de téléphonie mobile d'une part, le haut débit de télécommunications d'autre part. **La disponibilité de cette infrastructure est le préalable indispensable au développement des services et usages des TIC**, sans garantir leur utilisation par les publics ciblés (enjeux liés à l'appropriation). A titre d'exemple, le haut débit est nécessaire pour l'utilisation de la Formation Ouverte et à Distance (FOAD) et notamment l'organisation de classes virtuelles : mais la possibilité technique ne garantit ni l'appropriation par les enseignants ni l'adhésion des apprenants.

Dans la pratique ces réseaux nécessitent des investissements en relais et en équipements de réception utilisant la voie hertzienne principalement, et le câble pour des connexions urbaines denses.

Dans le cas de La Réunion, la mise à disposition de réseaux haut débit apparaît comme particulièrement important dans le contexte d'éloignement de la métropole et d'insularité, en particulier par rapport à l'objectif de recherche de débouchés accrus pour l'économie réunionnaise et le tourisme.

Le DOCUP indique "une offre de services de télécommunication se rapprochant des standards mondiaux" mais évoque, avant mise en œuvre du DOCUP, les "opérations de sensibilisation, formation et appropriation des TIC mises en œuvre dans divers secteurs avec des réceptivités variables".

▪ La logique des services

Il s'agit de la fourniture de services spécifiques utilisant la logique des TIC :

- d'abord l'accès simple aux réseaux, caractérisé par des qualités spécifiques (débit, sécurité).
- comme services se modernisant en utilisant les TIC (exemple mesure A9 pour la modernisation des services publics)
- par la promotion, grâce aux TIC, de nouvelles offres de services (téléconférence, FOAD, diagnostic santé à distance, services de proximité centrales Internet d'information et de réservation touristique, Intranets et Extranets d'entreprise, etc.).

La question de l'accessibilité au service est alors une des plus importantes : elle permettra l'appropriation ultérieure.

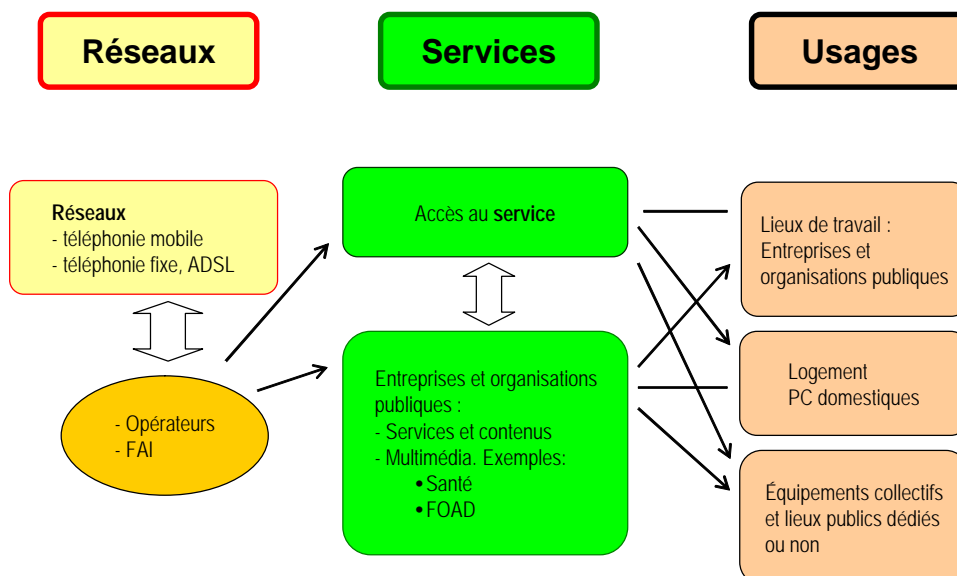
▪ La logique des usages

Favoriser l'appropriation des TIC exige aussi des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement ciblées, faute de quoi les réseaux sont sous-utilisés et les services ne trouvent pas leur public.

Une politique régionale des TIC se doit donc de prendre en compte les trois éléments de façon interactive, en commençant par les réseaux, sans lesquels rien ne peut se développer.

Ce principe d'interactivité et de complémentarité étant posé, les principaux éléments de la stratégie de développement des TIC à La Réunion sont présentés ci-après avant de relever les dimensions spécifiques sur lesquelles joue la mise en oeuvre du DOCUP.

Le schéma suivant explicite cette triple dimension :



La stratégie mise au point par les partenaires du développement public du développement des TIC à La Réunion relève de ces trois dimensions :

- 1. Assurer la couverture du territoire** par des réseaux de qualité **avec une tarification raisonnable** permettant de développer les usages,
- 2. Appuyer l'émergence des productions multimédia et des services adossés aux TIC** selon trois modalités :
 - **L'aide au développement des entreprises** du secteur et notamment des PME, en particulier pour assurer une concurrence suffisante
 - **L'appui à l'introduction des TIC comme vecteur de développement de certaines entreprises** (exemple de l'e-commerce)
 - **L'aide souvent décisive à la mise en place des TIC dans les organisations publiques** (lycées et collèges, projets du CARIF-OREF, réseau de santé PIREs)
- 3. Faciliter l'appropriation au niveau local** (pression à la baisse des tarifs d'abord, câblage des lieux d'éducation ensuite, mise en place d'Espaces Publics Numériques enfin)

E.2 Les réseaux et l'équipement informatique

E.2.1 Téléphonie mobile

La **couverture** du territoire par les réseaux à La Réunion est un enjeu du fait du caractère isolé de l'île et de son relief.

En matière de **téléphonie mobile**, la couverture du territoire réunionnais est satisfaisante : il y a peu de zones d'ombre (quelques zones montagneuses). L'ensemble des grandes communes et centres urbains est parfaitement couvert. La concurrence entre opérateurs est réelle, les tarifs régionaux sont un peu plus élevés qu'en métropole. La plus grande difficulté est la **tarification entre La Réunion et la métropole**.

Selon l'ARTIC (guide 2005) la couverture serait de l'ordre de 95%. La Réunion compterait 589 700 abonnés au portable en juin 2004 (source ART), soit **0,78 par habitant**, ce qui est considérable. 76,5% des entreprises posséderaient un ou plusieurs GSM.

SFR/SRR est le leader du marché réunionnais pour la téléphonie mobile, avec un taux de couverture de 98,97% de la population et de 90,94% du territoire, 485 000 clients soit un taux de pénétration de 85% supérieur à celui de SFR en métropole.

SRR revendique un avantage encore significatif même s'il est moins notable qu'auparavant en termes de qualité et de continuité, qui seraient meilleures que celles du concurrent Orange selon ses propres mesures internes. SRR investit dans la télévision mobile et la vidéo sur réseau Edge.

SRR investit dans la nouvelle gamme 3G afin notamment d'être mieux à même de pouvoir proposer de nouveaux services. SRR est en contact avec des diffuseurs de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), mais se posent des questions de propriété des contenus à négocier en s'adossant à des groupes importants du multimédia.

Orange (France Télécom) est entré sur le marché en décembre 2000 sous la marque Itineris, devenu Orange Réunion en octobre 2001. Orange déploie depuis 2005 la technologie Edge (débit 5 fois supérieur au GPRS) qui permet la télévision sur mobile, le traitement des mails hors bureau, l'accès aux journaux électroniques, le visiophone.

Outremer Télécom (présent dans tous les DOM) est depuis 2001 titulaire d'une licence de téléphonie mobile pour l'ensemble des DOM. A la lumière de succès récents en Guyane sur la téléphonie mobile, Outremer Télécom compte entrer dans ce marché à La Réunion en 2006. L'entrée en compétition d'un troisième opérateur est de nature à contribuer à renforcer la concurrence et à maintenir une pression sur les prix dans un marché qui reste en progression. La principale question reste la tarification vers l'extérieur de l'île et notamment l'Europe, qui nécessite de passer par le satellite ou le réseau intercontinental fixe (voir ci-dessous).

Un autre opérateur, assez discret pour le moment, est XTS qui utilise une licence BLR.

Quant à la téléphonie fixe, l'arrivée de Cegetel (à côté de l'opérateur historique, mais aussi de Outremer Télécom, et de Mobius, ce dernier étant spécialisé dans une gamme de services haut de gamme pour des clients professionnels) comme opérateur est également de nature à accroître la concurrence, mais l'offre de téléphonie fixe est largement liée à la capacité discutée ci-dessous d'offrir le haut voir le très haut débit.

E.2.2 La couverture à haut débit

Dans le rapport du groupe de travail interministériel sur l'accès Internet à haut débit dans les départements d'outre-mer de juin 2004, on note : « la situation actuelle (dans les DOM) est caractérisée par un ensemble de disparités de tarification et de qualité de service ».

Ce même rapport identifie deux obstacles majeurs au développement du haut débit dans les DOM, et en particulier à La Réunion :

- L'accès aux ressources en bande passante en sortie du territoire, c'est à dire l'accès aux câbles sous-marins (STA/WASC/SAFE à La Réunion) pour les opérateurs alternatifs à France Télécom,
- Les coûts de la collecte de données en interne à chaque Département d'Outre-Mer, qui imposent de trouver des solutions collectives (mutualisation de projets de déploiement de fibres optiques, en particulier en utilisant les réseaux existants notamment électriques, et en développant les expérimentations notamment par satellite, et l'utilisation de technologies alternatives (notamment réseaux hertziens).

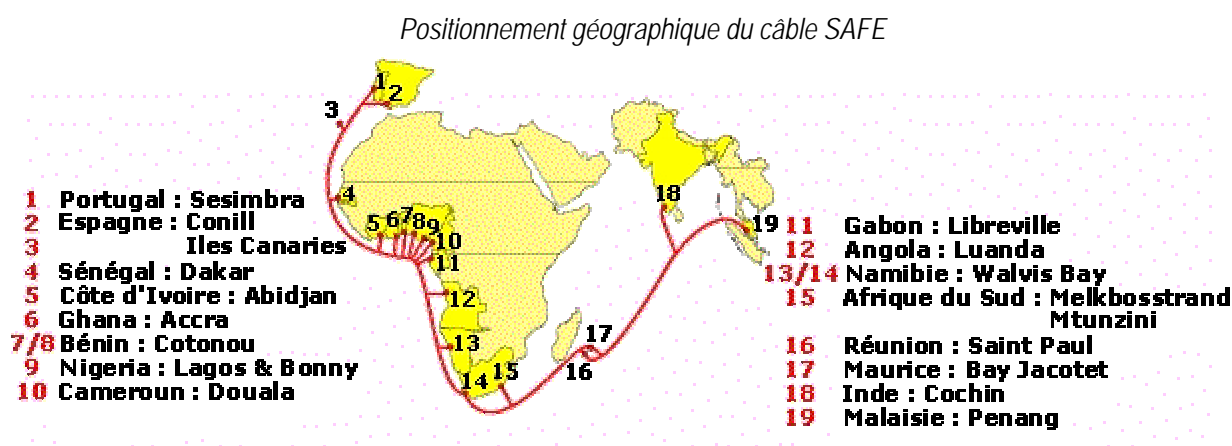
Ces deux enjeux ont été parfaitement identifiés par les partenaires du DOCUP et en matière d'accès et de couverture à haut débit, la situation est en évolution rapide sous l'impulsion de la Région en accord avec l'État et le Département.

E.2.2.1 Les liaisons intercontinentales et le câble SAFE

L'accès au réseau haut débit intercontinental depuis La Réunion pose moins de problèmes techniques que des problèmes de tarification, qui ont marqué l'histoire récente du dossier. La tarification du haut débit intercontinental reste un point extrêmement sensible pour l'avenir même si une amélioration considérable est déjà intervenue en 2004/2005.

Techniquement, la situation d'avant 2002 se caractérisait par la nécessité de recourir à des liaisons satellitaires. Cette possibilité existe toujours mais elle se caractérise par un coût élevé difficilement compatible avec un objectif de dissémination rapide des usages des TIC dans la société réunionnaise.

En juin 2002, le câble SAT/WASC/SAFE est mis en service sous l'égide d'un consortium entre opérateurs historiques, les accords de consortium garantissant à France Télécom l'exploitation exclusive pour La Réunion. Il permet, sauf accidents (il y en eu deux en 2005), une alimentation en haut débit sécurisée des liaisons entre La Réunion et la métropole, avec une forte capacité (capacité théorique de 170 Gbits /s, atteinte très progressivement grâce à des travaux successifs non encore achevés). Le câble SAFE, d'un coût de 640 millions de \$ (France Télécom a consenti 15% de cet investissement et est le premier investisseur), et d'une longueur de 28 000 km, contourne l'Afrique comme le montre la carte ci-dessous et permet d'alimenter en haut débit l'Afrique Australe La Réunion se trouvant près du sud d'une double branche vers l'Europe d'une part, vers l'Inde et la Malaisie d'autre part, ce qui permet, en cas de défaillance d'une des deux liaisons, de développer les flux par l'autre côté.

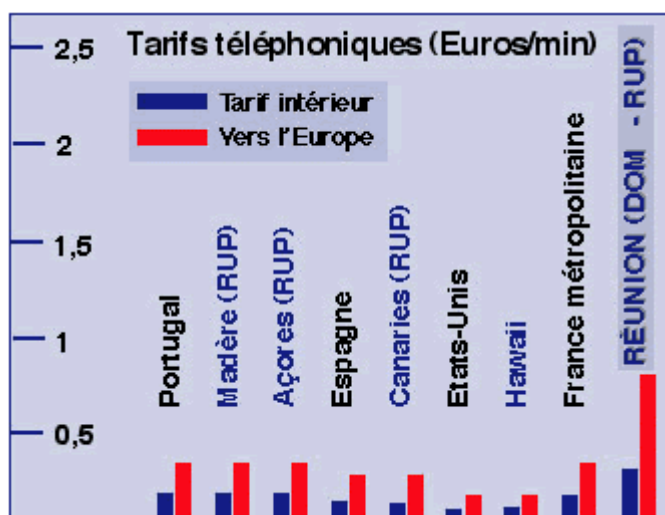


Suite à l'installation du câble, France Télécom propose à l'ART (proposition reçue à l'ART le 19 décembre 2002), qui l'accepte alors, une diminution tarifaire de l'ordre de 20 à 30% sur les tarifs pratiqués des liaisons louées, mais qui restent élevés : 13 366 euros HT

pour une liaison à 512 kbits/seconde, 33 758 euros HT pour une liaison à 2 048 kbits /seconde. France Télécom propose pour des contrats de 3 à 5 ans une réduction complémentaire de 10 à 20%.

Le Conseil régional commande alors une étude sur l'impact tarifaire du câble SAFE qui conclut que *ceteris paribus* (c'est-à-dire sans changer les termes de négociation avec l'opérateur historique), même si les offres ADSL sont proposées à un tarif supportable, les offres spécifiques (hébergement, SDSL, raccordements à haut débit, resteront pauvres et onéreuses et non compétitives par rapport à celles de France Télécom compte tenu du tarif proposé.

Fin 2002, les tarifs des communications téléphoniques vers l'extérieur (c'est le cas des communications intérieures comme il est montré ci-dessous) restaient particulièrement élevés à La Réunion comparativement aux autres RUP et à certains pays ou régions éloignés, comme le montre le schéma ci-dessous.



Source : Protel Informations, décembre 2002

La question centrale est alors l'accès de Fournisseurs d'Accès Internet au câble SAFE dans des conditions tarifaires acceptables. L'étude commanditée par le Conseil régional estime qu'il existe des possibilités importantes de baisse des tarifs en fonction d'un coût complet du câble très inférieur à celui du satellite.

Le 15 juillet 2003, France Télécom, accepte de négocier, mais six mois plus tard aucun résultat appréciable n'est encore obtenu.

Le Conseil régional et deux opérateurs, Mobius et Outremer Télécom, ont saisi l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART, aujourd'hui ARCEP) en demandant de faire baisser très fortement le prix des services rendus aux opérateurs par France Télécom. Le Conseil régional propose un prix de 1 550 euros HT par mois et par Mbps au lieu des 17 000 euros HT proposés par France Télécom.

La décision n°04-374 de l'ART signifie au Conseil régional qu'il ne peut pas exercer un statut d'opérateur et que ses demandes (notamment acquisition de droits irrévocables d'usage dits IRU et services de liaisons louées en circuit complet ou en demi-circuit vers

la France métropolitaine) sont irrecevables à ce motif. Mais dans le même temps il signifie à Mobius et à Outremer Télécom que France Télécom, comme opérateur dominant sur le marché, a le devoir de proposer aux autres opérateurs des prestations relevant de conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, orientées en tarification vers les coûts. L'ART calcule les coûts et le situe à 887 euros HT et tendanciellement à la baisse de façon significative dans le temps. Elle donne raison du coup à la demande des opérateurs qui avaient demandé un tarif de 1 550 euros HT par mois et par Mbps ainsi qu'une offre de transit IP, adaptée spécifiquement aux besoins des fournisseurs d'accès Internet, et moins coûteuse que la prestation de liaison louée.

La décision est immédiatement exécutoire. Elle peut en outre préfigurer de nouvelles demandes de baisse des tarifs dans le futur. L'ART approuvée notamment en ce sens par Mobius n'a pas voulu rouvrir immédiatement le dossier.

France Télécom décide de faire appel de la décision le 11 juin 2004, mais la Cour d'Appel de Paris confirme la décision de l'ART et le tarif mensuel de 1 550 euros HT par mégabit/seconde, lequel doit être ouvert à tous les opérateurs qui en feront la demande.

Le tarif point à point comme le tarif d'une liaison simple se situant à environ 970 euros HT, le tarif d'une liaison sécurisée capable d'emprunter alternativement l'un ou l'autre côté du câble (en particulier pour se prémunir contre les ruptures accidentelles) est supérieur à ce tarif de base, ce que paye Mobius par exemple qui souhaite pour ses clients, principalement des entreprises, une sécurité totale. Le tarif proposé par France Télécom et approuvé par l'ART se situerait à 1 650 euros HT au lieu de 3 182 euros HT pour une offre de gros « collecte IP/ADSL » compris entre 1Mbps et 20 Mbps, et à 1500 euros HT au lieu de 2 869 euros HT pour un trafic supérieur à 50 Mbps. Selon les opérateurs alternatifs et notamment Outremer Télécom les tarifs réels se situeraient en tendance à 30% au dessus des tarifs calculés par l'ARCEP pour 2005 et à 40 à 50 % au dessus pour 2006. Les opérateurs alternatifs déclarent vouloir maintenir leurs demandes de baisses tarifaires auprès des autorités de tutelle.

Le Conseil régional s'associe à ces demandes et a l'intention de poursuivre le combat sur le plan juridico-économique notamment autour de l'évaluation des coûts réels et répercutables du câble (en faisant en particulier la part de ce qui est lié à l'isolement et l'éloignement de La Réunion) jusque dans les prix de détail : si le coût du câble pèse sur les abonnements au grand public, la répercussion de la baisse obtenue sur les prix de détail n'est pas encore effective, faute d'une concurrence suffisante. Ce défaut a été pointé par l'ARCEP : il y a 6 opérateurs mais 2 seulement sur l'ensemble des clientèles, les autres se situant sur des niches ou ne proposant qu'une prestation limitée.

Parmi les marges d'amélioration, on peut aussi envisager l'achat groupé de bande passante (IRU), à propos duquel la Région a demandé une étude, mais ce point deviendra plus pertinent avec la baisse du coût du câble annoncée selon l'ART pour 2006.

La négociation de l'achat d'une bande passante nécessiterait cependant, pour être appuyée par le DOCUP, un cadre réglementaire différent, plus opérationnel et adapté à des investissements de cette nature : le DOCUP ne permet pas une location en l'occurrence sur 15 ans, donc au-delà de l'échéance de 2006 et même de 2013. La

diminution du coût de la liaison est essentielle pour La Réunion en termes de continuité de son espace économique et social avec le continent européen. La définition du nouveau cadre à mettre en œuvre semble devoir être portée, sauf solution amiable trouvée avec l'opérateur historique, comme sujet de débat au niveau des instances communautaires, pour définition et analyse des solutions possibles, et adaptation si nécessaire au cas spécifique de La Réunion du règlement du FEDER pour ce point.

E.2.2.2 Les réseaux régionaux et locaux

La couverture régionale apparaissait fin 2002 comme insuffisante, avec des zones d'ombre préoccupantes. L'ADSL, compte tenu des offres tarifaires proposées était quasiment réservée aux entreprises ; pour les particuliers une offre France Télécom permettait de couvrir 55% du territoire mais le nombre d'abonnements restait très faible, de l'ordre de 10000.

Il a donc été considéré comme nécessaire par la Région, dans le cadre d'un Schéma régional du haut débit, de faciliter l'introduction d'une concurrence en matière d'ADSL pour maintenir une pression à la baisse sur les tarifs, comme en métropole.

- L'offre de France Télécom

France Télécom offrait, et offre encore aujourd'hui de façon élargie et complétée, une offre ADSL fondée sur un réseau propre de fibres optiques qui fait le tour de l'île et articule ce tour sur plusieurs liaisons névralgiques : notamment sur Saint Denis; Saint Pierre, Le Tampon et la plaine des Cafres, la Possession-le Port, et une trajectoire la Possession-Saint Leu par l'intérieur de l'île. Selon le groupe interministériel (cf. rapport précité), cette offre en 2004 restait insuffisante par rapport au trafic existant et freinait ou bridait certains usages en empêchant les utilisateurs d'atteindre certains débits.

Ce réseau est aujourd'hui complété par des liaisons hertziennes avec technologie de type Wi-Fi (ouverture sur Salazie en octobre 2005 par exemple). France Télécom a signé avec le Département un engagement « département innovant » pour permettre la fourniture de l'ADSL à 95% de la population à fin 2005. Ainsi 48 zones ADSL auront été ouvertes depuis septembre 2000 par France Télécom.

La question la plus sensible est celle de la tarification. L'offre France Télécom a été modifiée et la tarification correspondante en 2005.

L'offre France Télécom en 2005 : MaLigne Visiotropiques

MaLigne visio Tropiques de France Télécom. Ce service nouveau et exclusif de visiophonie sur la ligne fixe fonctionne à partir d'une ligne ADSL et d'un terminal visiophone associé à un modem. Ce téléphone nouvelle génération intègre une caméra et un écran. Pour préserver l'intimité, toute communication débute sans l'image, ensuite activée par une simple touche, et à tout moment chacun peut passer en mode " secret vidéo ", sans l'image.

Avec MaLigne visio Tropiques, on peut également appeler et être appelé par tous les téléphones, fixes ou mobiles, en mode vocal, comme avec un téléphone classique.

En connectant au visiophone un appareil photo numérique ou un caméscope, on peut aussi regarder ensemble et commenter en direct ses photos et séquences vidéos. MaLigne visio Tropiques offre également une messagerie gratuite et consultable à distance, qui permet de laisser des messages vidéos ou vocaux.

Les trois forfaits MaLigne visio Tropiques comprennent des appels illimités vers 1, 3 ou 5 numéros choisis. Ces numéros peuvent être bien sûr des numéros MaLigne visio Tropiques, mais aussi, vers la métropole, des numéros MaLigne visio, Visiophonie illimitée (gamme Haut Débit Multimédia de Wanadoo) ou encore des numéros de PC équipé de Livecom. Pour vos correspondants qui ne sont pas équipés, vous pouvez toujours choisir des numéros de simples téléphones fixes (cependant il faut choisir au minimum un numéro en visio : MaLigne visio, Maligne visio Tropiques ou Livecom).

Prix TTC à La Réunion** (engagement minimum de 12 mois)

1 N° illimité : 24.90 €

3 N° illimités : 30.90 €

5 N° illimités: 34.90 €

Le visiophone LR 8882 est proposé à 99 euros TTC avec la souscription à un forfait MaLigne visio Tropiques. Caractéristiques : visiophone haut de gamme de couleur gris métal, doté d'un écran TFT 12 cm pivotant et rabattable, main-libre haute qualité, secret vidéo, répertoire de 88 fiches, journal d'appel, 2 touches programmables. Sa caméra est de type CCD à focus manuel. Il peut être activé en mode miroir et en mode baby-sitting. Il est muni d'une entrée /sortie audio et vidéo. Ses deux ports USB permettent une extension Bluetooth, wifi et mémoire et il est muni d'un port de communication pour les accessoires de type caméra orientable. Il est compatible avec les kiosques visiophoniques, la Présentation du numéro et le secret d'appel permanent. Un modem dédié complète son équipement pour seulement 1 euro de plus.

Cette offre est à peine plus avantageuse que l'ancien offre très gros débit (5Mbps au coût de 105 euros au lieu de 2 Mbps pour Maligne Viso Tropiques).

Malgré des baisses de tarifs consenties en 2005, le coût d'une liaison ADSL 512 kbps proposé par France Télécom reste 3 à 4 fois plus cher à La Réunion qu'en métropole. Selon le Conseil régional, une offre de 512 Kbps illimité devrait être offerte à moins de 40 euros HT par mois (base de coûts 2005).

France Télécom a estimé que sa propre boucle était saturée et n'a pas souhaité en faire profiter d'autres opérateurs.

- Le réseau alternatif régional GAZELLE, soutenu par le DOCUP

Suite à l'élaboration dès 1999 du schéma directeur des télécommunications PROTEL, la Région a mis à l'étude en 2001 la mise en place d'un **réseau régional** à haut débit, dit « GAZELLE », mis en place en partenariat avec EDF et utilisant son réseau comme support, permettant de concurrencer France Télécom.

Le réseau GAZELLE comprendra 218 km de câbles à 48 fibres optiques en utilisant le réseau EDF (12 pour les besoins propres d'EDF, 36 rendues disponibles pour les opérateurs de télécommunications). Il comprend un tronçon transversal passant par la

d'investir dans les raccordements (hertziens en l'occurrence) nécessaires au fonctionnement de la boucle expérimentale. En effet, le réseau qui comprend la boucle comprendra également à terme un ensemble de liaisons complémentaires destiné à relier GAZELLE aux infrastructures existantes et notamment les principaux locaux techniques de France Télécom et les sites d'intérêt régional (notamment réseau des établissements de santé, cf. infra).

Un premier projet de Délégation de Service public (DSP) a été approuvé par la Commission Permanente du Conseil régional le 19 octobre 2004. Le délégataire devra :

- prendre en charge les ouvrages mis à disposition par la Région
- construire les ouvrages de raccordement et d'extension,
- exploiter l'ensemble de ces ouvrages composant le Réseau Régional.

La rémunération du délégataire sera établie par la convention (avec indexation) et permettra au délégataire d'assurer son équilibre économique, réputé atteint grâce aux recettes d'exploitation. Le délégataire versera à la Région une redevance en contrepartie de la mise à disposition des infrastructures pour en couvrir l'amortissement.

Une première mise en concurrence n'a pas permis de choisir au début 2005 un délégataire. Sur 6 dossiers seuls 2 répondaient de façon crédible au cahier des charges mais la présence d'un même opérateur (Outremer Télécom) dans deux offres a conduit au retrait de l'une d'entre elles, entraînant un caractère déclaré infructueux de la consultation.

Une seconde consultation est en cours et devrait être ouverte à des opérateurs jusqu'ici peu présents ou non présents à La Réunion, car selon les contacts menés directement avec certains opérateurs pendant la phase finale de l'évaluation plusieurs d'entre eux se sont spontanément déclarés non candidats *a priori* (France Télécom, Mobius, Outremer Télécom). En revanche, ces opérateurs se sont déclarés en attente et très attentifs aux résultats de la consultation, et aux conditions et tarifs qui seront proposés sur GAZELLE.

- Le développement de boucles locales:

La Région a élaboré avec le Département une Charte du Haut Débit, cadre permettant d'accompagner les collectivités qui souhaitent développer le haut débit sur leur territoire. Dans ce cadre, le DOCUP a aidé les communes du Port, de Saint Paul, les Communautés d'Agglomération TCO et CINOR à développer leur schéma directeur du haut débit. La Région cherche à appuyer l'émergence et le développement d'opérateurs alternatifs (MOBIUS, Outremer Télécom notamment) grâce à des aides du DOCUP et lorsque c'est possible la défiscalisation. Elle coordonne les projets pour assurer leur cohérence d'ensemble.

E.2.3 La contribution du DOCUP au développement des réseaux : caractérisation

- **La contribution du DOCUP n'a pas été significative sur la tarification intercontinentale.** On a vu que cette contribution, à condition d'infléchir la pratique actuelle du FEDER, passait par l'achat de bande passante IRU, la construction d'un câble alternatif à SAFE représentant un investissement d'un ordre de grandeur

actuellement non justifié par rapport à l'intérêt de mettre SAFE en concurrence. La tarification de la liaison intercontinentale reste, pour le développement des TIC à La Réunion (mais peut-être aussi dans l'environnement régional) la question la plus préoccupante pour le développement des TIC.

- En revanche, **la contribution du DOCUP a été déterminante pour la mise en place du réseau GAZELLE** : études, travaux initiaux, travaux à mener par l'opérateur qui sera choisi dans le cadre de la DSP. Compte tenu des tarifs actuels de l'ADSL pratiqués par l'opérateur historique (de l'ordre de 3 à 4 fois le tarif en métropole à débit équivalent), la mise en service de GAZELLE devrait conduire à une avancée significative en termes de baisse des tarifs et d'amélioration du service à l'utilisateur. La mise en oeuvre de GAZELLE représente une avancée importante :
 - en termes de maîtrise du réseau (DSP à finaliser avec un opérateur ou un groupement d'opérateurs),
 - pour mettre en concurrence l'opérateur historique,
 - pour compléter la couverture ADSL en réseau à partir de travaux à la charge de l'opérateur, avec une tarification raisonnable devant refléter le coût et permettre un remboursement des investissements publics consentis,

Ce réseau devra être ouvert dans des conditions raisonnables à la concurrence, plusieurs opérateurs étant intéressés. Il pourra être utilisé pour certains réseaux de service public, dont le réseau de santé PIRES.

E.2.4 Le développement de l'offre de services TIC et l'équipement informatique et en capacités de communication électronique des entreprises

En matière **d'équipement informatique** nécessaire pour assurer le développement des abonnements, notamment d'entreprise, on constate que 70% des entreprises possèdent un ou plusieurs ordinateurs, 51,2% ont une connexion Internet, 26% sont connectées à l'ADSL, 13,4% ont un site web et 9,4% ont un Intranet. Seules 11, 3% ne sont pas équipées du tout (source bulletin de l'ARTIC).

Cette situation va de pair avec la mise en place d'une offre spécialisée et moderne en direction des entreprises, de services TIC qui a été appuyée par le DOCUP.

Exemples :

Une mention particulière est à apporter à l'opérateur Mobius qui est spécialisé dans la fourniture d'accès et de services haut débit aux entreprises. Cet opérateur, concurrent de l'opérateur historique, a réussi en 5 ans à conquérir une part de marché significative sur le marché des entreprises et grands organismes publics, et à asseoir une réputation de solidité technique et de réactivité. Pour ce faire, Mobius a été aidé en termes de mise en oeuvre d'innovations par le DOCUP à plusieurs reprises, et constitue ainsi un exemple de conquête de niche dans le domaine des TIC par une PME innovante du secteur.

L'offre de service de Mobius est constituée par la mise à disposition d'une connexion active 7j/7 et 24h/24 de large bande passante à coût forfaitaire fixe, en débit symétrique permanent par liaison spécialisée avec un point proche du réseau de MOBIUS. Cette offre comprend une garantie de disponibilité à 99.5%, et un engagement de rétablir l'accès au service dans un délai de 4 heures

maximum. Le service d'abonnement appelé DSL-Connect comprend la fourniture d'un routeur avec suivi et maintenance (technologies S-DSL et G-SHDSL). Mobius peut se charger d'héberger le domaine Internet avec sécurité active et passive, avec production de statistiques sur demande, filtrage antivirus systématique, protection contre les intrusions, relais de secours de messagerie. Mobius propose le filtrage et la variation du débit à la demande.

Mobius a été créée en août 2000, annonce plus de 750 connexions d'entreprises et présente une quarantaine de références clients qui sont pour la plupart des grandes entreprises ou organisations publiques de La Réunion.

Mobius a notamment fait l'objet d'une aide du DOCUP en 2003 /2004 pour appuyer une série d'études et de tests à réaliser par des ingénieurs spécialisés pour améliorer sa base technologique et ses produits (« firewalls », stockage sécurisé, sauvegarde, automate de récupération de mails, certification et signature électronique).

Un autre opérateur, XTS TELECOM, a également bénéficié de l'aide du DOCUP pour mettre en place une offre haut débit fondée sur la technologie hertzienne Wimax. Le projet est en cours de déploiement en 2005.

Comme exemple de nouveaux services appuyés par le DOCUP, on peut mentionner également l'offre d'appui au management et à la gestion de données d'entreprises par DECINTELL (Extranet sécurisé de gestion sur lequel les clients viennent chercher les données confidentielles).

On note que les professionnels des TIC à La Réunion sont regroupés dans une association, l'ARTIC, qui a pour objet de contribuer à favoriser le développement des TIC en relais des efforts de partenaires publics coordonnés par la Région. En aval des politiques publiques, le secteur économique s'est développé simultanément afin d'offrir des matériels et des services aux entreprises, aux administrations et à la population.

L'économie du secteur TIC est en forte expansion. Selon la revue « Économie de La Réunion » (4^e trimestre 2003), **le nombre d'entreprises dans le secteur des TIC a doublé en 10 ans représentait au 1^{er} janvier 2003, 409 entreprises et 2 500 salariés.**

L'agglomération de Saint-Denis serait la « capitale » des TIC (47% des établissements, 75% de l'emploi). Le secteur recouvre des activités différenciées : des activités de télécommunication, devenant progressivement concurrentielles (1 450 salariés), des services informatiques (550 emplois), des activités de fabrication industrielle (300 salariés, instrumentation notamment), du commerce (200 emplois).

La Technopole située à Sainte Clotilde facilite l'implantation des entreprises en proposant des locaux, ce qui renforce l'attractivité de l'agglomération de Saint Denis.

Comme le remarque la revue précitée, le secteur est en perpétuelle mutation, le marché évoluant très vite et la capacité d'adaptation étant une règle absolue.

- **La contribution du DOCUP a de ce point de vue été très importante en termes d'équipements de qualité pour les entreprises du secteur, notamment des opérateurs alternatifs en vue de proposer de nouveaux services ou d'améliorer la qualité.** De nombreux projets aidés par le DOCUP concernent l'amélioration du service à travers des innovations technologiques, par intégration de nouveaux procédés dans l'offre de service et par prise en charge des investissements matériels ou immatériels liés au développement des nouveaux services et notamment du haut débit (exemples: routeurs concentrateurs, automates, plates formes, réseaux hertzien Wimax, archivage numérique, création de centres d'appel).
- **L'offre de nouveaux services électroniques est aujourd'hui dense, concurrentielle, de qualité et situe le secteur des TIC comme un des plus dynamiques, créateurs d'emplois, de l'économie réunionnaise,** tenant largement son rang par rapport à l'offre des grandes villes de la métropole.

E.3 Les services et l'économie des réseaux

Le développement des TIC en matière de services se déploie selon trois directions parfois interactives :

- le développement de réseaux publics spécialisés,
- l'introduction des TIC dans l'économie des services aux consommateurs pour assurer l'émergence de nouveaux produits ou de nouvelles formes de vente,
- le développement de produits et services multimédia.

E.3.1 Les réseaux publics spécialisés

La Région et ses partenaires ont décidé de soutenir une politique du développement des TIC dans les grands réseaux publics.

Ce soutien a été relayé par le DOCUP et a pris quatre formes (hors câblage des collèges et lycées évoqué plus loin).

1. L'élargissement de la bande passante du réseau national à une connexion internationale des universités et centres de recherche RENATER.

L'idée de déployer un réseau IP national reliant les différents sites de recherche français a été lancée notamment par le CNRS. Ce projet voit le jour en octobre 1991 par l'ouverture des premières liaisons opérationnelles avec un débit de 2Mbit/s (débit auquel était resté La Réunion avant l'intervention du DOCUP). En 2005 les débits en métropole sont de 45 à 155 Mbit/s - avec le lancement de la version 2 de RENATER. Connecté en haut débit au reste du monde, via Internet principalement, RENATER serait aujourd'hui exploité par plus de 600 implantations présentes dans des domaines aussi variés que la recherche, l'enseignement et la culture. Adossé à un « backbone » (à 2,4

Gbit/s), il est constitué d'autant de sous-réseaux que de régions françaises : des portions développées au fil des années avec l'aide des collectivités territoriales.

Comme les autres DOM, la situation de La Réunion dans le réseau RENATER n'est guère enviable du point de vue des débits.

Le développement de RENATER est géré par un GIP étroitement lié au Ministère de la Recherche, qui semble enclin à fournir des capacités de débit en fonction des coûts de raccordement plutôt que de permettre l'égalité de traitement des laboratoires de recherche sur l'ensemble du territoire national.

Il en résulte qu'une intervention du DOCUP a été nécessaire pour dépasser à court terme une situation très peu satisfaisante (débit de 2Mbits/s) pour faire passer le débit de la bande passante à 2Mbits/s +4X2 Mbits/s par adjonction d'un accès supplémentaire fourni par un prestataire de services Internet, afin d'aiguiller le trafic en fonction de sa destination. Ceci permet d'améliorer le service offert à La Réunion : télé-enseignement, accès aux bases de données, applications clients/serveurs, campus numériques.

Le DOCUP a aussi appuyé la mise en place d'un GIX. Le GIX permet d'échanger tous les trafics locaux avec les clients des différents fournisseurs d'accès Internet (FAI), ce qui permettra aussi de croiser leurs trafics indépendamment de RENATER. On en attend une meilleure communication entre la population de l'île et la communauté « éducation-recherche » à La Réunion et une pression à la baisse des tarifs. Le GIX devient opérationnel en 2005 (interconnexion entre France Télécom, Mobius, Outremer Télécom, Cegetel).

Suite à un appel d'offres lancé par le Ministère de la Recherche, un prestataire de service a été choisi pour faire passer le débit à 34 Mbit/s fin 2005 ou début 2006, ce qui constitue un progrès sensible mais ne met pas encore les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires de La Réunion au niveau de facilités que l'on trouve en métropole.

2. Le soutien aux activités publiques de recherche et de développement s'appuyant sur les TIC, avec notamment l'appui au pôle de recherche TIC de l'Université.

Le DOCUP soutient un ensemble de recherches de l'Université et de grands centres de recherche qui s'appuient sur les TIC. L'objectif de renforcer les laboratoires dans leurs spécialités dominantes par l'utilisation des TIC.

Par exemple, le DOCUP soutient les recherches du CIRAD (applications agroalimentaires). Il est intervenu pour appuyer des recherches du laboratoire IREMIA de l'Université de La Réunion sur les coraux des Mascareignes pour la mise en place d'une « Base de connaissances sur les Coraux des Mascareignes » (BC2M), débouchant sur la mise en place d'un outil informatique et d'un site web dédié, en liaison avec un travail scientifique de haut niveau.

Le DOCUP a appuyé aussi des recherches à caractère pédagogique, par exemple le projet E-Campus du même laboratoire, en liaison avec la société NpCube, qui a pour

objet de créer un prototype d'adaptation des jeux de rôle en 3D, qui pourra être utilisé par les enseignants et les étudiants de l'Université.

3. L'appui au réseau RESINTER (Réseau pour l'intégration des Nouvelles Technologies éducatives à La Réunion), réseau de centres de ressources pour la formation (1223 utilisateurs d'après le guide ARTIC 2005).

Le projet RESINTER, développé et géré par le CARIF-OREF, consiste à mettre en place et à faire fonctionner un portail régional de la formation professionnelle.

Ce portail est un portail Internet, qui agrège et distribue toutes les données pour l'orientation, la formation et l'emploi pour tous publics. Il est destiné à faciliter l'orientation des demandeurs de formation, à aider à la décision dans le pilotage des dispositifs, à simplifier les démarches des opérateurs de formation, et à fédérer les acteurs sur des chantiers communs.

RESINTER permet à tout demandeur de formation de chercher une formation par profil, métier, secteur, dispositif, localisation, certification ou diplôme, rythme. Il joue le rôle d'un catalogue des formations régionales en ligne.

RESINTER permet ainsi aux employeurs et aux financeurs de la formation de repérer l'offre qui correspond à leurs besoins et d'entrer en liaison avec les organismes de formation. Il comprend également des services de veille (appels d'offres, professionnalisation, aspects juridiques, des données sur les stages, les organismes, les publics, et propose des espaces collaboratifs pour le travail en réseau des partenaires (création de communautés virtuelles par centres d'intérêt ou sur des projets). RESINTER met à disposition des organismes la plate forme de formation en E-learning Syfadis et des facilités de type téléconférence et salle multimédia, avec pour objectif, notamment, de faciliter les innovations pédagogiques liées aux TIC.

RESINTER est complémentaire du portail de l'association réunionnaise de gestion de la formation professionnelle (ARGFP), qui s'adresse plus spécifiquement aux employeurs, et est aussi aidé par le DOCUP.

Outil d'un grand intérêt pour améliorer la lisibilité de l'offre de formation et la coopération entre les outils de formation, RESINTER ne présente pas aujourd'hui encore l'envergure des portails régionaux mis en place dans certaines régions. La question reste posée au sujet de la concurrence entre la plate forme de services de formation ouverte et à distance (FOAD) proposé par le CARIF-OREF et les plates formes propres des organismes de formation. Seule, semble-t-il, l'association de l'utilisation d'outils TIC coopératifs à la commande régionale de formation peut permettre d'enclencher de façon décisive le travail coopératif et la mutualisation de ressources interorganismes à l'échelle régionale sur des thèmes d'intérêt commun (cf. le projet Télémaque -savoirs de base- de la Région Centre par exemple).

4. La mise en place du projet d'interconnexion des réseaux de santé réunionnais PIRES.

Ce projet consiste à mettre en réseau préalable les centres hospitaliers publics et privés, les centres publics de soins pour échanges de dossiers et d'images dans le respect des règles de la CNIL, avant une possible extension vers les cliniques privées et certains médecins.

Le projet a démarré avec 4 centres hospitaliers publics (CHD Félix Guyon à Saint Denis, CH Gabriel Martin, Groupe Hospitalier Sud Réunion, Centre Hospitalier Intercommunal Saint André/Saint Benoît), et 2 centres privés (Association Saint François d'Assise, Clinique de Saint Benoît), avec l'aide du DOCUP.

Le projet consiste essentiellement à créer un réseau d'imagerie médicale fondé sur la numérisation, la gestion et la transmission d'images médicales produites et à numériser dans les différents établissements hospitaliers de La Réunion. Ce projet vient compléter un très grand besoin de téléconférences lié à la nécessité de dialoguer à distance entre équipes médicales sur des sujets ou dossiers sensibles. Il permettra aussi, dans le respect de la déontologie médicale, de dialoguer et d'échanger à partir de la transmission des futurs Dossiers Médicaux Régionaux (avec deux composantes : le dossier médical de la personne et le dossier médical d'établissement) dans le but d'optimiser les soins aux patients et d'assurer la continuité nécessaire des traitements.

Le projet repose techniquement sur l'achat de matériels d'acquisition des données (scanners à film, caméras d'acquisition), de stations avancées destinées au radiologue et aux spécialistes distants, de serveurs de dossiers ou d'images médicales, de serveurs d'accès distants et d'équipements d'interconnexion.

Le projet apparaît, au moment de l'évaluation, bien avancé et le bilan fait par les praticiens et les gestionnaires (qui indiquent avoir dépassé les objectifs dans l'investissement comme dans les échanges réalisés) est positif.

L'extension du système semble possible et fait l'objet d'une attente, notamment de la part des cliniques privées et des praticiens répartis sur le territoire régional. La diffusion des données sera facilitée par l'utilisation du réseau GAZELLE. Mais la question principale reste celle de l'investissement considérable en équipements et fonctionnement, induit par les besoins de numérisation de données dans les prochaines années, en liaison avec l'évolution des techniques médicales et les évolutions légales (constitution/consultation/transmission des dossiers médicaux). D'autres besoins ont été identifiés : la constitution d'annuaires professionnels, l'amélioration de l'identification des patients, la croissance du débit entre les établissements, l'appui à la mise en place des réseaux de soins dans l'Océan indien (GIE Télémédecine Océan Indien, Groupe de Coopération Sanitaire).

E.3.2 Services TIC ou adossés aux TIC

Le DOCUP a appuyé toute une gamme de projets en participant au coût de développement de nouveaux services commercialisables en ligne (portails électroniques, plates formes multiservices, vente en ligne).

Par exemple, le DOCUP a appuyé le projet de Royal Bourbon Industries, entreprise spécialisée dans la fabrication et la vente de produits alimentaires et en particulier de produits spécifiques à La Réunion, de développer un système complémentaire de vente par un système de vente en ligne, principalement à l'export vers la métropole. L'ambition du projet est de doubler les ventes grâce à une sélection de produits adéquate de Royal Bourbon, élargie à d'autres productions à forte notoriété émanant d'autres producteurs. De façon à assurer l'approvisionnement et la vente, des équipements sont nécessaires pour la mise en place du système d'information (logiciels, serveurs) et pour la définition et la mise en oeuvre d'un plan de communication.

Un autre exemple est celui de BATIPRO Promotion, entreprise très présente sur le marché de la promotion immobilière et leader sur le marché réunionnais. Cette entreprise a été appuyée par le DOCUP pour la mise en place d'un système d'information interactive en ligne, réservé aux professionnels, pour élargir la prospection et la commercialisation en particulier vers la métropole. Ce projet s'est déroulé en trois phases. En premier lieu, a été réalisée la partie du site relative au marketing et à un outil de simulation de financement et de défiscalisation. En second lieu, les fonctionnalités de vente et de réservation ont été mises en place. Enfin, la troisième phase consiste à développer la possibilité pour les clients de choisir en ligne des options d'acquisition visualisables (par exemple carrelages, salle de bains...).

Ces deux exemples illustrent **l'intervention diversifiée du DOCUP pour mettre le développement des TIC au service des entreprises réunionnaises**. D'autres interventions visant essentiellement le développement des services en ligne ou de l'e-commerce ont également soutenu des projets de mise en valeur des ressources réunionnaises.

Un appel à projets concernant **les services publics en ligne** n'a en revanche donné que peu de résultats, malgré quelques réalisations (État civil au Tampon par exemple). En revanche on note un développement des Systèmes d'Information Géographiques (SIG) à partir d'un achat collectif de données en 1997/1998 à l'IGN, qui a permis à un cadre coopératif d'utilisateurs, le club BD Topo, de subsister comme instance d'échanges et de concertation à un moment où de nouveaux accords de partenariat sont négociés de façon décentralisée avec l'IGN (cf. cartes et photos en consultation en ligne pour CIREST). Aujourd'hui deux SIG d'agglomération accomplissent leur mutation vers Internet. Les besoins et les demandes sont aujourd'hui considérables, notamment pour le cadastre, mais aussi pour l'aménagement (SCOT, PLU).

E.3.3 Production de contenus et services multimédia

Le DOCUP a aussi contribué au développement d'une activité propre de production multimédia. Celle-ci est également aidée par la Région Réunion (bureau régional des tournages ADCAM, soutien à l'écriture des scénarii et à la production audiovisuelle), et permet la constitution progressive d'un noyau de professionnels de l'image dans le département.

Un exemple est le projet appuyé par le DOCUP de la société METIS, **spécialisée en communication institutionnelle**, qui a pour objet de développer une banque d'images issues de reportages photographiques pour une clientèle institutionnelle à partir des 40 000 images stockées. Le projet comprend la réalisation de la base de données, le paramétrage, la structuration et l'organisation de la base, et la réalisation d'un site Internet « dynamique » (moteurs de recherche, conception et mise en ligne du panier d'achat, interface en anglais, licence, formation), et nécessite l'achat de microordinateurs, de matériels photographiques numériques, de logiciels).

Un autre exemple est la possibilité donnée à ICV Mascareignes, société de production de films promotionnels et publicitaires, de développer des productions selon le standard amélioré Haute Définition en 16/9.

Le DOCUP a été mobilisé pour élever les standards techniques de la production multimédia réunionnaise, comme en témoignent de multiples exemples (TICAZ Music, Visioworks, Kreativ, Films 1, 2, 3, Key West, Accoustik System, Tec Tec Productions, Antenne Réunion, etc.).

En termes de services et de production multimédia, deux conclusions et observations sont à induire des développements précédents :

Le DOCUP a facilité la structuration du secteur économique des TIC avec un impact très positif : ce secteur est dynamique et créateur d'emplois :

- Le DOCUP a contribué significativement à créer une économie dynamique du secteur TIC.
- La dynamique future du secteur devrait être moins orientée sur les équipements et matériels que sur la définition et la mise en marché de services TIC : définir une démarche d'accompagnement (ciblage, priorités, critères d'appui à redéfinir), et sur la mise en place de services à valeur ajoutée notamment 3G.

Dans les services publics, le DOCUP a permis d'enregistrer des premiers succès qui confirment l'existence d'un très grand potentiel, mais il est nécessaire de poursuivre les efforts et de consolider les dynamiques lancées.

- La montée en puissance des capacités de bande passante reste une préoccupation, mais la mise à niveau des capacités ne dépend pas que du DOCUP.
- RESINTER, pour utile qu'il soit, ne trouvera un développement significatif que si l'on dépasse le stade du catalogue des formations en incitant de façon volontaire au développement de la FOAD (plate forme régionale avec mutualisation réelle, FOAD mieux intégrée dans la commande régionale, négociations avec OPCA, etc.)
- En ce qui concerne le réseau de santé PIREs, les besoins d'expansion et de développement sont considérables : il est utile de préparer et de mettre en œuvre la phase suivante d'extension en développant une articulation fine avec l'investissement informatique hospitalier.
- En ce qui concerne les services publics en ligne : il est utile de reprendre les démarches d'appels à projets et l'animation en direction des communes et agglomérations, et de promouvoir le développement des SIG.
- Enfin, la structuration des métiers de l'image appuie ce mouvement en permettant la production de contenus, ce qui peut se faire en relation avec la mise en place de l'Institut des Nouveaux Services Electroniques et de Télécommunications de l'Océan Indien (ENSET-OI).

E.4 L'appropriation et les usages

E.4.1 L'avancée du PRAI et le câblage des collèges et lycées

On notera que la stratégie générale d'appropriation des TIC comprend un volet spécifique qui a été soutenu par un Programme Régional d'Actions Innovatrices (PRAI) dénommé « Investir dans l'Homme Réunionnais » aujourd'hui terminé.

Le PRAI a permis d'introduire une logique de l'appropriation par l'apprentissage des TIC :

- Étude sur les formations aux TIC à La Réunion, qui a mis en lumière les carences en matière de formation aux TIC dans l'offre de formation initiale et professionnelle,
- Étude de faisabilité pour une école d'ingénieurs dans le domaine des TIC,
- Mise en œuvre de 10 actions innovantes expérimentales (10 entreprises concernées, 400 personnes autour de 10 formations innovantes diversifiées dans les domaines du E-learning, des réseaux sans fil, de LINUX, des jeux vidéo 3D, etc).

Le PRAI a en quelque sorte montré la voie en matière d'appropriation, et d'acculturation des TIC, certaines des actions ayant été reprises, développées dans le DOCUP. Par exemple, il a enclenché la **dynamique de l'interconnexion des lycées** dans le cadre du Schéma directeur des lycées. Une expérience pilote concerne cinq lycées pour tester de nouvelles applications pour les familles, les équipes pédagogiques, l'information des étudiants et élèves.

On notera qu'en parallèle le Conseil Général a décidé **de câbler et d'équiper les collèges** en faisant les avances nécessaires aux EPLE (compte tenu de difficultés dans les négociations sur l'éligibilité aujourd'hui partiellement aplanies, mais surtout de la difficulté essentielle pour les EPLE de monter eux-mêmes des dossiers FEDER).

Le câblage des collèges et lycées a été intégré dans la mesure du FEDER qui vise à renforcer leur équipement. L'objectif immédiat en particulier pour les lycées est que tous les établissements possèdent un niveau de base suffisant en termes de réseaux informatiques. Cette situation fait apparaître d'autres besoins, en particulier en termes de maintenance, qui devraient aboutir à un effort partagé de la Région et du Rectorat.

De façon complémentaire apparaissent aujourd'hui des **besoins considérables pour l'aspect pédagogique, l'animation, la formation des enseignants**, notamment l'appui aux enseignants et aux élèves pour une utilisation rationnelle, active et positive des facilités offertes. Cette question, si elle dépasse largement les moyens du DOCUP, même si celui-ci peut y contribuer notamment en termes de formation des professionnels, reste structurante pour la pénétration des TIC dans les usages pédagogiques et en conséquence, pour l'appropriation des TIC par les jeunes dès l'école.

E.4.2 Les services publics de proximité

Par ailleurs, la mise à disposition active des TIC sur le territoire emprunte principalement deux voies complémentaires de celles du système éducatif : la mise en place des cybercases, et l'expérimentation de la carte multiservices.

E.4.2.1 Les cybercases

Les « cybercases » sont le nom spécifique donné à La Réunion aux espaces numériques proposés par la Région, identifiant un concept d'Espace Public Numérique (EPN) actif, proche de la population et proposant des services communs articulés en réseau.

Les cybercases sont donc un type particulier d'EPN, qui se développe à La Réunion en parallèle des cyberbases du Conseil Général et de la Caisse des dépôts, des Espaces Culturels multimédia initiés par la DRAC, des espaces multimédia jeunesse et sports de la DRJS, et d'autres espaces publics ou privés (cybercafés notamment). La coordination des EPN n'est pas assurée au niveau régional, elle s'effectue au niveau des communes.

Le DOCUP intervient spécifiquement aux côtés de la Région pour l'ouverture des cybercases.

L'ouverture de ces cybercases est progressive, 14 cybercases étaient ouvertes à l'été 2005 sur un objectif de 22 dans un premier temps, l'objectif étant aussi d'ouvrir un nombre plus important d'EPN sur le territoire réunionnais dont certains seront cybercases et d'autres distincts, dans une optique de pourvoir une large part de la population avec une offre de proximité.

L'ouverture de ces espaces, pour être efficace, doit s'accompagner de garanties de fonctionnement (accueil, animation, horaires, disponibilité du haut débit, services proposés aux usagers) qui sont la clef de leur succès, et implique une négociation avec les collectivités locales partenaires.

La mise en réseau et la formation des animateurs constituent les points incontournables pour assurer l'efficacité des cybercases. Des efforts en ce sens ont été lancés hors DOCUP pour le « coaching » des animateurs.

Par ailleurs, les cybercases seront d'autant plus fréquentées qu'elles proposeront un service utile à l'utilisateur dans sa vie quotidienne. Cette exigence conduit aujourd'hui la Région à rechercher un partenariat avec l'ANPE (ateliers de recherche d'emploi, information mutuelle pour aiguillage des usagers, formation des animateurs de cybercases à la recherche d'emploi), avec la CAF (actions d'animation auprès des allocataires, et avec le GI Handicapés Physiques (accès, ateliers de formation et services d'accompagnement pour les personnes handicapées).

E.4.2.2 La carte multiservices

Plusieurs expérimentations sont en cours pour mettre en place des cartes « vie quotidienne » destinées à faciliter l'accès et le paiement de services de proximité. L'idée est d'offrir aux usagers une solution simple et attractive permettant de gagner du temps et d'obtenir une meilleure qualité de service.

Deux projets sont en développement : la carte TOTEM et la carte du CROUS pour les étudiants (accès aux bibliothèques, restaurants, résidences d'étudiants).

La carte TOTEM, expérimentée dans la commune du Port, permet aux enfants d'âge scolaire l'accès à un ensemble de services personnalisés ou non (accès aux cantines scolaires avec gestion des particularités alimentaires, loisirs, transports de proximité, avec extension prévue pour l'accès à la médiathèque et la piscine). Une extension intercommunale sur la Possession et Saint Paul est en cours en liaison avec l'agglomération TCO. Un dossier CIREST du même type (transports scolaires /cantines/présence à l'école) est en développement. Cela ouvre la perspective de progrès considérables pour la mise en œuvre d'une carte numérique multiservices, notamment pour les jeunes.

Deux considérations principales nous semblent à retenir en ce qui concerne l'appropriation des TIC à La Réunion et le rôle du DOCUP :

- **L'appropriation des TIC par les usagers à La Réunion est déjà très importante et comparable à ce qu'on observe en métropole.**

Le taux de possession de GSM était en 2004 de 69%, contre 75% en France entière; l'équipement en PC à domicile selon les enquêtes d'IPSOS était de 55% contre 43% en métropole en 2004 ; le taux de connexion à Internet était comparable (33% contre 30% en métropole en 2004); en revanche compte tenu de la tarification le taux de raccordement ADSL reste aujourd'hui beaucoup plus faible, ce qui **situe l'avancée de l'appropriation comme extrêmement dépendante de la tarification** (à propos de laquelle nous avons déjà situé plus haut la relativité du rôle du DOCUP).

- **Des potentiels considérables de développement peuvent être exploités en ce qui concerne les usages collectifs,**

tant pour améliorer le fonctionnement, les contenus mis à disposition et l'animation des EPN que pour expérimenter des cartes multiservices pour des usages et publics diversifiés (ce qui pourrait donc être poursuivi dans la future période de programmation).

E.5 Analyse systématique de la contribution du DOCUP

Dans ce paragraphe nous cherchons à repérer quantitativement l'effort du DOCUP et sa répartition. De ce fait, les données qui suivent ne prennent leur sens qu'en fonction des éléments qualitatifs exposés ci-dessus, concernant la cohérence générale de la stratégie sur les réseaux, les services et les usages.

Les opérations aidées sont en effet très différentes selon l'objectif visé, et en fonction des montants engagés.

E.5.1 Dépenses du DOCUP concernant le développement des TIC

L'analyse des dépenses du DOCUP concernant les TIC peut se faire de deux façons différentes :

- soit de façon large, dès que la dépense a un rapport avec les technologies de l'information sous une forme ou une autre (cf. annexe 5),
- soit à travers un repérage des dépenses ayant une incidence positive sur le développement des TIC selon les porteurs de projet, dans les différents axes du DOCUP (définition restreinte). C'est cet aspect que nous avons privilégié.

▪ **Impact sur le développement des TIC selon les responsables de projet**

La base de données PRESAGE propose aux responsables de projet d'indiquer si leur projet a une incidence positive, neutre ou négative sur le développement des TIC.

Ce champ n'est pas toujours renseigné, ou renseigné convenablement, si bien que les données qui suivent doivent être considérées avec prudence.

Le tableau suivant n°4 indique, selon la base PRESAGE, les opérations ayant, selon les porteurs de projet, une incidence positive sur le développement des TIC.

**Tableau N°4 Effets des opérations sur le développement des TIC
(Opérations programmées en mai 2005)**

axe	mesure	Nombre d'opérations	coût total	coût UE
11	02	4	611 074	131 111
	03	3	10 221 633	4 495 278
	04	1	62 207	29 859
	06	11	436 691	131 839
	07	1	8 410	6 308
	08	154	21 486 660	9 396 476
	Total 11	174	32 826 675	14 190 871
12	02	4	3 833 194	2 157 009
14	05	1	59 508	18 294
	08	19	15 580 784	12 266 355
	14	41	10 388 927	7 317 297
	Total 14	61	26 029 219	19 601 946
15	01	4	845 495	507 297
	06	10	908 134	499 975
	Total 15	14	1 753 629	1 007 272
Total		253	64 442 718	36 957 097

Ce tableau fait apparaître :

- L'importance de l'effort consenti en faveur du développement des TIC dans le DOCUP, avec des projets programmés en mai 2005 pour 64 Meuros de coût total avec une aide communautaire de 37 Meuros.
- L'existence, au-delà des mesures dédiées 11.08 et 14.08, de projets diversifiés par Fonds, et adossés aux TIC, dans l'ensemble de Axes du DOCUP.

E.6 Conclusions et perspectives d'approfondissement concernant l'impact du DOCUP sur le développement des TIC

Il apparaît, à ce stade de l'analyse, que **le DOCUP a clairement abondé une stratégie d'ensemble correspondant bien aux trois éléments mis en avant : les réseaux, les services et les usages**. L'action, en ce sens, apparaît comme cohérente et complémentaire des actions du PRAI en ce qui concerne les réseaux publics et l'appropriation des TIC.

En résumé :

- **Réseaux : l'infrastructure est de qualité et est en ordre de fonctionnement, mais demeure la question de la tarification**
- **Structuration du secteur économique TIC : impact très positif du DOCUP, ce secteur est dynamique et créateur d'emplois**
- **Services publics : il y a encore des efforts à consentir et des dynamiques à consolider**
- **L'appropriation des TIC : le niveau de pénétration est remarquable mais une démarche volontaire est à poursuivre en ce qui concerne l'appropriation.**

L'effort de développement d'une stratégie intégrée s'appuyant sur les trois niveaux (réseaux - dont tarification - services et usages) nous semble devoir être poursuivie, notamment en mettant l'accent sur le développement des services et des usages des TIC .

F La prise en compte des spécificités du DOM La Réunion dans le DOCUP

Conformément au cahier des charges, nous avons décliné les spécificités de La Réunion selon trois dimensions :

- Une **croissance démographique extrêmement rapide sur un espace utile réduit**,
- Des **contraintes géographiques** (relief, aléas climatiques) qui pèsent sur les réponses aux **besoins d'équipements structurants**,
- **Un isolement et une insularité** qui contraignent l'économie locale à conjuguer faiblesse du marché intérieur, éloignement des marchés extérieurs, dépendance vis-à-vis d'un faible nombre de produits dans un environnement régional plus « concurrentiel ».

F.1.1 Une réserve sur la méthodologie proposée: l'ensemble du DOCUP tient compte des spécificités de La Réunion

Les éléments fournis sont d'ordre qualitatif. En effet, les commanditaires n'ont pas souhaité quantifier les montants dédiés aux actions spécifiques du DOCUP concernant ces trois dimensions.

Ils ont considéré que la stratégie du DOCUP est une stratégie globale qui intègre ces trois dimensions : c'est l'ensemble du DOCUP qui prend en compte la spécificité du DOM. L'analyse est donc qualitative et repose sur les entretiens et réunions de travail menés avec les responsables régionaux, ainsi que sur des études de cas.

F.1.2 Rappel des trois spécificités retenues pour La Réunion

F.1.2.1 Pression démographique et surface utile

Le rythme de progression démographique de La Réunion (+ 18,2% entre les recensements de 1990 et 1999) est 4,5 fois plus élevé que celui de la métropole et induit :

- Des effets directs sur le développement rapide de certains besoins :
 - 9 000 nouveaux logements environ à construire chaque année par exemple, avec le réseau d'assainissement correspondant,
 - un lycée à construire tous les 18 mois,
 - l'arrivée massive des jeunes (de 4 000 à 5 000 jeunes chaque année) sur le marché du travail, de façon durable.
- Des effets indirects :
 - une demande d'équipements et de services spécifiques pour cette population croissante,

- la mise en oeuvre d'une politique de la ville qui évite les inconvénients ressentis en métropole au moment de la croissance démographique du baby boom (construction des grandes cités) et qui réponde à la demande de logement, de services et d'activités associatives, sportives et socioculturelles des jeunes,
- la nécessité de protéger des sites à valeur patrimoniale importante et d'en préserver la valeur d'usage pour les générations futures (cf. projet de Parc National).

Dans le même temps, la localisation de l'habitat et des activités est contrainte par la petite taille de l'île, le relief géographique volcanique, et la vulnérabilité par rapport aux catastrophes naturelles et au climat générateur d'érosion dans une géophysique marquée par une trame volcanique récente et fragile, ce qui limite le volume de terrains urbanisable et rend nécessaire une forte densité de l'habitat.

De même, le faible niveau de revenu moyen réduit les capacités d'accès à la propriété des résidents, alors que le marché de l'habitat locatif ne peut pas répondre aux besoins. Cette limite s'explique d'une part par l'insuffisance de la construction – malgré un développement récent remarquable – et d'autre part par la solvabilité relative de la demande de logement d'une large part de la population, compensée partiellement mais insuffisamment par les habitudes de vie en commun de la famille élargie.

Cette situation serait moins difficile à gérer si l'arrivée de jeunes sur le marché du travail chaque année se traduisait pour ceux-ci par un accès rapide à l'emploi et au revenu, ce qui n'est pas le cas pour une large part de cette population.

F.1.2.2 Contraintes géographiques et besoins d'investissements structurants

Les contraintes géographiques qui pèsent sur La Réunion ont deux dimensions majeures :

- **le relief volcanique**, qui produit un contraste marqué entre :
 - un centre montagneux difficilement franchissable mais constitue en même temps un patrimoine naturel exceptionnel de renommée internationale (les Cirques notamment,
 - le littoral habité, où sont établies les principales villes et entre lesquelles la circulation reste difficile.

Ce relief partage aussi La Réunion entre une côte Ouest abritée du vent et peu arrosée par les pluies, et une côte Est exposée au vent et aux intempéries et disposant ainsi de ressources en eau au contraire de la côte opposée.

- **la fragilité des sols et l'exposition aux risques naturels**, dont l'intensité et la fréquence engendrent une obligation de prévention intégrée par rapport à des aléas nécessitant des interventions rapides et des surcoûts importants dans la conception et la réalisation des investissements publics.

La Réunion présente une surface de 2 500 km² environ pour 763 000 habitants (estimation au 1er janvier 2005) soit **une densité élevée de 305 habitants/km²**. En ne prenant en compte que la surface utile (beaucoup plus faible que la surface totale) la densité réelle dans les espaces habités est encore plus importante.

Pour La Réunion, ces contraintes géographiques ont trois implications majeures qui concernent directement le DOCUP :

- La nécessité de mettre en œuvre une **politique active du transport**. En l'absence d'alternative immédiate à l'automobile grâce au TCSP prévu au Nord, cela conduit à accepter et à mettre en œuvre une amélioration permanente des infrastructures routières et à envisager des liaisons permettant de doubler les voies aujourd'hui saturées, en particulier la route entre Saint Denis et Saint Paul. Le DOCUP par l'importance du budget consacré aux infrastructures routières consacre cette nécessité de court et moyen terme face à la croissance de la possession et de l'utilisation de la voiture particulière et du trafic des poids lourds. Cette situation se traduit par la mise en œuvre du grand projet de Route des Tamarins.
- **Le besoin d'alimentation en eau de la partie Ouest de l'île**, alors que les ressources en eau sont situées principalement dans la partie Est. Cette situation a conduit à la mise en place d'un vaste projet intégré entre le FEDER et le FEOGA de transfert de l'eau entre les deux côtes et d'irrigation des terres agricoles situées à l'Ouest,
- **La prise en compte par le DOCUP de travaux de cartographie, de prévention et de réparation liés aux problèmes d'érosion, aux éboulements et à la protection de l'habitat des Hauts et des sites touristiques de la partie montagneuse de l'île**. Il semble que, dans ce domaine, la complexité technique et la difficulté de coopération ou de mobilisation des acteurs conduise actuellement à une révision à la baisse des crédits consacrés à la gestion de ces risques ou à un report sur la future période de programmation 2007-2013.

F.1.2.3 Isolement et insularité, contraintes pour l'économie locale

Comme le souligne le projet de cadre de référence stratégique national (document introductif DATAR d'avril 2005), les handicaps structurels des RUP sont **l'isolement et l'insularité**.

Le grand éloignement de l'Union Européenne, lié à l'isolement géographique, se double actuellement par la dépendance des échanges commerciaux avec la métropole compte tenu de la faiblesse des relations économiques et des échanges avec les pays de l'Océan indien.

Cet éloignement augmente cette dépendance économique en rendant plus difficile les échanges de biens et services en raison des surcoûts de transport qu'elle occasionne. On a vu que c'était également le cas en matière de télécommunications.

Les tendances actuelles de l'économie mondiale renforcent encore les difficultés économiques potentielles liées à la situation des RUP. Le prix du pétrole à la hausse pèse

sur les coûts de transport et sur le coût des travaux publics par le biais des clauses d'indexation des marchés. La dérégulation progressive du commerce des matières premières ne favorise pas, sur le moyen terme l'écoulement, des produits des campagnes sucrières et des autres produits agricoles ou agroalimentaires fabriqués à La Réunion.

En revanche, contrairement aux autres DOM, l'importance de la population résidente et ses perspectives d'évolution tracent un avenir économique potentiel lié à l'exploitation du marché intérieur de proximité réunionnais, à condition de maîtriser les coûts et de pratiquer une politique de qualité.

F.1.3 La prise en compte des spécificités axe par axe

F.1.3.1 Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur

L'axe 11 intègre particulièrement les contraintes liées à l'éloignement qui touchent la production.

L'éloignement se traduit d'abord par un marché de proximité qui se limite, quasi exclusivement, au marché intérieur. En effet, la demande "solvable" dans cette partie de l'Océan Indien se concentre sur l'île de La Réunion. Malgré l'étroitesse du marché réunionnais, les investissements à consentir se révèlent élevés. En effet, les machines de production disponibles sur le marché ne sont pas dimensionnées pour cette taille de marché.

L'éloignement influence aussi l'approvisionnement en matières premières en terme de coûts, mais aussi en terme de disponibilité.

Ces deux aspects seront développés dans les études de cas d'entreprises.

Par ailleurs, la mesure 11.06 contribue à renforcer le tissu du conseil aux entreprises, peu dense à La Réunion. En effet la valeur ajoutée du conseil réside en grande partie à la connaissance des spécificités locales. Par conséquent les compétences doivent être développées localement.

Compte tenu de l'éloignement des marchés déjà évoqué, le tourisme représente la principale source de devises pour l'île. L'appui au tourisme, en particulier par la mesure 11.04, renforce la capacité du tourisme à La Réunion et son positionnement différencié par rapport aux pays voisins.

Parallèlement, l'accompagnement pour le développement de l'export permet renforcer le positionnement de La Réunion dans l'Océan Indien.

Le soutien pour l'accueil d'entreprises avait été inclus dans la mesure 11.09. Cependant, peu de projets ont été menés à leur terme.

Le relief intervient aussi, indirectement, pour les mesures contenues dans cet axe. En effet, le relief accidenté de l'île réduit sensiblement les surfaces favorables au développement économique. Ainsi, la mesure 11.03 sur les zones d'activités permet de couvrir certains frais liés à la viabilisation nécessaire des terrains : le foncier disponible pour les zones d'activités n'est pas toujours optimal en terme de localisation et de type de sol.

De plus, le relief rend difficile l'accessibilité de certaines parties de l'île, notamment les Hauts. Ainsi, le soutien au développement d'activités rurales (OPARCAT, tourisme rural) est un levier pour contribuer à créer de bonnes conditions.

	Contraintes du relief		Insularité, éloignement	
11.01				
11.02*			+++	Marché accessible limité approvisionnement contraint
11.03	+	Peu de foncier est disponible		
11.04	+	Le tourisme rural contribue au développement économique des Hauts	++	Favoriser et appuyer le tourisme, source principale de devises entrantes pour l'île
11.05			+	
11.06			+	Développer les ressources locales (en conseil aux entreprises) peu fournies
11.07				
11.08			++	Développer des pôles d'excellence régionale.
11.09			++	Besoin de conquête de marchés extérieurs
11.10			++	Coopération : tisser des partenariats régionaux

* mesure plus particulièrement développée dans les études de cas

F.1.3.2 Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire

- **Les mesures contenues dans cet axe permettent de compenser les handicaps naturels pour l'aménagement équilibré du territoire.**

En premier lieu, le renforcement et le développement du réseau routier existant améliore les liaisons. Cet aspect sera illustré par l'étude de cas de la Route des Tamarins.

Le basculement des eaux vers l'ouest contribue prioritairement à l'extension des surfaces irriguées pour l'agriculture, en particulier la canne, mais aussi à l'approvisionnement en eau des habitants et des activités industrielles et commerciales.

L'intégration du FRAFU primaire au DOCUP permet de répondre à la forte demande des collectivités sur ce sujet.

La prise en compte des risques naturels se fait à travers des travaux ainsi que par la mise en place de plans de gestion de risque.

Enfin, le soutien aux bourgs dans les Hauts doit contribuer à une densification contrôlée de la population dans cette partie de l'île.

▪ **Les actions soutenues dans cet axe s'inscrivent dans un contexte marqué par les contraintes dues à l'éloignement et à l'insularité.**

Le soutien pour le développement des aéroports et du port - portes d'entrée et de sortie de La Réunion (mesures 12.12.09 et 12.10) - renforce les capacités d'échanges avec l'extérieur.

De façon générale, les marchés publics pour les grands travaux sont peu concurrentiels. Cet aspect sera développé dans l'étude de cas de la route des Tamarins.

De par sa localisation, l'île de La Réunion doit développer des sources d'énergie renouvelables. La sous mesure 12.07.01 répond à cette nécessité.

▪ **Enfin, la croissance démographique implique la mise en place d'actions pour un développement équilibré du territoire.**

Le TCSP correspondait à l'urgence de changer d'échelle pour les transports en commun. Le retard pris ne permet d'évaluer sa portée.

En parallèle, les opérations sur le réseau routier permettent d'absorber une partie de la hausse du trafic, sans toutefois résorber les engorgements.

Les actions pour structurer les bourgs sont essentielles pour limiter les impacts négatifs de la croissance démographique sur l'espace.

Le basculement permettra d'éviter les conflits d'usage entre les habitants et l'irrigation.

L'assainissement est un enjeu majeur pour La Réunion. En effet, le retard accumulé ne se résorbe pas. Le soutien apporté par le DOCUP ne semble pas à la hauteur des besoins

	Croissance démographique		Contraintes du relief		Insularité, éloignement	
12.01	++	Besoin de développer les transports en commun	+			
12.02*	++	Augmentation du flux de transport	+++	Coûts élevés des choix techniques	+++	Besoin en formation,
				Peu d'alternatives sur le choix du tracé : mesure pour limiter les impacts sur l'existant		Marché peu concurrentiel
12.03	+	Augmentation de la population : favoriser la structuration de l'existant	++	Appuyer les Hauts		
12.04	+	Augmentation des besoins en eau dans l'ouest en particulier	+++	Coûts élevé du projet de conduite maîtresse	+++	Marché peu concurrentiel
12.05						
12.06	++	Besoin de capacité en approvisionnement en eau	++	Contraintes liées au relief pour les canalisations		
12.07	+	Limiter la pollution			++	Développer la production locale d'énergie
12.08			+++	Érosion, mouvement de terrain		
12.09					+++	Développer les échanges
12.10					+++	

* mesure plus particulièrement étudiée avec le projet de la Route des Tamarins

F.1.3.3 Axe 13 : Services à la population

Les mesures contenues dans l'axe 13 sont rendues nécessaires et urgentes par la croissance démographique : les effectifs scolaires sont en hausse. Le besoin de prise en charge de cette tendance est renforcé par l'éloignement des autres régions françaises.

Par ailleurs, le relief contraint la localisation des établissements, et les coûts de viabilisation des terrains peuvent s'avérer élevés.

		Croissance démographique	Contraintes du relief		Insularité, éloignement	
13.01	+	Augmentation des effectifs				
13.02	++	Besoin d'augmenter la capacité d'accueil	+	Contraintes sur la localisation		
13.03	++					
13.04	+	Augmentation des effectifs			+	Développer la capacité locale d'accueil
13.05	+					

F.1.3.4 Axe 14 : Développement du marché du travail et des ressources humaines

Les actions sont soumises à deux contraintes identifiées comme spécifiques à La Réunion. D'une part, la croissance démographique entraîne une forte hausse des besoins en formation. La mobilisation du FSE permet une réactivité pour adapter quantitativement l'offre à la population.

D'autre part, l'éloignement oblige à développer un certain nombre de formations à La Réunion, même pour des effectifs que l'on jugerait insuffisants en métropole.

La politique de mobilité est particulièrement révélatrice :

- nécessité de faire partir des jeunes pour se former et/ou trouver un travail,
- obligation de financer cette politique pour la démocratiser.

		Croissance démographique	Insularité, éloignement	
14.01	++	Augmentation des besoins et des capacités		
14.02	++			
14.03	++			
14.04*	+++	Besoin de la mobilité de formation et/ou professionnelle	+++	Éloignement : coûts élevés
14.05	++	Augmentation des besoins et des capacités	++	Besoin de développer des formations sur place
14.06				
14.07				
14.08				
14.09				
14.10				
14.11				
14.12				
14.13			++	Développer les ressources locales
14.14	++	Augmentation des besoins et des capacités	++	Besoin de développer des formations sur place
14.15				
14.16				

F.1.3.5 Axe 15 : Soutien au développement rural durable

La mise en œuvre d'une politique de développement rural à La Réunion intègre évidemment l'ensemble des spécificités de l'île.

Les mesures de l'axe 15 sont analysées à travers le prisme de ces spécificités :

- **Une surface réduite :**

Les mesures permettent **d'optimiser la SAU**. Elles contribuent à donner des conditions favorables pour la production agricole :

- Développement de l'irrigation (extension des périmètres irrigués permettant d'augmenter la production sans hausse de surface)
- Aménagements fonciers : la réorganisation des exploitations contribue à optimiser la surface
- Epierrage : des travaux d'amélioration des parcelles sont financés.
- La sous-mesure qui concerne les voiries rurales permet d'améliorer l'accessibilité aux parcelles, ce qui est particulièrement important pour encourager la mécanisation.

Ces différentes mesures contribuent à augmenter la valeur ajoutée par hectare.

Un des enjeux des politiques de développement rural est aussi de maintenir la population en milieu rural, notamment dans les Hauts pour éviter une densité trop élevée dans les zones côtières. Le tourisme rural est aussi un vecteur de transfert de revenu interne à l'île.

L'activité agricole est une source de revenus pour ces zones, en complément du tourisme rural.

Par ailleurs, même si ce n'est pas une mesure de cet axe, l'incitation au développement des commerces et des services dans ces zones permet d'y maintenir le circuit de devises.

La densification nécessaire de la population en milieu rural implique en particulier de prendre des mesures pour limiter les nuisances (PMPOA)

Cette densification pourra entraîner des conflits d'usage, qu'il convient d'anticiper :

- les projets de lotissements ruraux permettant un regroupement des habitations pour limiter l'emprise.
- Le basculement de l'eau contribuant à apporter un volume d'eau suffisant pour l'agriculture et les autres activités.

- **L'éloignement des marchés : profiter du développement de la demande intérieure**

La croissance démographique entraîne mécaniquement une augmentation du marché intérieur pour l'alimentation.

L'incitation à la diversification agricole est récente.

Ainsi, les agriculteurs ont dû, d'une part, acquérir les compétences techniques liées à de nouvelles productions et, d'autre part, s'adapter aux nouvelles exigences : mise aux normes, traçabilité.

Les mesures d'encadrement technique permettent l'accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de diversification.

Du point de vue de la transformation, la mesure 15.09 appuie l'investissement des IAA. Il est à noter que des IAA émargent aussi à la mesure 11.02.

Les enjeux pour les IAA sont les mêmes que ceux évoqués pour les autres entreprises de production : le marché intérieur est devenu attractif et concurrentiel. Pour être compétitif (en terme de normes, de productivité), les IAA doivent investir sur des machines parfois sur dimensionnées par rapport au marché réunionnais.

- **Exploiter la situation particulière de La Réunion**

L'exportation de produits issus de la canne à sucre reste le 1^{er} poste d'exportation pour La Réunion.

Pour renforcer la compétitivité de cette filière, le DOCUP soutient diverses actions, allant de la recherche à la modernisation des outils industriels. Il convient de poursuivre ces efforts de recherche et d'expérimentation pour renforcer le positionnement de la filière à l'échelle régionale.

Pour valoriser cette position, les IAA peuvent aller vers des produits élaborés pour l'export et maintenir ainsi la valeur ajoutée à La Réunion.

		Croissance démographique	Contraintes du relief		Insularité, éloignement, localisation	
15.01	+	Pression foncière ; optimiser les disponibilités pour l'agriculture et pour l'habitat rural	+++	Améliorer les terres : accessibilité, qualité (épierrage)		
15.02			++	Irrigation		
15.03	+	Maintenir la population dans les Hauts	+	Compenser les surcoûts dans les Hauts		
15.04			+	Maintenir la forêt comme mode de gestion d'espaces escarpés		
15.05	+	Installer les jeunes en agriculture = consolidation des emplois				
15.06			+	Adaptation aux conditions particulières de production	++	Nécessité de renforcer une expertise propre
15.07	++	Maintenir les emplois agricoles renforcer le positionnement sur le marché intérieur qui devient attractif			++	Retard pris dans les filières de diversification : soutien à l'investissement et à l'encadrement technique
15.08						
15.09	+	Renforcer le positionnement sur le marché intérieur qui devient attractif			++	Avoir un niveau technologique compétitif
15.10					+	Nécessité de développer une expertise propre
15.11	+	Maîtriser les impacts de l'agriculture sur la population				

F.1.3.6 Axe 16: Développement de la filière pêche et aquaculture

Le secteur de la pêche a connu une phase importante de croissance pendant la précédente période de programmation, en partie pour doter La Réunion d'infrastructure de base. L'actuel DOCUP a placé la priorité sur le renforcement qualitatif de l'appareil productif et le développement des filières.

Le secteur de la pêche à La Réunion continue sa phase de croissance. Cette tendance est opposée à celle du reste de l'UE.

Les différentes composantes du secteur vont être déclinées, en mettant en exergue en quoi La Réunion offre des conditions spécifiques à la filière pêche et aquaculture et quelles sont les actions correspondantes soutenues dans le DOCUP.

- **Les infrastructures : ports et équipements**

Conditions spécifiques à La Réunion	<p>Au début des années 90, La Réunion avait un retard à combler en terme d'infrastructure (ports et équipement). En effet, le secteur de la pêche traditionnelle n'avait pas besoin de tels outils pour exister : en particulier, l'activité informelle représentait un poids important.</p> <p>Lors de la précédente programmation, le DOCUP a permis de rattraper une partie du retard : développement de quatre ports et des abris.</p>
Actions soutenues par le DOCUP	<p>Mesure 16.04 : Ajustements et compléments par rapport à la programmation précédente. En effet, les besoins des pêcheurs continuent d'évoluer qualitativement, car la flottille se modernise.</p> <p>Par ailleurs, la sous-mesure 11.05.01 (FEDER) soutient la construction de la darse de pêche industrielle au Port ouest.</p>

- **Les activités de pêche**

Conditions spécifiques à La Réunion	<p>La situation de La Réunion au cœur de l'Océan Indien, dans des eaux riches en ressources halieutiques la place dans des conditions différentes de celles des autres régions européennes : le potentiel n'est pas encore suffisamment valorisé.</p> <p>Cette situation n'est toutefois pas idéale. Les professionnels réunionnais sont soumis à une double concurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concurrence de la flotte de pays voisins avec des coûts de main d'œuvre beaucoup moins élevés, - La concurrence d'autres pays industrialisés avec des outils de pêche plus performants. <p>Cette concurrence s'exprime différemment selon les types de pêches : la petite pêche, la pêche palangrière et la grande pêche industrielle.</p> <p>Par ailleurs, les différences de capacités de financement entre les différents types de pêche sont accentuées par la défiscalisation qui concerne les navires de plus de 12 mètres (pêche palangrière principalement).</p> <p>Les actions de modernisation des navires de "petite pêche" n'auraient sans doute pas eu lieu sans le DOCUP, dans la mesure où les bénéficiaires ne disposent pas de capacités de financements suffisantes.</p> <p>La décision prise de pouvoir financer avec l'IFOP des navires de plus de 12 mètres (en complément de la défiscalisation) a permis de donner un nouvel élan à la construction de ce type de navire.</p> <p>L'environnement naturel propre à La Réunion est un potentiel à valoriser : l'effort réalisé pour la recherche et l'expérimentation répond à ce défi.</p>
-------------------------------------	---

<p>Actions soutenues par le DOCUP</p>	<p>Mesures 16.02 et 16.03 : Investissement dans les navires (construction, rénovation, remotorisation).. L'ensemble des professionnels avait des intérêts convergents pour élargir le rayon d'actions des navires réunionnais et ainsi mieux répartir l'effort de pêche. Ainsi, la mise en chantier de sept navires dont la construction est financée par l'IFOP permettra de renforcer la complémentarité entre les différents types de pêche. En outre, une soixantaine d'emplois (directs et induits) seront créés grâce à ces nouveaux outils productifs.</p> <p>Mesure 16.07.01 : Effort porté sur la recherche et l'expérimentation : développer des expertises adaptées à la situation de La Réunion et positionner les acteurs par rapport aux voisins de l'Océan Indien.</p> <p>Mesure 16.07.03 : Encadrement et appui technique et économique à la filière</p> <p>Mesure 14.08. (FSE) : Formation. Les actions soutenues permettront un rattrapage en terme de qualification des personnes embarquées, entraînant ainsi une régularisation des situations.</p>
---------------------------------------	--

- **Transformation, commercialisation**

<p>Conditions spécifiques à La Réunion</p>	<p>La segmentation des marchés est accentuée par l'éloignement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petite pêche : circuits locaux, commercialisation informelle. - Pêche palangrière : grande distribution et export. - Grande pêche industrielle : légines pour l'export <p>De façon générale, le marché intérieur est en développement mais reste concurrentiel (la part de marché de la production locale est d'environ 10%). L'avantage comparatif de la production locale sur le marché intérieur réunionnais apparaît plus marqué sur les produits frais, mais la filière est peu structurée. L'évolution vers la mise aux normes, permettant de bonnes conditions sanitaires (respect de la chaîne du froid), est un enjeu fort.</p> <p>Pour la commercialisation via la grande distribution, la position dominante des centrales d'achat, telle qu'on la connaît en métropole, est renforcée du fait de l'éloignement. Ainsi, les productions locales sont mises en concurrence avec les importations.</p> <p>Parmi les exportations, les produits issus de la pêche occupent la 2^e place (36 millions d'euros en 2004, soit 14,5% des exportations). C'est donc un secteur stratégique pour La Réunion..</p>
<p>Actions soutenues par le DOCUP</p>	<p>Mesure 16.05 : investissements des industriels pour la transformation et pour des équipements frigorifiques.</p> <p>Mesure 16.06 : recherche de nouveaux débouchés.</p> <p>Mesure 16.07.03 : contribution à la structuration de l'ensemble de la filière.</p>

- **Aquaculture**

<p>Conditions spécifiques à La Réunion</p>	<p>Les conditions particulières de La Réunion présentent des contraintes et offrent des potentialités.</p> <p>Cette activité est en émergence à La Réunion : la filière est encore peu structurée. L'éloignement oblige à tout construire et adapter à La Réunion</p>
<p>Actions soutenues par le DOCUP</p>	<p>Mesure 16.08 : Investissements productifs.</p> <p>Mesures 16.07.02 et 16.07.03 : Encadrement technique</p>

Synthèse : en quoi les mesures financées par l'IFOP prennent en compte les spécificités de La Réunion

	Croissance démographique		Insularité, éloignement		Perspectives
16.01					
16.02	+	Développer l'emploi direct et induit dans la production	++	Continuer à développer une économie de la pêche: la phase de croissance est à l'opposé la situation en Europe continentale.	Poursuite de l'accompagnement sur la phase de consolidation : - La modernisation des bateaux sera un enjeu pour rendre attractifs les métiers embarqués. - Les constructions de bateaux pour maintenir la complémentarité entre les différents types de pêche. Création d'emplois non seulement embarqués, mais aussi dans la filière en amont (maintenance) et en aval.
16.03					
16.04			++	Structurer les ports de pêche	
16.05	+	Développer l'emploi direct et induit dans la transformation	++	Avoir un niveau technologique compétitif : renforcer la présence sur le marché intérieur et développer les exportations.	Consolidation de la filière : mise en place d'une interprofession opérationnelle. Attention particulière à porter à l'accompagnement dans la mise aux normes pour la commercialisation des produits issus de la petite pêche.
16.06			++	Trouver de nouveaux débouchés pour les produits locaux	Développement des exportations : un des postes les plus importants pour La Réunion.
16.07			+	Développer des connaissances locales	Poursuivre les programmes de recherche développement : atout pour La Réunion dans le contexte d'Océan Indien.
16.08	+	Créer et consolider les emplois dans l'aquaculture	+	Renforcement du pôle d'excellence d'aquaculture	
16.09					

En prenant en compte l'ensemble de ces éléments, l'enjeu se révèle crucial d'intégrer pleinement la pêche dans les négociations des APE. C'est en effet une composante importante du développement économique de La Réunion (notamment pour d'emploi et le commerce extérieur) fortement soumis à la concurrence des pays voisins.

Des solutions gagnant-gagnant pourraient être trouvées, en mettant l'accent sur les atouts de La Réunion en terme de savoir faire et d'expertise.

F.1.4 Les approfondissements : les études de cas

F.1.4.1 Etude de cas n°1 : la route des Tamarins

1. L'élaboration

▪ Historique du projet

La croissance démographique soutenue sur l'île ajoutée à l'augmentation du taux de motorisation des ménages a entraîné une forte hausse du parc automobile et l'augmentation du trafic.

En particulier, la portion de RN1 littorale entre le Port et Saint Pierre, localisée sur un terrain peu accidenté lors de sa construction, connaît de grandes difficultés de circulation.

Parmi les effets négatifs de l'engorgement récurrent de cette portion, on peut citer :

- les temps élevés de déplacement et la moindre sécurité pour les particuliers,
- les liaisons économiques freinées entre les pôles du Port et du Sud,
- Une image négative pour la valorisation des sites par le tourisme.

Ainsi, le projet d'une route en 2x2 voies entre Saint Denis et Saint Pierre est évoqué dans **le parti d'aménagement à long terme (PALT) du réseau routier national en 1987**.

Le schéma d'aménagement régional de 1995 précise la localisation : cette route se fera à mi-pente, afin de permettre la desserte des Hauts de l'Ile.

L'Avant Projet Sommaire (APS) a été approuvé le 14 novembre 1996. Il définit un faisceau d'environ 300 mètres de large.

L'APS contient à la fois des études techniques, notamment sur la qualité des ouvrages, et des considérations relatives aux sites traversés. Il doit déterminer le meilleur compromis entre faisabilité technique et respect de l'environnement et des activités humaines présentes. Les résultats ont été soumis au débat public.

Des études plus approfondies ont été menées sur deux sites particulièrement sensibles : la savane du Cap la Houssaye et le site de Piton Saint.

La décision finale a été adoptée après consultation des autorités et de la société civile lors de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Le décret de DUP a été pris le 03 mai 2002.

Le projet avait été inclus dans le DOCUP 2000-2006, dans l'axe 12 "aménagement équilibré du territoire" et la mesure 12.02 "opérations routes nationales".

Les objectifs du projet, tels que figurant dans la mesure 12.02 du DOCUP sont les suivants :

- Structurer le réseau routier,
- Améliorer les échanges entre les Hauts et les Bas,
- Assurer le développement économique et touristique,

▪ **Présentation du tracé retenu**

La portion qui relie les villes de Saint Paul et de l'Etang Salé correspond à l'opération "route des Tamarins".

Le choix a été fait de réaliser une route à chaussées séparées :

- 2 chaussées de 3 voies entre Saint Paul et Plateau-Caillou,
- 1 chaussée de 3 voies montantes et 2 voies descendantes entre Plateau-Caillou et la RD10,
- 2 chaussées de 2 voies entre la RD10 et l'extrémité sud,

Elle se décompose en cinq parties :

- De Saint Paul à Saint Gilles les Hauts : la route s'élève, dans un paysage de savane ;
- De Saint Gilles à Trois Bassins : plateau agricole avec un périmètre irrigué, quelques ravines peu larges entrecourent le plateau ;
- De Trois Bassins à Ravine Fontaine : la route reste à la même altitude à flanc de versant, elle est entrecoupée de ravines larges.
- De Ravine Fontaine à Bois Blanc : zone urbanisée avec une conduite maîtresse du réseau d'irrigation. La route commence à redescendre, sur un versant entrecoupé de ravines peu larges.
- De Bois Blanc à l'Étang Salé : zone forestière.

Par ailleurs, 9 bretelles d'accès ont été prévues tout au long des 33 kilomètres du tracé.

Le montant global prévu pour ce projet est de 830 millions d'euros HT (chiffres 2004)

▪ **Contraintes liées au relief qui ont eu des impacts sur l'élaboration du projet**

Afin d'illustrer les contraintes liées au relief, il convient de revenir un peu en arrière dans le temps. En effet, à partir de la décision de réaliser une liaison en 2x2 voies entre Saint Paul et l'Étang Salé, plusieurs solutions avaient été envisagées :

- Un tracé bas, assez proche de la route actuelle : ce projet a été abandonné, principalement en raison des contraintes foncières fortes (zones déjà bâties et/ou de coût élevé à l'achat) et du peu de valeur ajoutée pour les Hauts.
- Un tracé à une altitude élevée, proche des Hauts : ce projet présentait l'avantage de bien desservir les Hauts. Cependant, il aurait nécessité la multiplication des ouvrages d'art exceptionnels, entraînant des coûts élevés et des difficultés de réalisation.
- Finalement, le tracé médian retenu constitue un équilibre entre coûts, respect de l'environnement naturel et impact limité sur les activités humaines qui s'y développent.

Ainsi, le relief a eu des incidences majeures sur le tracé retenu :

La situation à mi-pente nécessite la mise en œuvre de moyens techniques adaptés :

- la construction de 23 ponts non courants, plus 4 ouvrages exceptionnels. Parmi ces ouvrages d'art, trois correspondent au franchissement de trois ravines particulièrement profondes et larges, situées entre les trois Bassins et Ravine Fontaine.

- Par ailleurs, des terrassements sont réalisés tout au long des parties de route situées sur le versant.
- Les bretelles d'accès sont construites en dénivelé.
- L'ajout d'une voie montante supplémentaire est rendu indispensable pour les véhicules lents entre Plateau Caillou et la RD10.

La volonté de limiter les conséquences du projet sur l'existant (milieu naturel et activités humaines) s'est heurtée à l'obligation de passer par certains endroits déjà occupés par :

- Un milieu naturel exceptionnel, en particulier la savane sèche. La construction d'un tunnel permet de préserver la continuité de ce milieu naturel. Le type de franchissement de ravine préserve à la fois la faune et la flore en fond de ravine et les oiseaux qui remontent.
- L'activité agricole : des actions d'aménagements fonciers ont été effectuées pour ne pas dégrader la structure des exploitations traversées.
- L'habitat : des opérations de relogement ont concerné des zones résidentielles.
- Le centre de santé mentale, à Saint Paul. Il a été relocalisé à proximité.

Le relief de la côte Ouest de la Réunion a fortement influencé l'élaboration du projet de la Route des Tamarins :

- La route littorale actuelle ne suffit plus pour absorber le trafic actuel, d'où la nécessité de créer une autre voie de communication routière alternative.
- Le tracé à mi-pente a été la solution retenue. Le relief correspondant a entraîné :
 - Des solutions techniques adaptées
 - Des mesures compensatoires prenant en compte l'environnement naturel et les activités humaines.

2. La réalisation

▪ Le calendrier du projet.

	Date de début	Date d'achèvement
Étude de faisabilité	1990	1993
Analyse financière / Coûts-avantages	1994	2000
Évaluation des incidences sur l'environnement	1994	2001
Études de conception	Début 2002	Fin 2003
Dossier d'appel d'offres	Mi 2003	Fin 2005 Fin 2004 – début 2005 Fin 2008
Achat des terrains	Début 2003	
Construction	Mi 2004	
Phase opérationnelle	Fin 2008	

▪ **Des solutions techniques coûteuses.**

Les solutions techniques particulières correspondant au tracé retenu ont entraîné un coût élevé. Les principaux postes de dépenses sont liés :

- Aux ouvrages d'art exceptionnels : les 3 viaducs dont la longueur est supérieure à 200 mètres représentent une dépense globale d'environ 107 millions d'euros. Ces ouvrages sont originaux, dans la mesure où ils prennent appui à flanc de ravine.
- A ces ouvrages, il faut ajouter 23 ouvrages non courants, principalement pour le franchissement de ravines secondaires.
- Au tunnel, qui permet de préserver la continuité de la savane sèche.
- Aux travaux de terrassement (remblais et déblais), particulièrement importants sur des parties où la pente atteint 15 à 20°.

En ce qui concerne la passation des marchés publics, des lots pour les viaducs "non exceptionnels" ont été réalisés. Cela a permis une économie d'échelle en attribuant un certain nombre de travaux à effectuer. La mise en lots a aussi contribué à homogénéiser les ouvrages d'art afin d'assurer une certaine harmonie dans le paysage.

▪ **La prise en compte de l'existant**

Comme nous l'avons évoqué, la prise en compte de l'environnement naturel a été inclus dans le choix du tracé et des ouvrages d'art : tunnel pour préserver la savane sèche, abandon du pont suspendu pour permettre aux Puffins de Baillon (catégorie d'oiseaux) de remonter dans le ravines.

D'autres travaux connexes ont été nécessaires pour limiter les impacts négatifs de la route des Tamarins, représentant 84,8 M€.

<p>Le respect du paysage : pour les habitants, pour le tourisme.</p>	<p>L'insertion physique du projet est une préoccupation prise en compte à travers le choix des ouvrages d'art, celui de faire une tranchée couverte dans le Sud et enfin à travers les aménagements paysagers. Par ailleurs, des protections acoustiques ainsi que le passage en tranchée couverte limiteront les effets négatifs du bruit</p>
<p>Pour l'environnement naturel</p>	<p>Outre les impacts sur le tracé et les ouvrages d'art, un recensement a été lancé lors de l'étude d'impact, permettant d'identifier certaines espèces d'oiseaux pour la première fois. Un suivi environnemental sera effectué, avec un correspondant "environnement" chez chacun des maîtres d'œuvre.</p>
<p>Pour le captage de l'eau et pour les réseaux d'eau</p>	<p>Des travaux ont été menés pour la protection de la nappe souterraine contre les risques de pollution. Par ailleurs, l'écoulement des eaux dans les ravines a été l'objet de réalisations spécifiques.</p>

Compensation pour l'agriculture :	Les exploitations touchées par le tracé ont fait l'objet d'aménagements fonciers. Par ailleurs, le réseau d'irrigation du littoral ouest croise la route des Tamarins. La maîtrise d'ouvrage s'est chargée de rétablir les réseaux.
Expropriation, relogement	Dans la zone sud du tracé, il a été inévitable de toucher des zones habitées. Des procédures d'indemnisation et de relogement ont été mises en place à destination des populations.
Déménagement d'activités :	Outre les habitations, le tracé a aussi touché deux établissements : le Centre de Santé Mentale à Saint Paul et un groupe scolaire. La maîtrise d'ouvrage du projet "route des Tamarins" a pris en charge la destruction et la relocalisation de ces établissements.

▪ **L'impact de l'éloignement sur le projet**

L'éloignement de La Réunion par rapport à l'Europe continentale influence fortement le projet de la route des Tamarins sur différentes dimensions.

- La main d'œuvre,
- L'approvisionnement,
- Le fonctionnement des marchés publics des grands travaux.

La main d'œuvre.

L'éloignement de La Réunion constitue une opportunité intéressante pour favoriser la main d'œuvre locale dans le recrutement.

Les études préliminaires faisaient état d'une proportion de main d'œuvre régionale comprise entre 50 et 90% pour ce type de projets en métropole. En raison de l'éloignement, les estimations pour le projet de la route des Tamarins se situaient en fourchette haute, à 90%.

Pour mettre à profit cette situation, un plan de formation spécifique a été lancé à destination des demandeurs d'emploi réunionnais. Il a été le résultat d'un travail de concertation entamé dès 2003 entre l'ANPE, l'ARFOBAT, la FRBTP, la DDE, les ASSEDIC, les opérateurs de formation et le Conseil régional.

Ce plan comprenait deux volets:

- Un premier volet en 2003 avec 210 places de formation : conducteurs d'engin, chefs de travaux, topographes, coffreurs...
- Un second volet en 2004 avec 300 places de formation.

Certaines professions n'ont en revanche pas pu être pourvues par la ressource locale. Il s'agit principalement de l'encadrement intermédiaire et des professions très spécialisées

(ex : soudeur pour les ouvrages exceptionnels). Pour ce type d'emploi, il était impossible de former complètement une personne à l'échelle de temps du projet.

Approvisionnement en matières premières :

De façon générale, l'indice BTP de La Réunion a connu une progression importante : 13,2% en moins de 18 mois.

L'éloignement accentue deux tendances internationales :

- L'émergence de la Chine sur le marché des matières premières, en particulier les matières métalliques et le ciment. Le renchérissement de ces marchandises continue à avoir un impact fort sur le coût des travaux.
- L'augmentation du prix du pétrole provoque à la fois la hausse du coût des transports et celui du coût de productions des marchandises.

L'éloignement et l'insularité ont aussi entraîné des difficultés pour les explosifs. En effet, la capacité de stockage est limitée sur l'île. L'approvisionnement doit donc se faire au fur et à mesure. Cette contrainte rend l'approvisionnement dépendant de la disponibilité et sensible aux variations des coûts.

Le fonctionnement du marché des grands travaux.

Le fonctionnement particulier du marché des grands travaux, en raison de l'éloignement peut être illustré par les travaux liés à la construction des trois grands viaducs.

- L'échelle et la nature des travaux ont écarté du marché les entreprises locales. Par ailleurs, le volume de travaux à La Réunion n'est pas assez important pour inciter une nouvelle entreprise à investir pour se positionner. Le "droit d'entrée" (c'est-à-dire l'investissement pour prendre place sur le marché) est trop élevé. Par conséquent peu d'entreprises sont présentes à La Réunion : le marché des grands travaux est peu concurrentiel.
- En raison du manque de référence et d'expérience similaire, les coefficients de risque attribué par les entreprises à ces travaux ont été élevés. Cela a été renforcé par le caractère peu concurrentiel des marchés. Ainsi, les estimations pour les appels d'offre se sont révélées inférieures au coût demandé par les entreprises du BTP. Cela a entraîné quelques retards, en raison de marchés infructueux.

▪ La mobilisation des fonds européens

Sur les 456 millions d'euros prévus sur cette programmation (pour un total de 829 millions d'euros), il avait été prévu d'en proposer 197 à l'éligibilité du DOCUP.

Finalement, le dossier qui passe en comité local de suivi fait état d'une demande de concours à hauteur de 142 millions d'euros. Le taux d'intervention du FEDER est de 52%, d'où un financement de 73 millions d'euros mobilisés pour les travaux sur cette période de programmation.

A cette somme, il faut aussi ajouter la contribution du FSE au programme de formation. L'enveloppe correspondante s'élève à 2,7 millions d'euros.

Les contraintes du relief ont entraîné :

- De façon directe : des coûts élevés liés à la topographie et à la localisation à flanc de montagne.
- De façon indirecte : le tracé choisi a entraîné des mesures compensatoires entraînant des dépenses.

Par ailleurs **l'éloignement** a aussi influé fortement sur le déroulement du projet :

- Par la mise en place d'un programme de formation ciblée pour que les Réunionnais bénéficient des offres d'emploi liées aux chantiers,
- Par les effets sur l'approvisionnement coûteux et sensible aux fluctuations des prix des matières premières.
- Par l'impact sur le marché des grands travaux, peu concurrentiel,

Globalement, le coût de la route des Tamarins s'élève à **25 millions d'euros par kilomètre**. A titre de comparaison, pour une route de plaine, on se situe à 10 millions d'euros par kilomètre. La différence inclut à la fois les contraintes liées au relief et celles liées à l'éloignement. Par rapport à une route de montagne similaire en métropole, on peut estimer le surcoût à 30% (ordre de grandeur théorique).

Les fonds européens ont permis de compenser une partie des surcoûts causés par la situation particulière du chantier. Par ailleurs, l'opportunité de bénéficier de financement sur la période actuelle de programmation a entraîné une mobilisation de l'ensemble des acteurs, ce qui a accéléré la démarche.

3. Les effets attendus

Le projet de la route des Tamarins doit contribuer à "corriger" les difficultés liées aux handicaps naturels de l'île, permettant :

- **Un gain de temps pour les déplacements et l'augmentation de la sécurité routière.**

La route des Tamarins dessert directement deux pôles importants générateurs de trafic. Les déplacements seront ainsi affectés positivement par la route des Tamarins à différents niveaux.

D'une part, les trajets qui incluent un passage sur la route des Tamarins bénéficieront d'une voie routière de qualité.

D'autre part, les trajets empruntant l'actuelle RN1 littorale seront raccourcis grâce au basculement d'une part du trafic sur la route des Tamarins.

▪ **Une contribution à la structuration du territoire**

La route des Tamarins contribuera à compenser les désavantages comparatifs des Hauts et du Sud liés à l'accessibilité.

Les impacts de la route des Tamarins sur le développement économique de la partie Ouest de l'île sont sujets à débat :

- L'étude d'impact réalisée conclut à des effets bénéfiques principalement pour les pôles situés aux extrémités de la portion (Le Port et Saint Pierre). En effet, la route des Tamarins permettra des échanges de marchandises plus rapides.
- Cependant, dans un contexte de pénurie de foncier à vocation économique, les périmètres situés à proximité des échangeurs tout au long du tracé peuvent constituer des localisations intéressantes pour des zones d'activités. Ces zones seraient alors situées à proximité des Hauts, ce qui contribuerait au développement.

▪ **De nouvelles opportunités pour le littoral :**

Le désengorgement de la route littorale permettra un nouvel élan pour la côte Ouest.

Les stations balnéaires seront délestées d'une partie du trafic. Des aménagements urbains peuvent contribuer à les rendre plus attractives. Par ailleurs, le cadre de vie sera plus agréable : réduction de la pollution, des odeur, du bruit...

On peut aussi s'attendre à un impact positif à la suite de l'éloignement du trafic sur la zone récifale.

La route des Tamarins représente une condition nécessaire, mais sans doute non suffisante, pour permettre à l'Ouest de l'île de se développer dans de bonnes conditions, que ce soit pour les Hauts, pour la côte ou pour les extrémités de cette route.

Elle représente une base pour mettre en place des politiques ambitieuses. Les nouvelles opportunités offertes par la route doivent être exploitées au mieux, pour permettre un développement équilibré de cette partie de l'île.

- Pour le trafic routier, la route va créer une augmentation du trafic automobile. La requalification de la route littorale pourrait permettre le **développement d'un système de transport collectif** à la hauteur des besoins.
- Pour l'équilibre du territoire, il s'agit **d'anticiper l'accentuation de la pression foncière prévisible**, notamment en raison de la diminution significative du temps de parcours. Ainsi, les allers-retours journaliers se feront plus rapidement, ce qui incitera les personnes à habiter dans le Sud tout en travaillant au Port.
- De façon générale, la route des Tamarins sera une occasion pour infléchir les tendances actuelles d'étalement urbain : **renforcement de la densification des centres bourgs, aménagements concertés et cohérents des zones d'activités à inclure dans les différents SCOT.**
- Enfin le littoral, délesté d'une partie du trafic automobile, regagnera une **attractivité touristique en confortant son image balnéaire, qu'il conviendra d'intégrer d'ores et déjà dans le schéma régional du tourisme.**

F.1.4.2 Etude de cas n°2 : le développement économique des PME

En fonction des analyses menées (analyses documentaires et entretiens avec des responsables d'entreprises), cinq facteurs apparaissent de façon récurrente en termes d'éléments de l'environnement productif qui marquent la spécificité du DOM La Réunion :

1. L'approvisionnement

L'éloignement et l'insularité ont des répercussions sur l'approvisionnement des industries basées à La Réunion :

- Des incidences directes sur la disponibilité et les délais. La distance entre La Réunion et les fournisseurs entraîne des délais importants entre la commande et la livraison
- Des conséquences indirectes sur les coûts. La part importante du transport dans les coûts des matières importées entraîne une sensibilité forte aux variations du coût du transport,
- Des effets induits sur les rapports entre industriels et importateurs : certains importateurs se retrouvent en position dominante par rapport aux PME.

Le positionnement particulier de La Réunion offre aussi des opportunités de diversité pour l'approvisionnement, en particulier avec des fournisseurs asiatiques.

2. Les marchés

Les débouchés pour les entreprises réunionnaises sont limités à l'extérieur de l'île, à l'exception de quelques niches commerciales.

En effet, l'économie réunionnaise présente peu d'avantages comparatifs sur les marchés extérieurs :

- Sur les marchés des pays voisins, les coûts de main d'œuvre rendent la majorité des produits peu compétitifs. Par ailleurs, le taux de change euro/dollar n'est pas favorable aux exportations en ce moment.
- Sur les marchés des pays développés, les coûts de transports sont dissuasifs.

En résumé, des opportunités d'exportation peuvent survenir, mais elles sont rarement pérennes. Le marché "de base" est donc essentiellement intérieur.

Durant les années 80 et 90, le développement de ces marchés intérieurs a tenu à la conjugaison de la croissance démographique et au rattrapage salarial. Ce dernier étant réalisé, le marché évolue désormais seulement en fonction de la population.

Le marché intérieur atteint une taille critique attractive et devient ainsi convoité.

- Sur le marché des produits standardisés, normalisés, les entreprises réunionnaises ne présentent pas d'avantages comparatifs de production, même sur le marché intérieur.
- En revanche, la proximité peut être valorisée : la réactivité, la rapidité du service peuvent devenir des points forts, sous réserve de disposer de la technologie adéquate.

Or, la technologie performante disponible à l'achat apparaît surdimensionnée par rapport à la taille du marché intérieur réunionnais. Ainsi, pour accéder à ces outils de productions, les entreprises investissent dans des machines dont la capacité est supérieure aux besoins du marché "de base".

Les conséquences du développement du Port, à la fois sur les marchés et sur l'approvisionnement, sont de natures divergentes :

- D'un côté, un afflux d'importations de produits finis,
- De l'autre, un impact positif sur les importations de matières premières ou intermédiaires pour les entreprises les transformant sur place ainsi que sur les exportations.

Le développement du Port devrait accentuer et accélérer les tendances selon les secteurs, mais ne devrait pas les modifier en profondeur.

3. Les ressources humaines

Dans la mesure où les entreprises réunionnaises doivent utiliser des technologies performantes, il en résulte des besoins en main d'œuvre qualifiée.

L'effort considérable fait dans la formation qualifiante a, semble-t-il, entraîné un saut qualitatif significatif pour les postes de production. Par ailleurs, la formation continue permet aux salariés de suivre les évolutions technologiques, même si cela implique parfois des stages en Europe continentale (parfois dans le cadre de partenariats).

Certains métiers d'encadrement, ou liés à une technique spécifique, demandent des recrutements en métropole. L'attractivité de La Réunion facilite cette phase de recrutement.

Par ailleurs, les ressources locales en terme de conseil aux entreprises sont assez limitées en dehors des chambres consulaires. Or, au regard des particularismes du développement économique réunionnais, il semble particulièrement important de développer des expertises locales pour accompagner les entreprises.

4. Les déchets.

L'enjeu des déchets industriels est fortement soumis à l'éloignement et à l'insularité :

- Ces deux spécificités conjuguées rendent La Réunion trop petite pour mettre en place des filières de traitement économiquement rentables. L'interdiction de réexportation des déchets entre en contradiction avec la taille nécessaire du marché local, aujourd'hui insuffisant, pour un investissement de filière.
- L'éloignement de La Réunion par rapport aux filières économiques du traitement et de la valorisation des déchets industriels pèse sur le coût du transport : les déchets produits à La Réunion sont très peu concurrentiels pour ces filières.

Des investissements de « pré traitement » ont été réalisés par certaines entreprises pour diminuer le volume des déchets.

5. Le foncier

Les contraintes liées au foncier ne sont pas propres au développement économique, mais elles influent directement sur les activités, principalement à travers deux aspects :

- Une raréfaction en terme de disponibilité immédiate pour les implantations : en particulier, les zones d'activités affichent presque complet et quand il existe une possibilité, la localisation et leur environnement ne sont pas nécessairement optimaux pour l'entreprise.
- Le manque d'opportunités d'extension pour une entreprise déjà implantée, que ce soit pour gérer les stocks ou pour développer des activités.

Le tableau suivant synthétise les principaux éléments repérés.

	Principaux impacts des spécificités de La Réunion sur le développement économique	Actions soutenues par le DOCUP
L'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Une dépendance extérieure en terme de disponibilité - Une sensibilité forte aux variations du coût du transport - Des délais élevés entre commande et livraison, nécessitant une gestion de stocks importants. - Une position de force pour certains importateurs par rapport aux PME. 	Investissements pour développer le port et l'aéroport Développement des réseaux routiers.
Les marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'avantages comparatifs sur les marchés extérieurs. - Structurellement, le marché « de base » est donc intérieur. - Sur le marché des produits standardisés, normalisés, les entreprises réunionnaises ne présentent pas d'avantages comparatifs de production, même sur le marché intérieur. - les outils de production sur le marché sont souvent surdimensionnés et nécessitent une aide pour compenser le sur investissement. 	Appui à l'investissement, Investissement pour l'export.
Les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - La technologie nécessite des formations qualifiantes. - Un bond qualitatif de formation a été fait pour les postes de production. - Le recrutement pour un poste d'encadrement intermédiaire ou supérieur se fait souvent auprès de métropolitains. - Un tissu local de conseil peu fourni 	Programmes de formation à La Réunion : formation des jeunes et demandeurs d'emploi et formation des salariés. Aide au recrutement de cadres Développement des services aux entreprises.
Les déchets	<ul style="list-style-type: none"> - La Réunion est loin des filières intéressées par le traitement et la valorisation des déchets industriels. - L'interdiction de réexportation des déchets entre en contradiction avec la taille nécessaire du marché local, aujourd'hui insuffisant, pour un investissement de filière. - Le coût du transport rend les déchets produits à La Réunion très peu concurrentiels pour ces filières. - Des investissements de « pré traitement » ont été réalisés par certaines entreprises pour diminuer le volume des déchets. 	PREDIS plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux PREDAMA plan régional d'élimination des déchets autres que ménagers et assimilés
Le foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Une raréfaction en terme de disponibilité immédiate (pour les implantations), - Peu d'opportunités de croissance de surface pour une entreprise. 	Financements de ZA

F.1.4.3 Etude de cas n°3 : La mobilité éducative et professionnelle

1. La mobilité éducative et professionnelle à La Réunion : un historique des flux

Par mobilité éducative et professionnelle, on désigne ici **la mobilité des réunionnais à travers des périodes de formation ou de travail hors de l'île**, généralement en métropole, mais aussi dans d'autres territoires, francophones comme le Québec ou dans des pays de langue différente. La mobilité est une donnée importante et spécifique à La Réunion, comme en témoignent **des flux d'entrées et de sorties considérables sur la durée**.

Les entrées à la Réunion, comptabilisées dans une logique d'établissement professionnel pour des périodes d'un an au minimum, proviennent essentiellement de la métropole ; mais aussi de pays de la zone et du reste du monde. Pendant la période 1990-1999, la population métropolitaine installée dans les DOM, dont La Réunion, a compensé intégralement les départs de natifs. Simultanément, des ressortissants d'autres pays, notamment des Comores via Mayotte, se sont installés en nombre important à La Réunion (6 500 en 1999, contre 2 600 en 1982/1990, données citées par F. Dumay dans sa contribution au PRDF, août 2004).

Les sorties, encouragées sur la durée par les pouvoirs publics nationaux (création du BUMIDOM devenu ANT et du CNARM), constituent **un mouvement historique** dont l'intensité a varié dans le temps selon les périodes. Ainsi, de 1974 à 1982 on note environ 6 000 départs par an ; de 1982 à 1990, 2 500 départs par an, de 1990 à 1999, environ 3 000 départs par an en liaison. Cela traduit la volonté affichée des institutions locales de favoriser la mobilité éducative et professionnelle vers la métropole, en particulier des plus jeunes (18 à 38 ans).

Au total, compte tenu des retours des natifs et originaires de La Réunion, c'est depuis le début des années 1980 que le flux net d'entrées dépasse celui des sorties, sous l'effet de plusieurs facteurs : la remise en cause de la politique officielle d'immigration, les difficultés du marché du travail en métropole et en Europe, les échecs d'intégration d'une partie non négligeable de partants, l'attractivité de l'île pour les ressortissants de la zone et pour les métropolitains. On constate un contraste entre l'âge des partants (le plus grand nombre ont entre 19 et 30 ans) et l'âge de ceux qui, reviennent (un grand nombre de ceux-ci ont entre 30 et 45 ans). Les flux des retours des personnes plus âgées sont relativement moins importants.

A l'occasion du recensement de 1999, **on comptait 165 000 originaires de La Réunion en métropole dont 95 000 natifs de l'île**. Les trois quarts sont actifs. Ceux qui se sont installés avant 1990 sont nombreux à avoir obtenu un emploi. La situation semble plus difficile pour les migrants récents, à l'exception, paradoxalement, des plus jeunes et des moins qualifiés. L'insertion professionnelle en métropole est plus difficile pour les jeunes diplômés soumis aujourd'hui à une concurrence sévère alors même que leur connaissance du marché de l'emploi est imparfaite du fait de l'éloignement.

2. Les enjeux de la mobilité pour La Réunion et la Charte de la mobilité

Pour comprendre les enjeux de la mobilité à La Réunion, il est souhaitable d'aborder la question de deux points de vue complémentaires : le point de vue individuel et le point de vue collectif.

a. Enjeux de la mobilité pour les jeunes et actifs réunionnais

La mobilité éducative ou professionnelle a d'abord pour socle la motivation de l'individu qui décide de partir avec un projet de formation ou d'augmentation de l'employabilité.

Cet enjeu est d'abord formatif et socioculturel, il s'agit :

- D'élargir les connaissances de base
- D'améliorer la qualification et la compétence
- De découvrir des horizons et modes de vie différents
- De renforcer une capacité d'autonomie
- De contribuer à définir un projet de vie.

Cet enjeu est aussi un enjeu d'employabilité, au sens où la période de mobilité permet d'augmenter les chances de tenir un emploi stable, il s'agit alors :

- D'améliorer le CV
- De développer des compétences utiles en termes de placement
- De bénéficier d'une expérience professionnelle élargie (en cas d'apprentissage, de stage ou de premier emploi)
- De contribuer à définir un projet professionnel et d'améliorer la capacité de le mener à bien.

La clarification de ces enjeux et leur formulation est de nature à permettre l'explicitation de projets de mobilité au service d'objectifs précis et bien appréhendés par l'individu en termes de plus-value à rechercher. Les études menées sur la mobilité éducative notamment (ERASMUS, LEONARDO par exemple) démontrent que la formulation précise d'un projet ex ante est de nature à améliorer les chances de succès de la mobilité et la plus value qui y est associée.

Mais les mêmes études démontrent que par l'effet de découverte de milieux, d'environnements, de sociocultures, et d'habitudes de vie d'une part, par la nécessité de rechercher une autonomie dans un environnement différent d'autre part, la mobilité en elle même a des effets positifs sur le potentiel de réussite sociale et professionnelle des individus.

b. Enjeux collectifs pour La Réunion

Les partenaires du développement de La Réunion sont aujourd'hui confrontés à trois enjeux :

- D'abord, accroître la mobilité est encore une nécessité pour les prochaines années si l'on veut permettre à la plus grande part de la population active de **trouver un emploi**. Comme on l'a indiqué précédemment dans la partie de ce rapport qui porte sur l'emploi, il existe un différentiel négatif entre les nouveaux besoins d'emplois et la

capacité actuelle du système économique réunionnais à créer de emplois. Ce déficit ne pourra s'inverser à long terme que par le maintien de la stratégie de développement d'emplois durables.

- En second lieu, accroître la mobilité est un moyen **de renforcer l'employabilité et la capacité de création d'emplois de la population active** :
 - à travers **des parcours n'existant pas à La Réunion de qualification diplômante** : l'enjeu est ainsi d'élargir la gamme des formations disponibles pour les jeunes réunionnais,
 - ou par **expérience professionnelle et VAE** (formations dans domaines n'existant pas à La Réunion, formations -actions à la création et à la reprise d'entreprises par exemple), en élargissant des parcours d'emploi et de formation « tout au long de la vie » dont des « tranches » peuvent se situer à La Réunion et d'autres en métropole ou dans d'autre pays de l'Union Européenne.
- En troisième lieu, accroître la capacité de mobilité est un enjeu aujourd'hui reconnu **constitutif de la compétence**, dans un monde soumis à la **globalisation et à l'internationalisation des flux d'échanges économiques, humains et culturels**, afin notamment de permettre la **libre circulation des personnes** dans l'Union Européenne. La mobilité est ainsi un des instruments d'appui d'une insertion de La Réunion dans l'économie de sa zone régionale et dans l'économie internationale.

c. La Charte de la Mobilité

Dans une perspective de clarification des objectifs, de plus grande coordination et de mise en commun des efforts de mobilité, initiée par les partenaires État/Région/Département et renouvelant la Charte de 1994, une Charte de la mobilité a été signée en 2002 par ces trois partenaires, auxquels se sont joints l'ANPE, le CNARM, l'ANT, l'AFPAR, la CCIR, la Chambre des Métiers. Cette Charte a été élargie à l'Université, le Rectorat et l'Association Réunionnaise de Gestion de la Formation Professionnelle.

La Charte définit trois grands objectifs :

- Optimiser les moyens et actions assurant une réelle mobilité des réunionnais
- Créer les conditions d'une mobilité, facteur d'une insertion globale, humaine, acceptée et réussie
- Organiser et offrir à la population un service de qualité garantissant l'homogénéité de l'information et des procédures d'instruction et d'exécution (traitement et accompagnement des candidats).

Cette Charte définit les principes auxquels se réfèrent les demandes d'aide du DOCUP concernant la mobilité éducative et professionnelle :

- éducative, comme la mobilité lycéenne (séjours ou stages courts de reconnaissance d'une réalité différente), ou étudiante (partie plus ou moins longue intégrée à un cursus),
- professionnelle, soit pour les salariés soit pour les demandeurs d'emploi.

Rappelons qu'une part seulement de la mobilité est aidée, une autre est d'origine privée, si bien que les flux totaux ne sont pas connus, seuls le sont les flux aidés qui selon la déclaration des organismes concernés (ANT, CNARM) représentent environ 6000 départs par an.

3. La contribution du DOCUP à la mobilité éducative et professionnelle

a) Présentation

L'aide à la mobilité fait l'objet de la mesure 14.04 (FSE) « Mobilité éducative et professionnelle ».

Après révision à mi-parcours, cette mesure se décompose en quatre mesures qui, de fait, sont confiées en exécution à deux opérateurs : le CNARM et l'ANT, ceux-ci engageant eux-mêmes les moyens propres ou sous-traités liés à la mobilité (par exemple les billets d'avion, mais aussi les frais de formation et d'accueil des stagiaires).

- 14.14.01 Mobilité des demandeurs d'emploi : CNARM (contrepartie Département)
- 14.04.02 Mobilité ANT (prestations et structures, volet à contrepartie Etat)
- 14.04 03 Mobilité des étudiants (Allocation de Première Installation API, contrepartie Région)
- Dispositif Régional de Mobilité (mêmes bénéficiaires que le volet ANT à contrepartie Etat, mais prestations complémentaires et frais de formation, contrepartie Région)

Cette structuration complexe résulte est calquée sur l'existence de deux agences différentes et de trois partenaires cofinanceurs distincts.

b) Les prestations du CNARM

Le CNARM gère une enveloppe d'appui à la mobilité qui lui est fournie par le Département et bénéficie d'une aide du DOCUP. Les aides du DOCUP concernent les demandeurs d'emploi qui ont trouvé un contrat ou vont rechercher un emploi en métropole. Le CNARM fournit des prestations d'information, de mise en route (billet aller), un hébergement de transit, une allocation de frais d'arrivée, des prestations de subsistance, un accompagnement technique personnalisé, un suivi d'installation (allocation), et gère les demandes éventuelles de retour.

L'analyse du programme 2004 fait apparaître :

- Un coût total de 9 822 000 euros, un coût éligible retenu de 2 623 350 euros,
- Une aide de UE de 70%, multipliée par 3 par rapport à 2003, avec cofinancement du Département, soit un objectif ambitieux : pour 2004, 1800 dont 600 DEAC (demandeurs d'emploi avec contrat), 600 DEEP (demandeurs

d'emploi en prospection), 600 DESC (demandeurs d'emploi sans contrat). L'aide pour ces derniers est demandée pour la première fois pour la prestation d'accueil-transit.

- Le coût moyen est de 1457, 41 euro par bénéficiaire

On note une forte hausse des objectifs :

- en 2001, 686 bénéficiaires effectifs au départ,
- en 2002, 969,
- en 2003, 431,
- en 2004, 1800 comme objectif.

L'analyse du programme 2005 fait apparaître le constat que le nombre de bénéficiaires a été supérieur aux prévisions pour les DEEP et DEAC : 1 379 départs et 111 retours (en forte hausse) pour un objectif de 1 200 départs. L'interprétation de ce résultat est cependant complexe :

- **efficacité en termes de départs**, puisque supérieur aux prévisions pour deux des trois catégories visées,
- **difficulté en termes de retours**, qui marquent d'une certaine façon un échec, dont le nombre est très fortement croissant,
- **difficulté d'estimer le nombre de retours réels**, puisque seul est fourni le billet aller et que **l'obtention d'un billet retour est conditionné par le fait d'avoir travaillé effectivement et d'en fournir la preuve- le nombre de demandeurs d'emploi qui sont partis et qui ont effectivement travaillé en métropole est inconnu.**

En 2005, la demande se centre sur les DEEP et DEAC, avec un objectif de 1500 et une demande de 2 Meuros FSE, en hausse, tenant compte d'une hausse du coût moyen par départ à 1905 euros soit 8,4% à périmètre de prestations identiques. De ce fait, et sans données sur le devenir des personnes envoyées 6 mois après leur départ, comme sur la situation actuelle des DEEP et DEAC envoyés en 2003 et 2004, il est **difficile d'apprécier l'efficience**, d'autant plus que le nombre croissant de retours peut apparaître comme inquiétant : si les données sont disponibles au sein du CNARM, ; il est nécessaire de les analyser ; si elles n'existent pas, une enquête sur le devenir des demandeurs d'emplois aidés pourrait être de nature à contribuer à optimiser le dispositif.

c) Les prestations de l'ANT

L'ANT est une agence nationale spécialisée dans l'organisation de la mobilité dans les DOM, disposant d'un siège social à Paris, de sièges dans les DOM et donc à La Réunion, et de plusieurs délégations régionales en métropole.

L'ANT envoie et accompagne des jeunes en formation en métropole au titre de différents programmes (cf. ci-dessous). Le coût des frais de siège (frais de la Délégation régionale à La Réunion et frais des délégations régionales, au prorata des frais induits par les activités liées spécifiquement au programme), et le coût des prestations d'accueil, de

transport, de gestion et d'accompagnement est inclus dans le volet à contrepartie Etat. Le coût des formations et une allocation complémentaire d'hébergement, pour les mêmes bénéficiaires, est inclus dans un autre volet à contrepartie Région.

En ce qui concerne le volet État, l'examen du programme 2004 fait apparaître :

- Un coût total éligible de 4 510 313 euros, avec aide du DOCUP pour 70% de ce coût, dont les frais de siège pour un coût total éligible de 784 023 euros, également aidé à 70% par le FSE,
- La prise en charge pour les jeunes en formation :
 - Des transports aller,
 - Des frais d'accueil, de transit, d'hébergement,
 - De services de gestion et d'accompagnement, notamment en métropole par les agences de l'ANT,
 - Des transports retour,
 - Frais de personnel du siège et frais généraux directement rattachés aux actions (frais de la DR Réunion et des DR métropole au prorata de leur activité pour La Réunion).

Les effectifs en 2004 prévus étaient de 4200, dont :

- 200 en préparation à la mobilité,
- 400 en stage AFPA,
- 680 en alternance,
- 1120 au titre du Fonds Individualisé pour la Mobilité et d'autres formations individuelles,
- 1250 au titre du Plan Régional des Formations Professionnelles volet spécifique « Métropole » (formations n'existant pas à La Réunion)
- 550 en stages pratiques de formation continue.

La demande 2005 est identique à celle de 2004.

En ce qui concerne le volet Région, l'examen du programme 2004 fait apparaître :

- Un coût total éligible de 4 630 000 euros dont une aide du DOCUP de 70%
- Des prestations complémentaires de celles prises en charge par l'État :
 - Frais de formation (adaptation à la mobilité SAM, modules de préparation à l'alternance MPEA/MPI, PRDF DOM, remise à niveau en préqualification, formations culturelles et sportives, formations au Québec). On note une part notable des formations de niveau III et IV,
 - Une allocation complémentaire d'hébergement.

d) Prestations spécifiques pour les étudiants

De façon complémentaire et de façon groupée à la prestation ANT quant à la demande passée en CLS, le DOCUP intervient aussi pour financer :

- Des billets de transport pour envois en stages d'étudiants en BTS (600 en 2004),

- L'Allocation de Première Installation, allocation de première installation pour étudiants non boursiers de moins de 28 ans, sur conditions de ressources (547 dossiers éligibles en 2003/2004); les bénéficiaires sont des bacheliers et des étudiants particulièrement issus des 58% issus des séries scientifiques.

e) **Analyse, appréciation, pistes de travail**

En terme de réalisations et de résultats, on note :

- Une réelle **opportunité et pertinence**, voire nécessité de ce type de dispositif pour contribuer à la mobilité des jeunes stagiaires en formation et des jeunes demandeurs d'emploi,
- **Une efficacité réelle des deux dispositifs ANT et CNARM quant aux départs programmés**, avec un effet quantitatif non négligeable (de l'ordre de 6000 bénéficiaires par an),
- Une tendance observée dans les années récentes à **une augmentation assez importante des coûts moyens des prestations**,
- Une tendance quasi structurelle à **présenter des objectifs volontaristes et des résultats inférieurs aux résultats prévus** (par exemple les effectifs qui partent en mobilité au titre de l'enveloppe AFPA sont chaque année très inférieurs en nombre aux effectifs prévus),
- Une approche transversale à **rechercher dans la présentation des dossiers** pour distinguer entre ce qui relève du volet Région et ce qui relève du volet État,
- **Peu de résultats qualitatifs** en ce qui concerne l'ANT et aucun élément d'appréciation fourni en ce qui concerne le CNARM, alors que des analyses plus poussées des retours d'expérience permettraient de mieux ajuster les programmes et la nature des prestations proposées,

Même si cet examen reste partiel et est limité à quelques programmes annuels aidés par le DOCUP, **plusieurs pistes de travail** nous semblent pouvoir se dégager à titre de propositions à débattre.

1. Organiser des Assises de la mobilité éducative et professionnelle.

Même si le DOCUP a plutôt vocation à aider les programmes d'action, il nous semble qu'une réflexion approfondie sur la mobilité, susceptible de prolonger la Charte de la Mobilité en un programme d'action concerté, destiné à favoriser et à optimiser la mobilité éducative et professionnelle et ses retombées, serait de nature à apprécier en profondeur les besoins et les solutions,

2. Créer un réseau de coopération entre les acteurs de la mobilité.

La confrontation des expériences et a mise en commune des pratiques est de nature à dépasser les cloisonnements actuels et l'opacité des structures d'appui à la mobilité.

De tels échanges devraient aussi permettre de mieux articuler les moyens des structures en termes d'accueil des candidats à La Réunion et de moyens à mettre en oeuvre en métropole.

Par ailleurs l'ouverture des dispositifs de mobilité à d'autres territoires (notamment Union Européenne, Québec, pays de l'Océan indien) que la métropole pourrait être l'occasion de croisement de réseaux et d'investissements en commun.

3. Articuler le PRDF et le DOCUP sur l'élargissement en métropole ou dans l'UE de la gamme des formations proposées.

Cette articulation doit concerner non seulement les formations qualifiantes de demandeurs d'emploi, mais aussi en apprentissage, Bac Pro, ou BTS.

4. Agir en amont (information à lier avec l'information carrières, formation des CIO, utilisation des TIC, etc.).

Il s'agit notamment d'améliorer la formulation de projets de mobilité par les candidats au départ, et renforcer l'assistance technique et l'ingénierie d'accueil, de suivi, d'accompagnement des parcours (Objectif 0 échec), de valorisation de la période,

5. Renforcer les outils d'évaluation.

Parmi les outils, des enquêtes sur la situation des jeunes partis en mobilité six mois ou un an plus tard, pourraient contribuer au suivi et au *reporting* par rapport aux objectifs annoncés. Elles pourraient aussi permettre de tirer les leçons des retours sans solution, et de valoriser les bonnes pratiques.

G Conclusions et recommandations

G.1 Prise en compte de l'évaluation à mi-parcours, révision à mi-parcours et état d'avancement

- L'évaluation à mi-parcours s'est déroulée de façon interactive avec le processus de révision à mi-parcours. De ce fait, il y a **une grande convergence entre les propositions de l'évaluateur et la révision à mi-parcours**. Rappelons que l'évaluateur intermédiaire avait proposé de valider la stratégie globale du DOCUP sans changements notables. Il avait cependant pointé plusieurs évolutions ou améliorations possibles. En particulier, l'accélération des grands projets structurants d'infrastructure notamment pour le FEDER et le FEOGA, le maintien d'une forte dynamique FSE, la vigilance sur les infrastructures portuaires, ainsi que la simplification de la présentation du DOCUP et l'amélioration des procédures. L'ensemble de ces recommandations s'est traduit, soit formellement dans la révision à mi-parcours soit dans la pratique de la programmation après cette révision.
- L'analyse des projets programmée après le 1er janvier 2004 confirme **l'accélération de la programmation après la révision à mi-parcours et la vigilance observée** sur les dossiers considérés comme sensibles par l'évaluateur intermédiaire.
- En novembre 2005, **le dégageant d'office sur 2005 (et vraisemblablement sur 2006) semble devoir être évité**. Les perspectives de programmation du DOCUP sont satisfaisantes et l'objectif de réalisation à 95% à la fin de la période éligible pourrait être tenu voire amélioré, la vigilance devant se porter, d'une part, sur la mise en route rapide des travaux programmés sur quelques grands dossiers (route des Tamarins, installations d'irrigation de l'Ouest, Maison des Civilisations, port de pêche), d'autre part, sur l'enregistrement et la certification des dépenses.

G.2 Conclusions et préconisations sur la contribution du DOCUP à l'emploi durable

- **Le contexte de l'emploi est structurellement difficile à La Réunion**, compte tenu de la pression démographique. La Réunion possède une réelle dynamique de création d'emplois durables, mais celle-ci est actuellement insuffisante pour fournir du travail à tous les demandeurs d'emploi (au sens du BIT), c'est à dire en prenant aussi en compte les demandeurs d'emploi non inscrits à l'ANPE, en recherche d'emploi et disponibles dans le mois). En outre, le chômage reste très élevé, de l'ordre de 30% au sens du BIT, dont 1/3, soit 10% de la population active, concerne des chômeurs de longue durée.
- L'examen de la contribution du DOCUP à l'emploi fait apparaître **une contribution essentielle du DOCUP à la création d'emplois par des effets directs et indirects** :

- Effets directs, avec création à mi-2005 depuis le démarrage du DOCUP de 5 500 emplois dont : 3 500 liés à la commande de travaux et de formation, 1 500 dans l'industrie (aides ciblées et création d'emplois très significatives dans les secteurs éligibles) et les associations (plan animation emplois) à travers des aides directes, 550 dans des emplois d'accompagnement du développement, de recherche et d'assistance technique,
 - Effets indirects, par l'effet multiplicateur de la dépense, l'aide aux investissements éducatifs et aux formations qualifiantes notamment en alternance, l'amélioration de l'environnement économique de entreprises, le renforcement des dispositifs de préparation à l'emploi et d'amélioration de l'employabilité, notamment en favorisant la mobilité éducative et professionnelle.
- Ainsi, la stratégie de développement de l'emploi du DOCUP apparaît comme tirée **par trois dynamiques équilibrées** qui contribuent directement à la pérennisation d'emplois durables.
 - L'aménagement infrastructurel,
 - Les aides directes et indirectes aux secteurs économiques, indispensables notamment pour l'agriculture, les IAA, le tourisme,
 - Le développement des ressources humaines et l'accompagnement du développement.
 - Cette stratégie est indispensable pour soutenir l'emploi : sans les aides au secteur économique et la commande de formation et de travaux en réponse à des besoins, **l'emploi se dégraderait nettement plus rapidement, d'autant plus qu'il y a un effet structurant et multiplicateur de l'investissement du DOCUP.**
 - Mais **cette stratégie ne suffit pas à elle seule, dans le court terme, à inverser la courbe du chômage pour offrir des débouchés à tous les réunionnais.** Le DOCUP seul ne peut notamment mettre en oeuvre l'ensemble des leviers de croissance et les actions spécifiques qui permettraient de diminuer radicalement le taux de chômage. La création d'emplois durables à La Réunion est une action de longue haleine qui nécessite une continuité dans la stratégie de développement économique et infrastructurel du territoire.
 - A ce titre, c'est d'abord de **l'ampleur des fonds qui seront consentis en 2007-2013 que dépendront, à la fois, la dynamique de court terme de soutien et de création d'emplois induits et la capacité de soutenir un développement durable sur le moyen/long terme.**

De ce fait, pour poursuivre la stratégie de création d'emplois durables, nous proposons deux préconisations :

1. **Poursuivre la stratégie de développement intégrée multifonds d'appui au développement créateur d'emplois durables, en jouant sur des leviers diversifiés mais en les coordonnant :**

- Mener à bien et à terme les grandes opérations d'infrastructure lancées en optimisant les retombées, ce qui doit être anticipé en amont (notamment réserves foncières pour de activités induites par les aménagements)
- Poursuivre les aides directes à l'industrie (qui peuvent être notamment complétées par des instruments financiers adaptés)
- Soutenir les productions agricoles et agro-alimentaires locales dans la concurrence mondiale et le nouveau contexte de l'OMC,
- Appuyer le développement durable de la filière pêche et aquaculture,
- Poursuivre le développement des TIC en mettant l'accent sur les services et les usages.

On doit noter que **la coordination de ces actions, sectoriellement et globalement, est un facteur de succès de la stratégie.** Par exemple, les efforts en faveur de la pêche doivent être coordonnée entre les travaux d'équipement portuaire, le renouvellement et l'amélioration de la flotte, l'appui aux industries de transformation, la formation des équipages et autres personnels de la filière.

2. Poursuivre la dynamique FSE en enrichissant quatre piliers interactifs :

- **La consolidation de capacités d'apprentissage et de formations qualifiantes**, qui contribuent au développement de ressources adaptées pour le développement des entreprises réunionnaises, mais aussi permettent de mieux ouvrir des débouchés aux actifs jeunes et adultes,
- La définition, de façon concertée, **d'un programme coordonné portant sur la mobilité éducative et professionnelle**, susceptible d'élargir les possibilités de formation et d'emploi,
- **L'aide à la création et à la transmission d'entreprises à La Réunion**, en métropole, dans l'Union Européenne. La transmission répond à un besoin spécifique en métropole en permettant à des jeunes dirigeants d'acquérir une expérience utile, notamment pour un retour éventuel ultérieur,
- L'appui aux efforts des collectivités pour renforcer **l'offre d'insertion destinée à lutter contre l'exclusion du marché du travail**, dont la qualité est une condition essentielle au renforcement de dynamiques d'insertion,. La coordination des actions de développement de l'emploi local de proximité est nécessaire pour exploiter de nouveaux gisements d'emploi, notamment dans les services de proximité et l'aide sanitaire et sociale.

G.3 Conclusions et préconisations sur la contribution du DOCUP au développement des TIC

- Le développement des TIC résulte d'un développement conjoint des réseaux (téléphonie mobile, téléphonie fixe et haut débit), des services (fourniture d'accès d'abord, services publics et privés) et des usages.

- La stratégie menée par le partenariat de développement à La Réunion repose sur une **action conjointe sur ces trois piliers**, il s'agit :
 - d'assurer la couverture du territoire par des réseaux de qualité avec une tarification raisonnable permettant de développer les usages,
 - d'appuyer l'émergence des productions multimédia et des services adossés aux TIC selon trois modalités :
 - L'aide au développement des entreprises du secteur et notamment des PME, en particulier pour assurer une concurrence suffisante,
 - L'appui à l'introduction des TIC comme vecteur de développement de certaines entreprises (exemple de l'e-commerce),
 - L'aide souvent décisive à la mise en place des TIC dans les organisations publiques (lycées et collèges, projets du CARIF-OREF, réseau de santé PIREs),
 - de faciliter l'appropriation au niveau local (services de proximité, Espaces Publics Numériques, notamment).
- Le DOCUP contribue à cette stratégie en agissant aux trois niveaux des réseaux, services et usages de façon inégale :
 - **En matière de réseaux** : contribution essentielle au niveau du réseau régional par fibre optique enroulée sur le réseau électrique, susceptible de contribuer à la baisse des tarifs souhaités du haut débit, mais sans impact sur la tarification intercontinentale dépendant d'une situation de monopole de l'opérateur historique.
 - **En matière de services** : qui contribuent de façon essentielle au développement du secteur des TIC, aujourd'hui dynamique et créateur d'emploi grâce à une action diversifiée d'aide à l'équipement des opérateurs, d'appui à la définition de nouveaux produits adossés aux TIC et d'aide à la création et à la mise en vente de produits et service multimédia. Mais, un essor de services publics numériques reste largement à consolider à partir, en particulier, des expérimentations aidées en cours (notamment réseaux de recherche, réseaux de santé, réseaux coopératifs de formation).
 - **En matière d'appropriation des TIC et de développement des usages** : une action progressive, et encore largement en devenir, pour favoriser l'appropriation dans une catégorie d'espaces publics numériques (cybercafés), et des expérimentations porteuses concernant la carte multiservices de proximité sont aussi à confirmer et à étendre en matière de couverture de services et de territoires. Mais l'appropriation reste globalement positive, si on prend en compte l'existence d'un taux de connexion, du même ordre qu'en métropole ; mais trois fois moindre

pour le haut débit, tributaire de la baisse des tarifs notamment intercontinentaux.

- Au total, la contribution du DOCUP au développement de la stratégie des TIC à La Réunion apparaît comme exemplaire, en ce sens qu'elle agit de façon spécifique sur les **actions découlant de la stratégie régionale** qui relèvent de l'éligibilité des dépenses au DOCUP, à travers plusieurs leviers :
 - la fidélité à une stratégie concertée entre les principaux partenaires selon le « modèle réunionnais »,
 - intégrée entre des infrastructures d'amont en réseaux, le développement de services, notamment publics, et une problématique de développement des usages,
 - la mise en oeuvre sélective et réussie du DOCUP sur certains leviers de la stratégie,
 - enclenchant une problématique de développement sectoriel qui diffuse ses effets d'innovation dans l'ensemble de l'économie,
 - avec de nombreux potentiels de développement au niveau des services publics et de l'appropriation dans les services de proximité,
 - mais qui ne peut pas résoudre tous les problèmes, notamment celui de la tarification intercontinentale.
- De ce fait, **poursuivre l'effort spécifique dans le domaine des TIC dans les futurs programmes est opportun pour favoriser l'emploi et l'innovation, notamment à partir d'efforts de développement portant :**
 - sur les services publics (développement/extension des réseaux),
 - sur l'appropriation des TIC (cartes multiservices, animation des réseaux d'Espaces Publics Numériques).

G.4 Conclusion sur la prise en compte des spécificités du DOM La Réunion

- **Les spécificités prises en compte dans l'évaluation** sont :
 - Une croissance démographique extrêmement rapide sur un espace utile réduit.
 - Des contraintes géographiques (reliefs, aléas climatiques) qui pèsent sur les réponses aux besoins d'équipements structurant.
 - Un isolement et une insularité qui contraignent l'économie locale à conjuguer la faiblesse du marché intérieur et l'éloignement des marchés extérieurs.

D'autres éléments sont pertinents à examiner à titre d'exemples de la spécificité du DOM.

On peut, ainsi, mettre l'accent sur d'autres caractéristiques comme : l'insertion régionale dans les pays de la zone, qui fait de La Réunion un territoire privilégié de

rayonnement dans l'Océan Indien ; l'intérêt du potentiel de recherche et de développement technologique réunionnais qui débouche souvent sur des applications; l'intérêt remarquable et la particularité des écosystèmes, des espaces naturels, et des sites, le coût du câble intercontinental ...

- La spécificité des DOM a été prise en compte par l'évaluation à travers trois analyses spécifiques :

1. En ce qui concerne les contraintes économiques des entreprises, notamment liées à l'éloignement et l'insularité : les analyses reposent sur une série d'entretiens et sur l'examen de plusieurs dossiers d'entreprises aidées. Elles font apparaître des contraintes et coûts spécifiques liés à :

- **L'approvisionnement :**

- Une dépendance extérieure en terme de disponibilité.
- Une sensibilité forte aux variations du coût du transport.
- Des délais élevés entre commande et livraison, nécessitant une gestion de stocks importants.
- Une position de force pour certains importateurs par rapport aux PME.

- **Les marchés :**

- Peu d'avantages comparatifs sur les marchés extérieurs, structurellement, le marché « de base » est donc intérieur.
- Sur le marché des produits standardisés, normalisés, les entreprises réunionnaises ne présentent pas d'avantages comparatifs de production, même sur le marché intérieur.
- La proximité peut être valorisée : la réactivité, la rapidité du service peuvent devenir des points forts, sous réserve de disposer de la technologie adéquate.
- Mais le marché intérieur atteindra dans les prochaines années une taille critique attractive et devient déjà convoité.

- **Les ressources humaines :**

- La technologie nécessite des formations qualifiantes.
- Un bond qualitatif de formation a été fait pour les postes de production.
- Le recrutement pour un poste d'encadrement intermédiaire ou supérieur se fait souvent auprès de métropolitains.

- **Le traitement des déchets :**

- La Réunion est loin des filières intéressées par le traitement et la valorisation des déchets industriels.

- L'interdiction de réexportation des déchets entre en contradiction avec la taille nécessaire du marché local, aujourd'hui insuffisant, pour un investissement de filière.
 - Le coût du transport rend les déchets produits à la Réunion très peu concurrentiels pour ces filières.
 - Des investissements de « pré traitement » ont été réalisés par certaines entreprises pour diminuer le volume des déchets.
- **Le foncier :**
 - Une raréfaction de l'offre foncière en termes de disponibilité immédiate (pour de nouvelles implantations).
 - Peu d'opportunités de croissance de surface pour une entreprise.

La prise en compte de ces différentes dimensions n'est, en général, pas explicitement faite dans les dossiers du DOCUP, mais elle l'est de façon implicite. Elle relève plutôt d'une approche stratégique des dossiers et est prise en compte au coup par coup en fonction du projet.

2. La mobilité éducative et professionnelle découle, outre son intérêt intrinsèque pour contribuer à l'approfondissement de l'autonomie et enrichir les projets de vie personnelle et professionnelle, de plusieurs considérations :

- l'inexistence sur l'île de certaines formations qualifiantes nécessitant la poursuite d'études en métropole souligne l'importance, à travers la mobilité d'élargir son bagage de connaissances et de renforcer son employabilité,
- la nécessité d'accroître la capacité de mobilité est un enjeu aujourd'hui reconnu comme constitutif de la compétence, dans un monde soumis à la globalisation et à l'internationalisation des flux d'échanges économiques, humains et culturels,
- l'opportunité d'élargir la recherche d'emplois à un territoire élargi au delà de l'île.

Le DOCUP contribue à l'envoi, l'accueil et l'accompagnement de **6 000 jeunes étudiants et demandeurs d'emploi**, principalement en métropole, chaque année, en cofinçant les dispositifs globaux du CNARM et de l'ANT.

On constate :

- Une réelle opportunité et pertinence, voire nécessité, de ce type de dispositif pour contribuer à la mobilité des jeunes stagiaires en formation et des jeunes demandeurs d'emploi.

- Une efficacité réelle des deux dispositifs ANT et CNARM quant aux départs programmés, mais une difficulté concernant l'observation des résultats obtenus grâce à ces départs faute d'enquêtes approfondies
- Une tendance, dans les années récentes, à une augmentation assez importante des coûts moyens des prestations.

Plusieurs pistes de travail peuvent permettre d'améliorer la situation :

- Organiser des Assises de la mobilité éducative et professionnelle, pour prolonger la Charte de la Mobilité en un programme d'action concerté.
- Créer un réseau de coopération entre les acteurs de la mobilité.
- Articuler le PRDF et le DOCUP sur l'élargissement en métropole, ou dans l'UE, de la gamme des formations proposées, non seulement pour les formations qualifiantes de demandeurs d'emploi, mais aussi en apprentissage, Bac Pro, ou BTS.
- Agir en amont (information à lier avec l'information carrières, formation des CIO, utilisation des TIC, etc.), notamment pour améliorer la formulation de projets de mobilité par les candidats au départ, et renforcer l'assistance technique et l'ingénierie d'accueil, de suivi, d'accompagnement des parcours (Objectif 0 échec), de valorisation de la période,
- Renforcer les outils d'évaluation, notamment avec des enquêtes sur la situation des jeunes partis en mobilité six mois ou un an plus tard.

3. l'analyse du dossier du grand projet « Route des Tamarins » a permis de mettre en évidence principalement :

- L'importance des contraintes du relief qui ont entraîné :
 - De façon directe : des coûts élevés en fonction de la topographie et de la localisation à flanc de montagne.
 - De façon indirecte : le tracé choisi a contraint à des mesures compensatoires entraînant des dépenses conséquentes.
- L'éloignement de la métropole qui a fortement pesé sur le déroulement du projet :
 - Un programme de formation ciblée a été mis en place pour que les Réunionnais bénéficient des offres d'emploi liées aux chantiers.
 - L'approvisionnement des entreprises du chantier est coûteux et sensible aux fluctuations des prix des matières premières.

- Le marché des grands travaux est peu concurrentiel dans l'île, ce qui limite les possibilités de dégager des prix intéressants dans un contexte peu compétitif.

Le DOCUP 2001-2006 prend ainsi en compte différents aspects de la spécificité du DOM, mais ne peut résoudre tous les problèmes (notamment, en fonction de la rareté et du coût du foncier, du coût des transmissions et des transports vers la métropole, etc.).

Dans la perspective 2007-2013, il est nécessaire de faire valoir que la prise en compte de cette spécificité du DOM devra rester effective en termes :

- **d'ampleur des moyens consentis,**
- **de diversité de moyens adaptés au développement**
 - des entreprises (aide à l'investissement, ingénierie financière, immobilier d'entreprise, accompagnement, facilités portuaires et aéroportuaires...)
 - des services publics (transports...),
- **d'aménagement équilibré du territoire** , notamment pour compenser les contraintes du relief
- **de développement et de valorisation des ressources humaines.**

G.5 Conclusion finale : à propos de la cohérence et du partenariat

La stratégie du DOCUP reflète une **vision concertée, acceptée et cohérente du développement durable**. Il s'agit d'une **adaptation originale de la stratégie de Lisbonne/Göteborg adaptée au contexte spécifique du DOM**, fondée sur l'investissement structurant, la recherche et le développement technologique, l'innovation (notamment par les TIC), la modernisation économique, stratégie qui doit déboucher à long terme sur la création d'emplois durables.

Elle ne peut cependant être effective qu'à travers la **démarche partenariale de programmation et de gestion aujourd'hui à l'œuvre au niveau régional**. Ce partenariat structurant est susceptible d'être soumis à des tensions multiples résultant de contraintes externes :

- Économiques et politiques (OMC, coûts de l'énergie et de matières premières et difficulté d'utiliser l'euro comme arme économique, niveau du budget communautaire et contraintes sur le budget de l'État)
- Directement liées aux nouvelles perspectives des fonds structurels et notamment à l'existence de programmes séparés par fonds.

En outre, 2007-2013 se situe dans une perspective ou de par les contraintes spécifiques de développement du DOM et des résultats des efforts antérieurs, qui pourrait **plus marquée par des conflits dans l'usage du sol**, justifiant :

- Une attention particulière au **développement urbain** et à la **disponibilité d'un foncier équipé** (notamment densification des centres ville et restructuration de centres bourgs, assainissement, prévention des risques naturels)
- Une **mise en œuvre concertée de processus de régulation et d'arbitrage entre des dynamiques d'usage de l'espace**.

En définitive, dans ce nouveau contexte, il nous apparaît comme vital et indispensable de **maintenir et développer le partenariat État/Région/Département malgré des programmes distincts**

- En matière de **concertation** préalable.
- En matière de **définition d'une stratégie intégrée**.
- En matière **d'élaboration et de mise en œuvre** des futurs programmes (y compris en continuant d'intégrer des contraintes de gestion des fonds structurels).

H Annexes

H.1 Annexe 1 : Personnes rencontrées

SGAR	Monsieur	BALLANDRAS
	Monsieur	TOMASINI
DDAF	Monsieur	SINOIR
	Monsieur	LE BRETON
DRIRE	Monsieur	LECHAUDEL
DDE	Monsieur	NICOLAS
	Monsieur	MULLER
	Madame	LOUDIN-HOGRANDLEUR
DRRT	Monsieur	HERVE
DDTEFP	Madame	HONG-HOC-CHEONG
	Monsieur	VASQUEZ
DRCAT	Monsieur	NABENEZA
DRAM	Monsieur	COURTOIS
DIREN	Monsieur	KERJOUAN
	Monsieur	UNTERNER
Conseil Régional	Monsieur	MOLLARD
	Monsieur	GUILLAUMIN
	Monsieur	JEAN-BAPTISTE
	Monsieur	APAYA
	Monsieur	SANDOOYEA
	Monsieur	TEYSSÉDRE
	Monsieur	CLAIN
	Madame	KEE SOON
	Monsieur	PRETET
	Monsieur	RANGOULAMAN
	Monsieur	PATEL
	Monsieur	FABREGUE
	Monsieur	GUEGUEN
	Monsieur	THIAW-THI
Conseil Général	Monsieur	LOCATE
	Monsieur	POTTIER
CESR	Monsieur	MONDON
	Monsieur	AVRIL
	Monsieur	ZETTOR
	Monsieur	DOKI-THONON

Association des Maires	Monsieur	AUDIFAX
	Madame	HERBELIN
CCI	Monsieur	MAGAMOOTOO
	Monsieur	ARZILLI
	Monsieur	GRIS
CMA	Monsieur	MAUNIER
	Monsieur	MOUROUVAYE
ADIR	Monsieur	CERISOLA
	Madame	GRIS
CCEE	Monsieur	RAMCHETTY
	Monsieur	LANGLOIS
	Monsieur	HOAREAU
	Monsieur	RAMSAMY
	Madame	BERTIL
INSEE	Monsieur	PARAIN
	Monsieur	BALLY
ANPE	Monsieur	MINATCHY
	Monsieur	CISE
OREF CARIF	Monsieur	HOARAU
	Monsieur	ELLIAUTOU
	Monsieur	RIVIERE
	Madame	PAYET
AGORAH	Monsieur	GRANDVAUX
	Monsieur	POUPARD
ANT	Monsieur	IMHOFF
CNARM	Monsieur	PAYET
CAPEB	Monsieur	VAITILINGOM
ARMOS	Monsieur	OBERLE
CER BTP	Monsieur	LORION
Fédération Bâtiment	Madame	MALET
CTR	Monsieur	BARRIEU

Artisan (BTP)	Monsieur	MOUTIEN
Association Technopole	Madame	LE NIVET
Bourbon Plastique	Monsieur	LEBLANC
CHD	Monsieur	PARAME
CILAM	Monsieur	ESPITALIER NOEL
CMOI	Monsieur	PINGARD
CRPMEM	Monsieur	TESSIER
	Madame	HOHMANN
Forestia	Monsieur	POTTIER
France Telecom	Monsieur	HOAREAU
L'Ile en Glace	Madame	GUIMARD
Maison de la Montagne	Monsieur	HOAREAU
MOBIUS Technology	Monsieur	DE PRINCE
Outremer Télécom	Monsieur	HASSANALY
SFR	Monsieur	BELLION
	Monsieur	OUDIN
Sucrierie Bois Rouge	Monsieur	MOSER

H.2 Annexe 2 : Evolution de la consommation des mesures repérées lors de l'évaluation à mi-parcours.

- Mesures sous consommées

AXE	MESURE	SS MESURE	nombre de projets			montants DOCUP			remarques évaluation à mi-parcours	Evolution après la RMP
			avant 2004	après 2004	Total	avant 2004	après 2004	Total		
11	02	06	40		40	1 426 977		1 426 977	élargir l'éligibilité	Mesure sortie du DOCUP
	03	01	26	11	37	4 422 648	1 671 398	6 094 045	accélération attendue	programmation en hausse pour la construction, mais pas pour les études.
	05	02	11	4	15	7 908 848	2 142 802	10 051 650	études lentes = à accélérer	beaucoup d'études lancées
	09	02	1		1	1 829 388		1 829 388	Fonds de localisation : lourdes incertitudes	Après échec du 1er projet, la priorité n'est plus là
12	01	01		1	1		12 436 887	12 436 887	études TCSP	En cours, mais les travaux n'aboutiront pas avant 2006.
	02	01	5	1	6	88 314 687	65 000 000	153 314 687	grand projet en attente	Projet de la route des tamarins en cours
	04	02	4	1	5	60 409 240	32 472 000	92 881 240	aléa intervenu dans les travaux : délai + surcoût attendu	Un creusement en cours
	07	01	78	56	134	34 086 059	32 217 008	66 303 066	éligibilité en suspens au moment de l'évaluation à mi-parcours	a priori, dépenses éligibles : programmation à un rythme soutenu
		04	2		2	251 162		251 162	usine de déchets : rien n'évoluera avant 2006	rien ne s'est passé
	08	01	3	2	5	2 532 000	2 505 559	5 037 559	faible dynamique de projet	2 projets d'endiguements dont les travaux sont lancés
	10	01	2	1	3	2 545 899	72 740 000	75 285 899	la durée des études a retardé la programmation	Port : avancement des travaux dépendant de la passation du marché.
03		1		1	3 000 000		3 000 000			
13	02	01	8	2	10	10 518 833	1 350 822	11 869 655	perspectives bonnes : extension aux équipements sportifs	2 chantiers lancés depuis 2004
		02	4		4	29 391 631		29 391 631		Programmation prévue pour la fin de la période
	03	01	5	5	10	7 266 834	27 587 915	34 854 750	mesure dont les prévisions semblaient floues	5 chantiers lancés
15	01	02	44	29	73	7 443 561	6 821 816	14 265 377	maîtrise d'ouvrage par les communes : ralentissement des procédures	bonne mobilisation des communes pour ces travaux
	02	02	3	2	5	30 268 125	22 886 925	53 155 050	accélération attendue	2 chantiers programmés
		03	1		1	395 239		395 239		

- Mesures sur consommées

AXE	MESURE2	SS MESURE	nombre de projets			montants DOCUP			Remarques évaluation à mi-parcours	Evolution après la RMP
			avant 2004	après 2004	Total	avant 2004	après 2004	Total		
11	04	05	14	14	28	12 025 060	24 730 710	36 755 769	Continuer à supporter cette mesure	Un seul projet s'élève à lui tout seul à plus de 10 millions d'euros (seulement 900 000 euros de fonds publics. L'accélération doit donc être relativisée.
	04	07	41	10	51	8 980 313	2 731 077	11 711 389	Revoir les montants à la hausse	Le rythme de programmation se maintient : en fait, il y a 10 programmes d'action par an. Ceux de 2005 ne sont pas encore programmés
12	02		13	7	20	107 089 981	72 205 564	179 295 545	Abonder, surtout si la route des tamarins commence	Les besoins en matière routière continuent à être considérables,
14	02	06	5	6	11	41 936 537	12 524 270	54 460 807	Forte demande, qui doit être satisfaite	Même remarque que pour la 11.04.07
	08	01	13	6	19	12 998 106	2 582 677	15 580 784	Continuer à abonder, car ce sont des actions qui contribuent à la stratégie du DOCUP	Même remarque que pour la 11.04.07
		10	14	6	20	10 384 515	5 037 536	15 422 050		Programme d'un montant moyen plus élevé
	14	01	22	16	38	6 501 176	3 479 976	9 981 152	Continuer à abonder cette mesure	Le rythme de programmation se maintient

H.3 Annexe 3 : Emplois de réalisations

1- Coût en euros et nombre de projets mesure par mesure

- Entreprises de moins de 10 salariés

Axe	Mesure	Sous mesures	Données	Bâtiment	TP	Total
11	04	08	Total programme	1 636 535		1 636 535
			Nombre projets	26		26
		13	Total programme	2 539 353		2 539 353
			Nombre projets	42		42
12	03	05	Total programme	71 406		71 406
			Nombre projets	4		4
15	01	01	Total programme		41 730 609	41 730 609
			Nombre projets		28	28
		02	Total programme		13 555 162	13 555 162
			Nombre projets		55	55
	07	02	Total programme	4 147 025	1 470 233	5 617 258
			Nombre projets	8	6	14
Total programme				8 394 319	56 756 003	65 150 322
Total Nombre projets				80	89	169

- Entreprises de plus de 10 salariés

Axe	Mesure	Données	Bâtiment	TP	Total
11	03	Total programme	49 954 445	3 017 261	52 971 705
		Nombre projets	17	4	21
	04	Total programme	40 288 828		40 288 828
		Nombre projets	34		34
	05	Total programme		15 632 889	15 632 889
		Nombre projets		15	15
12	02	Total programme		177 737 518	177 737 518
		Nombre projets		15	15
	03	Total programme	4 775 292	18 225 486	23 000 778
		Nombre projets	9	35	44
	04	Total programme		92 155 240	92 155 240
		Nombre projets		4	4
	06	Total programme		96 422 446	96 422 446
		Nombre projets		159	159
	07	Total programme	11 202 889	2 386 345	13 589 233
		Nombre projets	10	2	12
	08	Total programme		4 647 559	4 647 559
		Nombre projets		4	4
	09	Total programme		7 856 154	7 856 154
		Nombre projets		3	3
10	Total programme		74 645 613	74 645 613	
	Nombre projets		2	2	

13	01	Total programme	6 323 122		6 323 122
		Nombre projets	2		2
	02	Total programme	62 727 907		62 727 907
		Nombre projets	32		32
	03	Total programme	27 587 915		27 587 915
		Nombre projets	5		5
05	Total programme	6 982 488		6 982 488	
	Nombre projets	1		1	
15	02	Total programme		51 782 164	51 782 164
		Nombre projets		4	4
	03	Total programme		1 029 663	1 029 663
		Nombre projets		16	16
	04	Total programme		28 122 386	28 122 386
		Nombre projets		29	29
Total programme			209 842 885	573 660 726	783503 611
Nombre projets			110	292	402

- Études :

Axe	Mesure	Données	Montant des études
11	03	Total programme	5 119 893
		Nombre projets	33
	05	Total programme	7 257 949
		Nombre projets	34
12	01	Total programme	12 436 887
		Nombre projets	1
	02	Total programme	1 558 027
		Nombre projets	5
	03	Total programme	1 424 528
		Nombre projets	15
	04	Total programme	1 208 031
		Nombre projets	3
	06	Total programme	5 905 566
		Nombre projets	29
	09	Total programme	455 000
		Nombre projets	2
10	Total programme	640 286	
	Nombre projets	1	
13	02	Total programme	1 034 057
		Nombre projets	5
	03	Total programme	7 266 834
		Nombre projets	5
15	01	Total programme	1 152 151
		Nombre projets	22
	02	Total programme	1 768 125
		Nombre projets	2
	04	Total programme	25 253
		Nombre projets	1
Total programme			47 252 587
Nombre projets			158

2- Calcul des emplois de réalisation

- Entreprises de moins de 10 salariés

• secteur bâtiment

Axe	Mesure	Sous-mesure	Montants (y compris sous-traitance)	Emplois
11	03	01	214 586	4
		03	9 776 302	196
	04	05	7 351 154	147
		08	1 636 535	33
		12	706 612	14
		13	2 539 353	51
12	03	05	71 406	1
	03	07	955 058	19
	07	03	2 146 462	43
		05	94 116	2
13	01	03	1 264 624	25
	02	01	2 335 710	47
		02	5 722 365	114
		03	3 847 412	77
		04	640 094	13
	03	01	5 517 583	110
05	01	1 396 498	28	
15	07	02	4 147 025	83
Total			50 362 896	1 007

• secteur Travaux Publics

Axe	Mesure	Sous-mesure	Montants	Emplois
15	01	01	41730 609	835
		02	13555 162	271
	07	02	1 470 233	29
Total			56 756 003	1 135

- Entreprises de plus de 10 salariés : secteurs Bâtiment et Travaux publics (TP)

Axe	Mesure	Sous-mesure	Bâtiment	TP	Total	Emplois
11	03	01	858 346		858 346	11
		02	0	3 017 261	3 017 261	39
		03	39 105 210		39 105 210	508
	04	05	29 404 615		29 404 615	382
		12	2 826 447		2 826 447	37
	05	02			7 993 494	7 993 494
03				7 639 395	7 639 395	99
12	02	01		153 314 687	153 314 687	1 991

		05		11 207 637	11 207 637	146
		08		9 420 000	9 420 000	122
		11		3 795 194	3 795 194	49
	03	01		8 158 918	8 158 918	106
		02		8 881 718	8 881 718	115
		07	3 820 233	1 184 850	5 005 083	65
	04	02		92 155 240	92 155 240	1 197
	06	01		96 422 446	96 422 446	1 252
	07	03	8 585 848	2 386 345	10 972 193	142
		05	376 463		376 463	5
	08	01		4 647 559	4 647 559	60
	09	01		7 856 154	7 856 154	102
	10	01		74 645 613	74 645 613	969
13	01	03	5 058 498		5 058 498	66
	02	01	9 342 842		9 342 842	121
		02	22 889 458		22 889 458	297
		03	15 389 649		15 389 649	200
		04	2 560 377		2 560 377	33
	03	01	22 070 332		22 070 332	287
	05	01	5 585 990		5 585 990	73
15	02	02		51 386 925	51 386 925	667
		03		395 239	395 239	5
	03	02		1 029 663	1 029 663	13
	04	01		16 168 219	16 168 219	210
		02		11 954 167	11 954 167	155
Total			167 874 308	573 660 726	741 535 034	9 630

- Etudes et ingénierie

Axe	Mesure	Sous-mesure	Montants	Emplois
11	03	01	5 021 113	67
		04	98 780	1
	05	01	692 000	9
		02	2 058 157	27
12	01	01	12 436 887	166
		05	1 520 027	20
	02	11	38 000	1
		01	116 836	2
	03	02	1 307 691	17
		01	482 031	6
	04	02	726 000	10
		01	5 905 566	79
	09	01	455 000	6
	10	01	640 286	9
13	02	01	191 103	3
		02	779 808	10
		03	63 146	1

	03	01	7 266 834	97
15	01	01	441 936	6
		02	710 215	9
	02	02	1 768 125	24
	04	02	25 253	0
Total			47 252 587	630

H.4 Annexe 4 : Nomenclature des secteurs d'activités

EA	Agriculture, sylviculture, pêche
EB	Industries agricoles et alimentaires
EC	Industrie des biens de consommation
ED	Industrie automobile
EE	Industries des biens d'équipement
EF	Industries des biens intermédiaires
EG	Energie
EH	Construction
EJ	Commerce
EK	Transports
EL	Activités financières
EM	Activités immobilières
EN	Services aux entreprises
EP	Services aux particuliers
EQ	Éducation, santé, action sociale
ER	Administration

H.5 Annexe 5 : Technologie de l'information et des communications

MESURE 11 08

type de MO		Nombre d'opérations	coût total	coût UE
REGION	REGION	1	32 258	19 355
DEPARTEMENT	DEPARTEMENT	2	424 591	254 755
COLLECTIVITE LOCALE	COMMUNE	11	1 068 793	638 456
AUTRE PUBLIC	AUTRE PUBLIC	17	6 205 720	3 380 718
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	7	552 652	331 591
	COMMUNAUTE DE COMMUNES	2	160 964	96 578
	EPIC (Ets Public à caractère industriel ou comm.)	2	575 751	345 451
	ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF	9	1 145 334	660 766
	Total AUTRE PUBLIC	37	8 640 421	4 815 104
PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	ASSOCIATION LOI 1901	28	1 452 367	771 081
	ORGANISME MUTUALISTE	1	49 253	25 119
	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	2	212 098	121 236
	SOCIETE COMMERCIALE	72	9 606 879	2 751 370
	Total PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	103	11 320 598	3 668 806
TOTAL		154	21 486 660	9 396 476

- **Un repérage global permet de prendre en compte, d'une manière approximative l'impact des TIC dans l'ensemble des projets aidés par le DOCUP.**

Le tableau « N°3 » (au sens de l'annexe TIC du cahier des charges) fait apparaître des dépenses :

- **dédiées**, c'est-à-dire strictement dédiées au développement des TIC
- **directement concernées**, c'est-à-dire non directement dédiées à ce développement mais avec un impact direct sur les TIC,
- **indirectement concernées**, c'est-à-dire ensemble des interventions pouvant impacter les TIC sans objectif direct ou indirect affiché

La synthèse des traitements conduit au tableau N°3 suivant :

	Dépenses totales		
	Prévu	Programmé	Réalisé
Dédiées	79 179 000	41 694 374	15 907 498
Directement concernées	55 366 000	46 039 611	22 467 816
Indirectement concernées	229 917 000	122 361 948	76 916 053

Ce tableau met en évidence le caractère extrêmement important de l'impact financier du DOCUP sur le développement des TIC, tant par les mesures dédiées que du point de vue des dépenses ayant un impact direct ou indirect sur ce développement.

Ont été considérés comme indirectement concernées : les mesures concernant les zones d'activité, les outils pédagogiques pour la gestion et la valorisation de l'environnement, l'équipement des lycées et collèges, la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Ont été considérées comme directement concernées : l'encouragement des actions collectives pour les PME et TPE et l'accès aux compétences externes, compte tenu de la nature des opérations aidées, les activités de recherche technologique, du CRITT, de diffusion de la culture scientifique et technique, le soutien aux équipements pédagogiques des lycées, le programme sectoriel tertiaire et le programme innovation.

Ont été considérées comme dédiées :

- la sous-mesure 11.06.04 Intégration des techniques industrielles d'avenir dans les entreprises- ATOUT (hors DOCUP après RMP)
- la mesure 11.08 Intégration des TIC dans la société réunionnaise en intégralité,
- la sous-mesure 14.08.01 Métiers de l'image et des nouvelles technologies
- la sous-mesure 14.14.03 Animation RESINTER pour la diffusion des TICE.

H.6 Annexe 6 : Glossaire

ADI	Agence départementale d'insertion
AFPA	Association pour la formation des adultes
AGORAH	Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
ANT	Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer
APP	Atelier pédagogique personnalisé
ARGFP	Association réunionnaise de gestion de la formation professionnelle
ART	Autorité de Régulation des Télécommunications
ARTIC	Association Réunionnaise des professionnels des Technologies d'Information et de Communication
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARIF OREF	Centre d' Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation - Observatoire Régional Emploi Formation
CCIR	Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLS	Comite local de suivi
CNARM	Comité National d'Accueil et d'Actions pour les Réunionnais en Mobilité
CNS	Comité National de Suivi
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CSP	Catégorie socio professionnelle
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Département d'Outre Mer
DSP	Délégation de Service Public
DTEFP	Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DUP	Déclaration d'utilité publique
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
EPLE	Etablissement Public Local d'Enseignement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FOAD	Formation Ouverte et à Distance
FRAFU	Fonds régional d'aménagement foncier et urbain
FSE	Fonds social européen
IAA	Industries agro alimentaires
IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche

INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MFR	Maison familiale rurale
OPARCAT	Opération Programmée d'Aménagement et de Restructuration du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
PAC	Politique agricole commune
PCP	Politique commune des pêches
PIB	Produit Intérieur Brut
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Petites et moyennes entreprises
PRAI	Programme régional d'actions innovatrices
PRDF	Plan régional des formations
RMI	Revenu minimum d'insertion
RMP	Révision à mi-parcours
RSMA	Régiment du Service Militaire Adapté
SAU	Surface agricole utile
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIG	Système d'information géographique
TCSP	Transport en commun en site propre
TER	Tableau économique de la Réunion
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'Enseignement
TPE	Très petite entreprise
UE	Union Européenne
UTA	Unité de travail agricole
ZA	Zone d'activités

H.7 Annexe 7 : Fiché de présentation de La Réunion

Situation géographique		
	Distance à la France métropolitaine	10 000 km
Spécificités géographiques		
		Relief escarpé, risques naturels (cyclones, mouvement de terrain)
Evolution démographique (2004)		
	Population	763 000 habitants
	Evolution depuis 1999	1,62% par an
	Densité de population	303 habitants / km ²
PIB		
	Croissance 2000-2002	7,2% par an (euros courants) = 4,4 % par an en terme réels
	PIB / habitant (2002)	13 291 euros / habitant
Balance commerciale (2004)		
	Montant	- 3,04 milliards d'euros
Importations (2004)		
	Montant	3,29 milliards d'euros
	Fournisseurs	France métropolitaine (58,5%) Allemagne (4%) Italie (3,6%) Singapour (3,3%)
	Produits importés	Véhicules (11%) Produits pétroliers (7,5%) Produits pharmaceutiques (6,5%)
Exportations (2004)		
	Montant	249 millions d'euros
	clients	France métropolitaine (60,1%) Etats-Unis (8,8%) Japon (4,9%) Mayotte (4,7%)
	Produits exportés	Sucre de canne brut (46,6%) Produits de la mer (14,5%) Engins mécaniques (9,4%) Rhum (3,7%)
Surcoûts liés aux contraintes spécifiques		
		Sensibilité aux coûts du transport international Marché des grands travaux peu concurrentiels
Emploi et formation		
	Taux d'activité	53,7
	Taux de chômage	33,5
	Taux de scolarisation 16-19 ans	70,9%
	Taux de scolarisation 20-24 ans	18,1%
	Taux de réussite au bac	77%
	Taux d'accès à l'apprentissage	6,2 (source rectorat : pourcentage d'accès à l'apprentissage et agriculture)
	Nombre de bénéficiaires du RMI	70 851 (2003)